



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

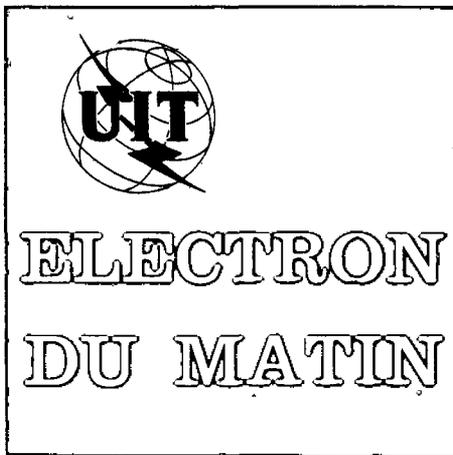
La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 15 septembre 1965

NO 1

CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La Conférence de plénipotentiaires a été officiellement ouverte hier matin, à 11 heures, par une cérémonie qui s'est déroulée dans la grande salle du Pavillon.

La Conférence a entendu des allocutions prononcées par M. W. Spühler, Conseiller fédéral et Chef du Département suisse des transports, des communications et de l'énergie; de M. Gerald C. Gross, Secrétaire général de l'U.I.T.; de M. P.-P. Spinelli, représentant U Thant; Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et Directeur de l'Office européen de l'O.N.U.; et de M. G.A. Wettstein, Président de l'Entreprise des P.T.T. suisses. L'orchestre de chambre de Berne, placé sous la baguette d'Alex Winjkoof, a exécuté des oeuvres de Vivaldi et de Mozart.

Allocution de M. Wettstein :

M. Wettstein a prononcé l'allocution suivante :

"Excellences, Messieurs les Délégués plénipotentiaires, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs les Invités d'honneur, Mesdames et Messieurs,

" Au nom de la Direction générale de l'Entreprise suisse des Postes des Téléphones et des Télégraphes, qui a été chargée par notre Gouvernement d'organiser cette Conférence, j'ai l'honneur de vous apporter les très chaleureuses salutations de notre administration et ses souhaits de bienvenue en Suisse et particulièrement ici à Montreux.

" Les autorités et la population de Montreux sont heureuses et fières que leur ville ait été choisie comme lieu de la Conférence de plénipotentiaires organisée en cette année qui marque le centenaire de notre institution. Elles ont contribué avec enthousiasme à son organisation.

" Mes salutations s'adressent tout d'abord aux nombreux délégués plénipotentiaires qui ont répondu à notre invitation. Plusieurs d'entre vous ont accompli un long voyage pour assister à la plus importante conférence de l'Union internationale des télécommunications. Je souhaite la bienvenue tout particulièrement aux représentants des nouveaux pays Membres, qui assistent pour la première fois à une Conférence de plénipotentiaires de l'Union. Presque tous les pays du monde sont représentés ici.

En effet, des 128 pays Membres que compte l'U.I.T., 120 pays se sont fait représenter ici. Je vous souhaite, Messieurs, un bon séjour en Suisse et un plein succès aux travaux que vous entreprendrez.

" Je salue également les représentants des nombreuses organisations internationales faisant partie de la grande famille des Nations Unies qui assisteront comme observateurs à notre conférence. Il me serait agréable, Messieurs, de m'adresser personnellement à chacun d'entre vous, j'ai cependant été obligé d'y renoncer, étant donné le grand nombre d'éminentes personnalités présentes ici.

" Vous me permettrez de rendre hommage tout spécialement aux dames qui ont accompagné les délégués et qui n'ont pas craint de prendre sur elles les inconvénients du voyage. Je les remercie de l'intérêt qu'elles portent à nos travaux.

" Un certain nombre d'invités nous ont fait l'honneur de se joindre à nous aujourd'hui et de manifester, par leur présence, leur attachement à la plus ancienne des institutions internationales.

" Les autorités fédérales suisses se sont fait représenter à cette manifestation; je souhaite la bienvenue à leurs délégués ainsi qu'à ceux des gouvernements des cantons de Vaud, Genève, Berne et Lucerne.

" Je salue également les autorités communales des villes de Montreux, Genève, Berne et Lucerne, ainsi que les représentants de la presse pour lesquels la transmission rapide des informations au moyen des télécommunications revêt une importance primordiale.

" Je n'aurai garde d'oublier les pionniers qui ont tant contribué à l'avancement et à l'épanouissement des relations internationales. Nous avons la joie de retrouver en bonne santé parmi nous Monsieur Valensi, ancien directeur du Comité consultatif international téléphonique, et Monsieur Möckli, ancien directeur des télécommunications, délégué suisse à toutes les conférences de l'U.I.T. depuis 1920 jusqu'à 1952.

" Je voudrais d'avance m'associer aux orateurs qui prendront la parole tout à l'heure pour évoquer les raisons d'être de notre Union et son oeuvre dans le monde. Tout d'abord, Monsieur Spinelli, chef de l'Office européen des Nations Unies à Genève, et ensuite Monsieur Gross, Secrétaire général de l'U.I.T. Cette cérémonie d'ouverture se terminera par une allocution de Monsieur le Conseiller fédéral Spühler, chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie; nous sommes très sensibles à l'honneur qu'il nous fait de participer à l'ouverture de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux.

" Mesdames et Messieurs, je termine en exprimant l'espoir de la Direction générale des P.T.T. suisses, des autorités de Montreux et de l'Office du tourisme de cette ville, que les dispositions prises pour votre bien-être personnel et que les travaux préparatoires effectués avec grand soin par le secrétariat général de l'Union permettront à la Conférence de se dérouler harmonieusement."

Allocution de M. Spinelli

M. Spinelli a pris la parole en ces termes :

"J'ai été chargé par le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, de vous adresser ses vœux les plus chaleureux à l'occasion de votre Conférence de plénipotentiaires. La phrase rituelle selon laquelle c'est pour moi à la fois un honneur et un plaisir d'être chargé de cette mission retrouve aujourd'hui tout son sens, puisqu'à l'Office européen des Nations Unies à Genève nous sommes depuis longtemps les voisins de l'U.I.T. Au long des années, nous avons appris à vous connaître, ainsi que votre Organisation, à la fois comme des associés et des amis. Nous sommes heureux de penser que cette association fructueuse ira en s'intensifiant.

" Cette Conférence marquant votre Centenaire, je voudrais citer le message que U Thant avait adressé à la cérémonie commémorative qui s'est tenue à Paris le 17 mai dernier. Il avait dit alors : "Grâce à la perspicacité de ceux qui se sont réunis ici il y a cent ans ... naquit la première organisation intergouvernementale qui constitue l'une des origines de toutes les institutions de la famille des Nations Unies et le point de départ de méthodes nouvelles et plus pratiques, indispensables pour réaliser de grandes choses". Je dois ajouter que U Thant avait prononcé ces paroles, non pas à Paris même, mais pour Paris depuis New York, grâce aux possibilités prodigieuses que les télécommunications ont créées en notre ère de la conquête de l'espace.

" Nous qui travaillons aux Nations Unies sommes parfaitement conscients de tous les problèmes d'ordre politique, économique et social qui se posent au monde et dont la solution exige une collaboration internationale. La possibilité de trouver des solutions dépend souvent des communications entre les nations qui doivent être rapides, efficaces et - c'est peut-être plus important encore - fondées sur des arrangements harmonieux mis au point par voie d'accords. C'est là l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies porte un si vif intérêt aux résultats de vos délibérations. Mais à cette raison, il s'en ajoute une seconde : la Charte des Nations Unies, en effet, nous enjoint de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande"; or, nous ne saurions y parvenir sans votre concours technique.

" Dans cette splendide ville de Montreux, où le Gouvernement suisse nous accueille, il est sans doute superflu de vous souhaiter un séjour agréable pendant les neuf semaines que vous allez y passer. Permettez-moi, au nom du Secrétaire général et en mon nom personnel, d'exprimer l'espoir que les tâches ardues qui vous attendent seront couronnés d'un franc succès."

Allocution de M. Gross

M. Gross a fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Conseiller fédéral Spühler, Excellences, éminents invités, Mesdames et Messieurs,

" Pleinement conscient de l'importance que revêt l'événement de ce jour pour l'Union internationale des télécommunications, j'ai l'honneur de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette Conférence de plénipotentiaires de Montreux.

" Au cours d'un siècle d'histoire de notre Union, ont eu lieu jusqu'à présent seulement huit réunions de ce genre. La première s'est tenue en 1865 à Paris, où - comme vous le savez tous - fut fondée l'Union télégraphique internationale. Trois ans plus tard, en 1868, les plénipotentiaires se réunirent à Vienne, où ils prirent une décision de la plus haute importance pour l'avenir des organisations internationales : celle de créer le Bureau international de l'Union, dont le siège fut maintenu pendant quatre-vingts ans à Berne, capitale de la Suisse. La Conférence suivante eut lieu en 1871 et 1872 à Rome, où, pour la première fois, des sociétés privées furent admises à participer aux activités de l'Union.

" Il y eut ensuite, en 1875, la Conférence de St. Petersburg, l'actuelle Leningrad, où fut admis le principe des conférences administratives, ce qui permit à la Convention élaborée dans cette ville de rester en vigueur sans modification pendant cinquante-sept ans. Cela nous amène en 1932, année où, dans un monde complètement transformé, se tint la Conférence de plénipotentiaires de Madrid. Au cours de cette période de cinquante-sept ans, on a assisté à une révolution totale dans le domaine des télécommunications. A l'origine de cette révolution se trouvaient évidemment l'invention du téléphone et celle des communications radioélectriques. Aussi la décision peut-être la plus significative de cette Conférence de Madrid fut le changement du nom de l'organisation, qui devint l'Union internationale des télécommunications.

" Ensuite quinze années se sont écoulées (quinze années marquées par les horreurs de la deuxième guerre mondiale) avant que ne se tint, en 1947, à Atlantic City aux Etats-Unis - pour la première fois hors d'Europe - une nouvelle Conférence de plénipotentiaires. Quelques-uns d'entre vous, notamment notre distingué Doyen, M. Garrido, ont assisté à la Conférence de Madrid. En revanche, beaucoup de délégués ici présents étaient à Atlantic City et se souviennent encore très bien des importants travaux de réorganisation et de modernisation qui furent alors accomplis. Entre autres résultats, l'Union devint une institution spécialisée du jeune organisme international qu'était alors l'Organisation des Nations Unies, qui a célébré cette année son vingtième anniversaire à San Francisco. Le Bureau de l'Union fut transféré à Genève afin d'être en contact plus étroit avec l'Office européen des Nations Unies, et le Secrétariat général fut rejoint par les Comités consultatifs internationaux et l'I.F.R.B. Pour ce qui est de la structure de l'Union, aucune mesure d'importance comparable à celle-ci n'a été prise depuis Atlantic City. C'est en Amérique latine que se réunit la Conférence de plénipotentiaires suivante, à Buenos Aires, en 1952, et c'est dans cette ville que furent prises officiellement les premières mesures en vue de l'établissement des projets pour la construction du nouveau bâtiment de notre siège. Enfin, en 1959, se réunirent simultanément à Genève la Conférence de plénipotentiaires et une Conférence administrative des radiocommunications, laquelle étudiait déjà les nouvelles et redoutables responsabilités qui devaient incomber à l'Union à l'aube de l'ère spatiale.

" Nous voici maintenant, en 1965, à Montreux. Le lieu et la date sont significatifs. Il convenait que l'Union tint cette Conférence en Suisse où l'Union a toujours été chez elle, depuis la création de son Secrétariat. Ici, ce n'est plus la capitale politique de la Confédération, ni la vie trépidante de la Genève internationale, mais plutôt l'atmosphère de la Suisse de nos rêves, avec tout le charme paisible de cette magnifique région de campagnes, de montagnes et ce lac admirable ! ... D'ailleurs, l'U.I.T. n'est pas une étrangère à Montreux. Beaucoup d'entre vous se

rappelleront qu'ici même, en 1939, une Conférence européenne de radiodiffusion a mené à bien ses travaux. Ce fut la dernière Conférence de l'U.I.T. avant que le monde entrât dans les ténèbres de la deuxième guerre mondiale, de sorte que c'est pour nous un plaisir particulier de revenir dans cette ville en des jours plus heureux.

La date a, elle aussi, sa signification. Ai-je besoin de rappeler que nous sommes dans l'année du Centenaire de l'Union ? Notre organisation intergouvernementale est la première des institutions spécialisées des Nations Unies à compter cent années d'existence ininterrompue. C'est là un fait encourageant pour l'avenir de la coopération internationale, sous toutes ses formes, car il démontre que l'idée de nations s'unissant au sein d'organisations mondiales, pour défendre leurs intérêts communs, n'est pas un rêve utopique ou un phénomène éphémère appelé à disparaître lorsque les dures réalités de la vie en décideront ainsi. La coopération internationale est assurément un idéal; mais ce n'est pas une utopie et il n'y a aucune raison pour qu'on n'en fasse pas une réalité. Les cent années de notre histoire ont montré, entre autres choses, que la différence entre l'idéalisme et le réalisme n'est pas aussi grande que certains ont voulu le faire croire. Le fait que l'U.I.T. est une vaillante centenaire, dont la vigueur va croissant, est la meilleure preuve que ce qui est parfois considéré comme utopique n'est en somme qu'une solide réalité, imposée par le bon sens.

" Vous avez devant vous - ai-je besoin de le dire - un ordre du jour fort chargé. Vous serez appelés à prendre des décisions qui auront une influence profonde sur l'avenir de notre Union. Beaucoup d'entre vous ont déjà présenté des propositions appelées à avoir d'importantes répercussions. Le moment n'est pas encore venu pour moi de commenter ces propositions. Vous connaissez tous mon point de vue; j'ai pris soin de l'exposer dans plusieurs articles de notre Journal des télécommunications. Permettez-moi de bien préciser qu'en publiant mes opinions, j'avais pour seule préoccupation de faire part de l'expérience que j'ai acquise au cours de mes vingt années d'activité à l'Union, et ceci dans l'intérêt de son avenir. Je crois que la meilleure garantie que vous puissiez avoir de mon objectivité réside dans le fait que, il y a plus de deux ans, j'ai annoncé que je prendrais ma retraite et que j'abandonnerais mes fonctions de Secrétaire général. En conséquence, ce n'est pas à moi, mais à mon successeur, qu'il appartiendra de mettre en exécution vos décisions - que celles-ci s'inspirent ou non de mes conseils. Etant donné que ce successeur est encore un personnage anonyme, je ne puis pour l'instant que lui adresser, quel qu'il soit, mes meilleurs vœux pour l'accomplissement des grandes tâches qui l'attendent. Plus tard, évidemment, je serai en mesure de le faire d'une manière plus personnelle.

" J'ai dit tout à l'heure le plaisir que nous éprouvons à nous réunir ici, en Suisse, j'ai évoqué le Centenaire, et j'ai parlé de la Conférence elle-même, tout en envisageant l'avenir. Je tiens à ajouter que c'est pour nous un plaisir et un grand honneur de voir réunis, aujourd'hui, dans cette assemblée, tant de ministres des télécommunications et tant d'autres personnalités éminentes. J'ai le ferme espoir que cette Conférence aboutira à une réorganisation qui devrait permettre à tous les pays Membres de se faire représenter aux réunions de l'U.I.T., au niveau le plus élevé possible.

" Je sais qu'un homme éprouve en quelque sorte d'autant plus de difficultés à se libérer que ses responsabilités sont plus lourdes, et qu'il est souvent difficile à un dirigeant important de s'absenter de sa capitale

pendant un temps aussi bref soit-il. On doit pourtant se rendre compte que l'Union voit continuellement surgir d'innombrables problèmes - je pense tout particulièrement à ceux qui se posent aux réunions annuelles du Conseil d'administration - or, beaucoup d'entre eux ne peuvent être résolus que par ceux-là mêmes qui peuvent prendre des décisions de leur pleine autorité. J'ai le sentiment que, dans l'ensemble, au cours des années, les sessions de notre Conseil ont été très efficaces et je sais que les représentants des pays Membres qui siègent au sein de notre organisme directeur ont travaillé sans relâche dans l'intérêt de l'Union. Il y a cependant des cas où selon moi, la présence de représentants de l'autorité suprême des services officiels ou des ministères intéressés aurait permis de prendre des décisions plus rapides que ne peuvent le faire des représentants agissant selon les directives d'un mandat.

" Soyez assurés que, tout au long des travaux de cette Conférence, je serai à votre entière disposition pour vous fournir toute l'assistance et les conseils qu'il sera en mon pouvoir de vous prodiguer. J'espère être en mesure d'apporter une contribution utile à vos débats mais c'est évidemment à vous et à vous seuls qu'incombera en dernier ressort la responsabilité. La Conférence de plénipotentiaires est l'organisme suprême de l'Union. Je sais que vous êtes parfaitement conscients du fait que les décisions que vous prendrez ici seront déterminantes pour l'avenir de l'Union; et cela pour très longtemps.

" L'exercice de la responsabilité n'est pas toujours un bien sans mélange, mais je suis persuadé qu'en cette année du Centenaire, forte de la tradition de nos conférences de plénipotentiaires passées, vous agirez sans crainte et sans parti-pris, et que vous veillerez à ce que l'Union soit armée comme il convient pour mener à bien les tâches qui lui incombent dans notre monde moderne.

" Il y a loin de 1855 à 1965, et le deuxième siècle d'existence dans lequel nous nous engageons maintenant sera bien différent du premier. Tout en cherchant à tirer le meilleur parti de l'expérience acquise au cours des cent années écoulées et des traditions que nous avons formées, nous devons construire en regardant résolument vers l'avenir, car c'est l'avenir qui nous jugera.

" Merci Monsieur le Président."

Allocution de M. Spühler

M. Spühler a prononcé l'allocution suivante :

"Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

" En ce jour commémoratif, le Conseil fédéral est heureux de s'associer aux félicitations et aux hommages qui, du monde entier, marqueront le Centenaire de l'Union internationale des télécommunications. Ayant le privilège d'avoir sur son territoire le siège de votre institution, le Gouvernement suisse est tout particulièrement à même d'estimer à sa juste valeur l'oeuvre menée à chef durant ses cent ans d'existence, de mesurer les efforts qui ont été nécessaires pour y parvenir et d'apprécier le chemin parcouru pour le plus grand bien des relations entre les peuples et de leur

compréhension réciproque. Après avoir assumé pendant quatre-vingts ans les tâches de surveillance que votre institution lui avait confiées, le Conseil fédéral a continué à suivre depuis 1948 avec le même intérêt soutenu et bienveillant les travaux, les projets et les réalisations de l'U.I.T.

" Comme le veut l'usage, l'occasion nous est donnée aujourd'hui d'accorder quelques pensées à tout ce qui a été entrepris et mené à chef durant ce laps de temps relativement bref au regard de l'histoire de l'humanité. Reportons-nous en 1865, avant la création de votre Union : l'acheminement des télégrammes à travers les frontières nationales se faisait par courrier; les dépêches passaient de main en main entre le dernier poste frontalier du pays d'origine et le premier poste télégraphique du pays de destination ou de transit. Ce fut le mérite de l'Union télégraphique internationale de mettre fin à cette pratique lente et compliquée en lui substituant la transmission électrique. Les diverses conférences de plénipotentiaires qui eurent lieu après 1865 adaptèrent la Convention télégraphique internationale aux perfectionnements d'une technique sans cesse en progrès et plus particulièrement à l'emploi des nouveaux et ingénieux appareils télégraphiques qui avaient fait leur apparition. Depuis lors - et suivant en cela la prodigieuse accélération du progrès scientifique - les inventions allaient se succéder en matière de télécommunications. Après que le télégraphe eut connu une ère d'expansion remarquable et atteint en quelque sorte sa maturité, ce fut l'apparition du téléphone, qui allait poursuivre une marche triomphale, sans toutefois réussir à détrôner son ancêtre, le télégraphe. En 1885, une conférence réunie à Berlin décidait d'admettre son utilisation en service international comme nouveau moyen de télécommunication.

" Puis vint le tour de la radiotélégraphie, qui complétait fort opportunément la télégraphie par fil en permettant d'établir dans les deux sens les communications entre des véhicules mobiles; progrès d'une immense portée sur le plan de la sécurité humaine, si l'on songe à son emploi sur les bateaux en mer et dans l'aéronautique. Sans désespérer, les gouvernements et administrations intéressés s'attachent à codifier au plus vite l'application des progrès scientifiques et techniques sur le plan international, et c'est en 1906 la création, à Berlin, de l'Union radiotélégraphique internationale et de son secrétariat permanent. Mais ce fut le mérite de la Conférence de 1927, à Washington, de s'attaquer au problème essentiel et délicat, qui consista à mettre en oeuvre une entente internationale pour l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et à établir le premier plan d'attribution des longueurs d'ondes.

" Enfin, l'on en vint à franchir un pas essentiel dans le sens d'une intégration lorsque, en 1932, la Conférence de plénipotentiaires de Madrid décida la fusion des deux Unions internationales télégraphique et radiotélégraphique, donnant naissance à l'actuelle Union des télécommunications, dans le sens le plus large du terme.

" Tels furent les jalons qui marquèrent l'évolution des télécommunications sur le plan international, sans négliger pour autant l'importance d'autres dates ultérieures, telles que 1947, année qui vit l'adoption de la Convention internationale des télécommunications, conclue à Atlantic City, et qui reste une oeuvre de base, à laquelle fort peu de changements ont dû être apportés jusqu'ici.

" Mesdames et Messieurs, demain votre Union va reprendre ses assises et commencer ses travaux : quelle place la Conférence de Montreux 1965 va-t-elle prendre dans l'histoire de l'U.I.T. ? Il ne semble pas, au vu des propositions présentées jusqu'ici par les Etats Membres, qu'un changement radical de la Convention en vigueur ne soit jugé nécessaire ou même souhaitable. Mais c'est à un autre titre que cette Conférence jouera son rôle dans la vie et la chronique de l'Union. En effet, le 17 mai de cette année, l'Union internationale des télécommunications est entrée dans le second centenaire de son existence; cet événement a été dignement fêté à Paris au Salon de l'Horloge du Palais d'Orsay, où les signatures des délégués plénipotentiaires des vingt Etats contractants furent apposées sur la première Convention de 1865. Aujourd'hui, pour bien marquer leur solidarité avec l'U.I.T., les Nations Unies et l'Union postale universelle ont tenu à participer à la commémoration commune, en déléguant ici d'éminents représentants. Quant aux pays Membres, ils ont pour la plupart tenu à s'associer individuellement à cette célébration par l'émission de timbres-poste, qui n'ont pas seulement pour fonction d'intéresser les collectionneurs, mais surtout de rappeler l'événement et son importance aux usagers et au public en général.

" D'aucuns estimeront certes que les télécommunications internationales ont atteint un degré, sinon de perfection, tout au moins de maturité et d'efficience propre à combler tous les besoins. Ainsi, on pourrait être tenté de penser que votre Union a terminé sa mission et que l'année 1965 marquerait la fin du développement dans ce domaine; le tout récent essor et les remarquables réussites en matière de télécommunications spatiales pourraient nous confirmer dans une telle conviction. Mais ce serait là négliger un aspect inhérent au progrès de l'humanité : les inventions nouvelles ne servent pas seulement à couvrir les besoins existants, elles en suscitent à leur tour de nouveaux, qui deviennent rapidement impérieux. Loin de se satisfaire des résultats acquis, la recherche scientifique ne cesse jamais d'explorer des possibilités nouvelles, tant et si bien que l'homme se rend compte qu'il n'est pas au terme d'une évolution, mais se trouve plutôt au seuil d'une ère dont il ne fait aujourd'hui que soupçonner les caractéristiques, telles qu'elles seront conditionnées par le progrès scientifique et technique. Dans le domaine qui nous intéresse, on pense ici à la télévision en couleur, au téléphone de poche que chacun portera sur lui, à la visiotéléphonie en couleur, et à bien d'autres choses.

" Il s'agit là d'anticipation, mais celle-ci est immanquablement la réalité de demain. Je suis donc convaincu que les tâches et l'activité de l'Union internationale des télécommunications sont appelées à prendre une ampleur et une importance toujours plus grandes et qu'au fur et à mesure de la complexité de l'évolution technique, sa mission sera aussi toujours plus délicate et toujours plus qualifiée. Les buts qui vous sont fixés par l'Article 4 de la Convention internationale exigeront une entraide croissante, telle qu'elle se manifeste, par exemple, par l'assistance technique aux pays nouveaux ou en voie de développement. Ce faisant, notre Union est consciente du fait que le principe de l'universalité répond à l'essence même de son appui scientifique et technique et les actes doivent s'inspirer du statut qu'elle s'est elle-même donné en toute liberté. Je puis vous assurer que le Conseil fédéral suisse, soucieux des impératifs de l'avenir, continuera à suivre de près et à encourager les travaux et réalisations des grandes organisations internationales qui nous font l'honneur d'avoir leur siège en Suisse, telles que l'Union internationale des télécommunications. Je

souhaite que le deuxième siècle d'existence de l'U.I.T. soit aussi fécond et riche que son premier centenaire. Réalisant l'idéal de la solidarité de tous les Etats dans une collaboration sur un plan déterminé de l'activité humaine, elle fournit un apport précieux au maintien et au renforcement de la paix dans le monde. Que tous nos pays, au sein de votre Union, fournissent leur part à la réalisation de cet idéal commun, tel est mon voeu le plus sincère et celui des autorités et du peuple suisse."

Réceptions

La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une réception offerte au Casino de Montreux par la Municipalité de Montreux et son Office du tourisme. Les chefs de délégation devaient ensuite être les hôtes de l'Administration suisse des P.T.T. à un déjeuner servi au Montreux Palace Hôtel.

REUNION DES CHEFS DE DELEGATION

Les chefs de délégation se sont réunis à 16 heures.

PARTICIPATION A LA CONFERENCE

Les chiffres des annonces de participation et des inscriptions enregistrées indiquent que, sur les 128 pays Membres de l'U.I.T., 120 participeront à la Conférence et que le nombre des délégués sera au total d'environ 500.

FETES NATIONALES

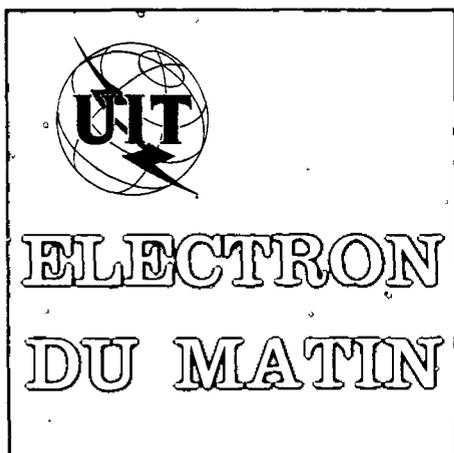
Le 15 septembre est le jour de la fête nationale du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua.

DOCUMENTATION DESTINEE A "L'ELECTRON DU MATIN"

Les délégations désireuses de faire passer des communiqués dans "L'Electron du matin" sont priées de remettre leurs textes au Bureau de l'information publique (Bureau 135, pour le moment) avant 18 heures, la veille de la date de publication.

PROGRAMME DES REUNIONS D'AUJOURD'HUI

09.30	Séance plénière
15.00	Séance plénière



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 16 septembre 1965

NO 2

ELECTION DE M. G.A. WETTSTEIN A LA PRESIDENCE

M. Gustave Adolf Wettstein, Président de l'Entreprise des P.T.T. suisses a été élu hier matin par acclamation à la présidence de la Conférence de plénipotentiaires.

Dans le discours qu'il a prononcé pour accepter ces fonctions, M. Wettstein a remercié la Conférence du grand honneur qui était fait, à lui ainsi qu'à son pays. Il a dit qu'il suivrait l'exemple de la Conférence internationale des télécommunications de 1959 et qu'il comptait sur l'appui des délégués pour mener à bien la lourde tâche dont il a été chargé.

M. Wettstein, qui est né le 27 juin 1901, a fait des études d'ingénieur électricien au "Polytechnikum" fédéral de Zurich. Après quelques années dans l'industrie privée, puis à l'Office des Télégraphes du district de Berne, il est entré en 1939 à la Direction générale des P.T.T. suisses. En 1948, il a été chargé du Service téléphonique pour toute la Suisse. En 1952, le Conseil fédéral suisse le nomma Directeur de la Division des Téléphones et des Télégraphes, poste auquel il se distingua en développant rapidement le service dans les années qui suivirent sa nomination. En décembre 1960, il fut nommé Président de la Direction générale des P.T.T. suisses. M. Wettstein est déjà bien connu dans les milieux de l'U.I.T. pour avoir présidé l'Assemblée plénière du C.C.I.F. en 1954 à Genève et pour avoir été nommé Président d'honneur de la Conférence administrative des radiocommunications de 1959.

Grand sportif dans sa jeunesse, il a été excellent skieur et alpiniste pendant de très nombreuses années. En plus de l'allemand, il connaît le français, l'italien et l'anglais et il est l'auteur de nombreux articles techniques. Il a également collaboré à la rédaction et à la publication d'un ouvrage intitulé "Un Siècle de Télécommunications en Suisse". Il participe aux activités de nombreuses sociétés nationales suisses s'occupant de questions de télécommunications.

LES VICE-PRESIDENTS

Hier matin, la Conférence a élu, pour aider M. Wettstein, des Vice-Présidents originaires de toutes les régions de l'U.I.T. Il s'agit de M. E.C. Holmes des Etats-Unis, de M. Håkan Sterky de Suède, de M. Anatolii Poukhalskii de l'Union Soviétique, de M. Anis El-Berdai de la République Arabe Unie et de M. Ichiro Hatakeyama du Japon.

MESSAGES D'AMITIE

De nombreux messages d'amitié ont été lus hier à la séance plénière de la Conférence.

Le Président a donné lecture d'un télégramme reçu du Président de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. Anastass Mikoyan. Adressant ses meilleurs voeux aux délégués, M. Mikoyan rappelle notamment que la Conférence de plénipotentiaires coïncide avec le Centenaire de l'Union. Pendant les cent années d'existence de l'Union, les télécommunications sont parvenues à un niveau encore jamais atteint et sont devenues indispensables au progrès économique, social et culturel qui est à la base de la coopération entre les peuples. La conquête de l'espace extra-atmosphérique a ouvert de très larges perspectives, grâce notamment aux satellites de télécommunications. M. Mikoyan forme le vœu que l'U.I.T., en s'engageant dans son deuxième siècle d'existence, prenne des décisions qui contribuent à développer plus encore la coopération internationale dans le domaine des télécommunications.

Plusieurs délégués prononcèrent également des paroles d'amitié. On trouvera ci-après l'essentiel de ces déclarations, dans l'ordre où elles furent prononcées.

Le délégué du Japon, rappelant que son pays est Membre de l'Union depuis 86 ans, mit l'accent sur la coopération internationale comme élément du progrès technique et attira l'attention sur tout ce qui a été fait au cours des six années écoulées, notamment en matière de coopération technique. Les progrès des télécommunications, grâce à l'action de l'U.I.T., contribueront au développement économique, social et culturel de tous les peuples. Le délégué de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie affirma que, au cours des cent années écoulées, l'U.I.T. avait fourni la preuve de sa vitalité et de la nécessité de son action. Quoique confrontée à des problèmes délicats, la Conférence sera couronnée de succès. Le délégué de la Malaisie évoqua les changements intervenus sur le plan technique au cours des deux derniers siècles et plus particulièrement ceux enregistrés dans le courant des cent dernières années, période durant laquelle les activités de l'U.I.T. ont mis en lumière toute la signification et les objectifs d'un domaine essentiel de l'activité humaine. Pour ce qui est de l'avenir, il conviendrait de créer un fonds de développement spécial et l'Union devrait posséder des bureaux régionaux.

Le représentant de l'Union postale universelle donna ensuite lecture d'un message du Directeur général de cette organisation, le Dr Edouard Weber, dans lequel celui-ci exprime l'espoir que le deuxième siècle d'existence de l'U.I.T. sera tout aussi fructueux que le premier. Le Dr Weber indique les liens qui existent entre les deux organisations soeurs, dont les activités spécialisées sont généralement du ressort d'un même service officiel, dans la plupart des pays. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique déclara que son organisation, comme l'U.I.T., a été fondée pour développer une nouvelle discipline scientifique très prometteuse de l'époque moderne. Les deux organisations sont appelées à collaborer pour ce qui est des activités du domaine spatial.

Le délégué de l'Afghanistan releva que seize pays africains seulement étaient représentés à la dernière Conférence de plénipotentiaires, alors que ces pays sont maintenant au nombre de 38; il souhaita la bienvenue aux nouveaux pays représentés. Le délégué de la Fédération de Nigeria fit observer que c'est seulement par le développement des télécommunications que les peuples du monde entier pourront parvenir à une véritable compréhension mutuelle et à une véritable coopération. Le délégué de la République du Niger déclara lui aussi qu'il plaçait de grands espoirs dans l'U.I.T. pour l'amélioration des relations entre les hommes. Le délégué de la République Populaire de Mongolie fit état des progrès importants qui ont été accomplis dans son pays depuis 1921 dans les domaines économique et social, une très grande importance étant attachée aux télécommunications.

Le délégué de l'Iran, faisant observer que son pays est Membre de l'Union depuis 96 ans, souligna que l'U.I.T. n'a pas interrompu sa carrière malgré toutes les guerres et tous les conflits qui jalonnent l'histoire du siècle écoulé. Il est d'excellent augure que le Centenaire coïncide avec l'Année de la coopération internationale. Le délégué de Malte, rappelant que son pays est situé géographiquement au centre des communications du Bassin méditerranéen, mit l'accent sur l'importance vitale des télécommunications pour les sociétés humaines. Le délégué de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques fit observer que l'U.I.T. a un rôle grandissant à jouer dans la dissémination des connaissances techniques et que ceci est dû en partie au fait que plus de quarante pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont devenus Membres de l'U.I.T. depuis 1959. La participation des pays en voie de développement aux activités de l'Union ne fera qu'affermir l'autorité de l'organisation. Le délégué de l'Italie exprima des vœux pour le succès complet de la conférence. Celui du Brésil déclara que l'U.I.T. devait faire en sorte que tous ses pays Membres soient traités équitablement en ce qui concerne leurs besoins en matière de télécommunications, car tous ces pays forment une seule et même famille.

A la reprise de la séance, après le déjeuner, le représentant de l'Organisation de l'aviation civile internationale souligna le caractère essentiel, pour la sécurité aérienne, de la coopération entre son Organisation et l'U.I.T. Le délégué de la Chine exprima sa fierté du fait que l'Union soit la plus ancienne des organisations internationales, ajoutant qu'elle donnait ainsi aux autres un brillant exemple à suivre. Le représentant de la Trinité et Tobago déclara que son pays était fort désireux de collaborer avec d'autres pays Membres de l'U.I.T. dans cette région du monde et, à leurs côtés, avec tous les Membres de l'Union. Le délégué de l'Argentine indiqua que son pays avait de grands projets pour les télécommunications, tant sur le plan national que sur le plan international et qu'il désirait que son réseau puisse s'intégrer dans le réseau mondial. Dans

ses programmes de formation professionnelle en matière de télécommunications, les aspects purement humains sont tout autant mis en relief que les aspects techniques. L'Australie est très consciente des problèmes dont doit traiter la Conférence, étant donné que ces six dernières années, il y a eu beaucoup de nouveaux Membres à l'Union et des progrès techniques considérables.

Le délégué de la République Populaire de Pologne intervint pour dire que l'Union est l'une des premières organisations à viser à l'universalité et que l'une de ses tâches les plus importantes est d'aider les pays en voie de développement. Le représentant de la République Populaire de Bulgarie fit état du grand nombre d'organisations internationales qui s'intéressent aux travaux de l'U.I.T. Le délégué de la République Socialiste Tchèque estima qu'il y a lieu de s'enorgueillir du fait qu'il y a cent ans, des experts en télécommunications se soient réunis pour créer la première organisation internationale. Le délégué de la République Populaire Hongroise souligna à son tour l'importance du principe de l'universalité qui a dominé l'action de l'Union durant son premier siècle d'existence et devra continuer de le faire durant le second siècle.

La République de Cuba, la République du Sénégal, l'Inde, la République Centrafricaine, le Ghana, le Sierra Leone, l'Ouganda, Ceylan, et la République Démocratique Populaire d'Algérie exprimèrent à la Confédération Suisse, gouvernement hôte de la Conférence, leurs remerciements et leurs félicitations.

QUESTIONS DE PARTICIPATION

Au cours des débats d'aujourd'hui, certaines questions de participation ont donné lieu à de longues discussions. Les deux projets de résolution ci-après ont été présentés au nom des pays africains :

PROJET DE RESOLUTION DU GROUPE AFRICAIN CONCERNANT LA POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

(présenté par la délégation de la République Arabe Unie
au cours de la 2ème séance plénière)

La Conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T., réunie à Montreux du 14 septembre au 12 novembre 1965,

considérant

que la politique raciale en Afrique du Sud visant à perpétuer ou à accentuer la discrimination constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme,

notant

que le Gouvernement de l'Union Sudafricaine n'a pas tenu compte des requêtes et demandes répétées de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'opinion publique mondiale et n'a pas, de ce fait, reconsidéré ou révisé sa politique raciale,

déplorant

que le Gouvernement de l'Union Sudafricaine continue ainsi à ne tenir aucun compte de ces demandes et qu'il aggrave en outre délibérément la question raciale par des lois et des mesures plus discriminatoires et par leur mise en exécution, accompagnée de violences et d'effusion de sang,

rappelant

qu'un certain nombre d'organes subsidiaires des Nations Unies et d'institutions spécialisées ont exclu de leurs travaux le Gouvernement Sudafricain, et ceci jusqu'à ce que celui-ci renonce à sa politique d'apartheid,

décide

l'exclusion de la Conférence de plénipotentiaires du Gouvernement Sudafricain.

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LE GROUPE AFRICAIN
CONCERNANT LES TERRITOIRES SOUS ADMINISTRATION PORTUGAISE

(présenté par la délégation de la République du
Sénégal au cours de la 2ème Séance Plénière)

La Conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T., réunie à Montreux du 14 septembre au 12 novembre 1965,

considérant

que la situation dans les territoires africains sous administration portugaise met sérieusement en danger la paix et la sécurité en Afrique,

rappelant

la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui affirme : "la sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni de droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiale,"

accusé sans appel, la politique coloniale du Gouvernement rétrograde du Portugal,

demande au Portugal, selon les termes mêmes d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa XVIIIème session, d'appliquer les mesures suivantes :

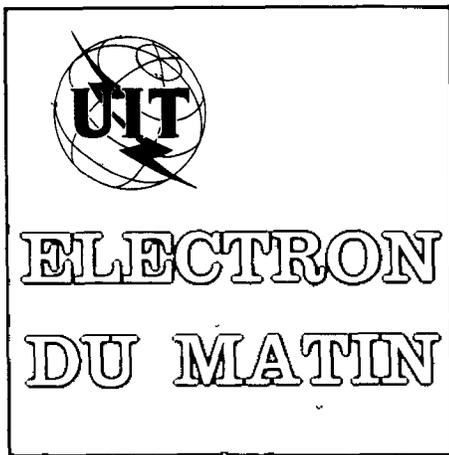
- a) reconnaissance immédiate du droit des peuples des territoires sous sa domination à l'autodétermination et à l'indépendance;
- b) cessation immédiate de tout acte de répression et retrait de toutes les forces militaires et autres à présent employées à cet usage;
- c) promulgation d'une amnistie politique inconditionnelle et établissement de conditions permettant le fonctionnement libre des partis politiques;
- d) négociation sur la base de la reconnaissance du droit à l'autodétermination avec les représentants authentiques des forces nationalistes combattantes de ces territoires, afin de transférer les pouvoirs à des institutions politiques librement élues et représentatives des peuples de ces territoires.

IN MEMORIAM

Hier matin, à l'ouverture de la séance publique, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire du Docteur Ernst Meuzler, ancien Directeur du C.C.I.R., et d'autres éminentes personnalités des télécommunications qui sont décédées depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires.

HORAIRE D'AUJOURD'HUI

<u>Heure</u>	<u>Salle</u>	<u>Commissions</u>
9 h.30	C	Commission 2
9 h.30	A	Commission 4
11 h.00	A	Commission 9
11 h.00	C	Commission 3
15 h.00	A	Commission 8
15 h.00	C	Commission 5
16 h.45	A	Commission 6
16 h.45	C	Commission 7
18 h.30	B	Commission 1



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 17 septembre 1965

NO 3

LES COMMISSIONS S'ORGANISENT

La troisième journée de la Conférence s'avérera sans doute unique en son genre car, à l'exception de la Commission de rédaction, toutes les grandes commissions ont tenu séance.

Ces réunions avaient principalement pour but d'organiser le travail des commissions, mais une ou deux d'entre elles ont déjà abordé des questions de fond.

La Commission 4 (Organisation de l'Union) et la Commission 2 (Vérification des pouvoirs) ont été les premières à se réunir le matin. La Commission 4 est présidée par M. Clyde J. Griffiths (Commonwealth de l'Australie), Président en exercice du Conseil d'administration, et ses vice-présidents sont M. Henryk Baczko (République Populaire de Pologne) et M. Ibrahim N'Diaye (République du Sénégal). Après avoir achevé de s'organiser, la Commission a entamé une discussion au sujet de la composition future du Conseil d'administration, plus particulièrement en ce qui concerne le nombre des sièges au Conseil et la possibilité d'envisager un roulement de ses membres. La Commission 2, qui s'est également réunie dans la première partie de la matinée, a pour président M. E. Machado de Assis (Brésil) et pour vice-présidents M. Eli Habwe (Kenya) et M. V. Makarski (République Populaire de Bulgarie). La Commission a constitué un groupe de travail chargé d'examiner les pouvoirs; ce groupe est composé des président et vice-présidents de la Commission et des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de Ceylan, de la République du Libéria, de la République des Philippines, de l'Espagne, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Arabe Unie, des Etats-Unis d'Amérique et du Vénézuéla.

Après l'intersession, le matin, ce fut au tour de la Commission 9 (Convention et Règlement général) et de la Commission 3 (Contrôle budgétaire) de se réunir. La Commission 9 est présidée par M. Konstantin Comić (République Socialiste Fédérative de Yougoslavie); M. W.J. Wilson (Canada) et M. T. Perry (Royaume des Pays-Bas) en sont vice-présidents. La Commission 3, qui s'est réunie en même temps, a pour président M. Ghassem Shakibnia (Iran), les vice-présidents étant M. Santiago Quijano Caballero (Colombie) et M. Leif Larsen (Norvège). La Commission a constitué un groupe de travail composé de son président et des représentants de la Chine, de la République Fédérale d'Allemagne, de la France, de la Norvège, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, pour examiner les dépenses et l'accord conclu entre l'U.I.T. et l'Administration suisse des P.T.T. au sujet des arrangements pris pour la Conférence.

Quatre autres commissions se sont réunies dans l'après-midi; tout d'abord la Commission 8 (Coopération technique) et la Commission 5 (Personnel). La Commission 8 est présidée par M. Lázaro Barajas Gutiérrez (Mexique), les vice-présidents étant M. Azim Gran (Afghanistan) et un représentant de la Zambie qui sera désigné ultérieurement. Au cours de la séance, le Pakistan a déclaré qu'il n'existait aucun critère permettant d'apprécier l'efficacité du programme de coopération technique de l'U.I.T. Beaucoup d'autres délégations, notamment celles de la République Argentine, du Brésil, du Canada, de la République de Côte d'Ivoire et de la République de Guinée, ont insisté sur la nécessité d'établir un rapport sur l'efficacité de ce programme. A la Commission 5, la présidence est assurée par M. W.A. Wolverson (Royaume-Uni) qui a rempli les mêmes fonctions pendant la période cruciale de la Conférence de plénipotentiaires de 1959. Les deux vice-présidents de cette Commission sont M. l'Ambassadeur Vicente Albano Pacis (République des Philippines) et M. Stanislav Houdek (République Socialiste Tchécoslovaque). La Commission a passé en revue les mesures prises pour donner effet à la résolution adoptée par la Conférence de plénipotentiaires de 1959 sur les questions de personnel et a procédé à un examen général des chapitres du Rapport du Conseil d'administration à la présente Conférence qui traitent de l'évolution de cette question depuis 1959. Le président de l'Association du personnel, le Dr M. Joachim, a été autorisé, sur sa demande, à assister à la séance en qualité d'observateur et, en réponse à la déclaration générale qu'il a faite, il a reçu l'assurance qu'il aurait toute latitude de faire connaître le point de vue du personnel sur les questions qui le concernent.

Après l'interruption de l'après-midi ont eu lieu les réunions de la Commission 6 (Finances de l'Union) et de la Commission 7 (Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales). Le président de la Commission 6 est M. Ben Abdellah (Maroc), ses vice-présidents étant M. Johannes Pressler (République Fédérale d'Allemagne) et M. Ahmed Zaidan (Royaume de l'Arabie Saoudite). Un Groupe de travail, présidé par la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et composé de représentants de la Belgique, de la République du Mali et du Royaume-Uni, a été constitué en vue d'examiner la gestion financière de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires. M. Tchouta Moussa (République Fédérale du Cameroun) est président de la Commission 7 et M. Antonio Lozano Conejero (République Argentine) et M. Marin Grigore (République Socialiste de Roumanie) en sont vice-présidents.

Pour terminer, la Commission de direction, qui se compose du président et des vice-présidents de la Conférence ainsi que des présidents des Commissions, s'est réunie en fin d'après-midi, à 18 h.30.

La liste des rapporteurs des Commissions sera publiée dès que les noms de tous les rapporteurs seront connus.

FETES NATIONALES

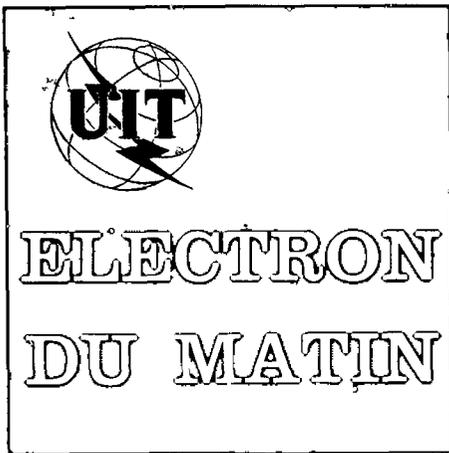
Hier, le 16 septembre, était la fête nationale du Mexique, et demain, le 18 septembre, sera celle du Chili.

RECTIFICATIF

Nous présentons nos excuses à Monsieur l'Ambassadeur Julius C. Holmes des Etats-Unis et à M. Anis El-Bardai de la République Arabe Unie dont nous n'avons pas cité les noms correctement dans notre bulletin d'hier.

HORAIRE D'AUJOURD'HUI

9 h.30	Séance plénière	Salle A
15 h.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 20 Septembre 1965

NO 4

LES SEANCES PLENIERES DE VENDREDI

Les séances plénières de vendredi ont été occupées presque entièrement par une longue discussion sur deux projets de résolution présentés respectivement par la Délégation de la République Arabe Unie et par celle de la République du Sénégal. La première de ces résolutions demandait l'exclusion de la République Sudafricaine de la Conférence, tandis que la seconde condamnait la politique coloniale du Portugal et demandait au Gouvernement de ce pays d'appliquer un certain nombre de mesures. Le texte intégral de ces deux résolutions a été publié dans le numéro 2 de l'Electron, daté du 16 septembre.

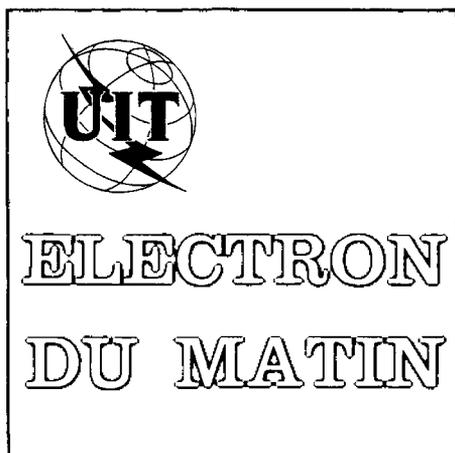
Vers la fin de l'après-midi, il fut finalement décidé de mettre aux voix la question de savoir si la Conférence était compétente ou non pour considérer la résolution présentée par la République Arabe Unie au sujet de l'exclusion de l'Afrique du Sud. Le vote eut lieu au scrutin secret, à la demande de certains pays. Sur un total de 111 délégations présentes ayant exprimé un vote, 53 ont émis l'opinion que la Conférence était compétente, 53 ont émis l'opinion contraire; il y a eu 2 bulletins nuls et 3 abstentions. Conformément au règlement intérieur de la Conférence, le point du vue selon lequel celle-ci était compétente pour se prononcer sur la question qui lui était soumise était par conséquent rejeté.

Message d'amitié

Précédemment, le délégué du Libéria avait annoncé qu'il avait rencontré la veille à Zurich M. Tubman, Président du Libéria. Le Président du Libéria a adressé ses félicitations personnelles au Président de la Conférence pour son élection, ainsi que ses meilleurs voeux pour le succès de la Conférence.

HORAIRE DES SEANCES D'AUJOURD'HUI

9 h.30	Séance plénière	Salle A
15 h.00	Commission 4	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 21 septembre 1965 N° 5

CE QUI S'EST PASSE HIER

La deuxième semaine de la Conférence s'est ouverte par une réunion de la Commission 4 (Organisation de l'Union). Cependant, presque dès l'ouverture, cette Commission décida, sur une proposition de la délégation marocaine appuyée par la délégation algérienne, de renvoyer sa séance au lendemain. Un peu plus tard, à 11 h.30, la Commission de direction se réunit dans la Salle C.

Séance plénière

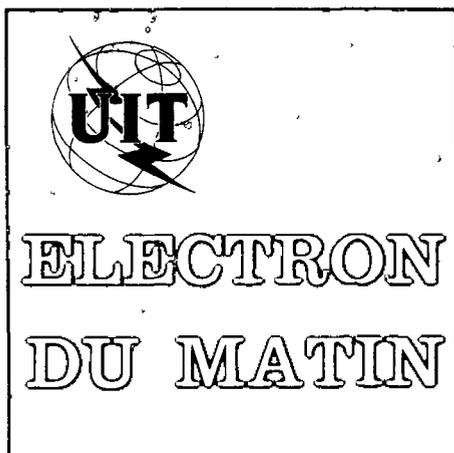
La séance plénière de l'après-midi fut entièrement consacrée à une discussion au sujet des débats qui avaient eu lieu vendredi après-midi. Une partie des débats en question, qui avaient été enregistrés sur bande, furent ainsi reproduits sur haut-parleur. La séance fut levée peu après 18 h.30.

FETE NATIONALE

Aujourd'hui, 21 septembre, est la fête nationale de Malte.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9.30	Séance plénière	Salle A
15.00	Commission 4	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 22 septembre 1965 N° 6

LES SEANCES PLENIERES D'HIER

Au cours de la séance du matin, la délégation des Etats-Unis a présenté une proposition selon laquelle "la Conférence n'est pas compétente pour prendre les mesures proposées dans la Résolution de la République Arabe Unie (Document N° 110)". Le Document N° 110 contenait la Résolution d'exclure la République Sudafricaine de la Conférence. Cette proposition des Etats-Unis fut rejetée par 58 voix contre 51 et 2 abstentions.

En conséquence, à la séance de l'après-midi, on vota sur la Résolution présentée par la République Arabe Unie. Cette Résolution fut adoptée par 59 voix contre 27, avec 7 abstentions. Quinze pays ne participèrent pas à ce vote. La République Sudafricaine est donc exclue de la Conférence.

Enfin, la Conférence a également adopté, par 61 voix contre 35 avec 14 abstentions, une Résolution proposée par la République du Sénégal (Document N° 111) condamnant la politique coloniale du gouvernement du Portugal.

VUE SUR LE LAC

Tous les matins, les délégués à la Conférence de plénipotentiaires contemplant, à leur réveil, l'un des plus beaux lacs du monde. Aussi, cela les intéressera-t-il sans doute de connaître quelques détails sur ce lac, qui avaient été rassemblés initialement à l'intention des participants à la VI^è Assemblée plénière du C.C.I.R., tenue à Genève en 1951.

Son nom officiel est Lac Léman, mais les Genevois riverains de son extrémité opposée l'appellent Lac de Genève. C'est le plus grand lac de l'Europe centrale.

- Niveau moyen au-dessus du niveau de la mer : 371,9 m.
- Longueur : Genève - Château de Chillon à Montreux (à vol d'oiseau)
63,4 km.

- Longueur du rivage : 167 km.
- Surface : 582 km²; capacité : 89 km³.
- Profondeur maximum : 309,5 m; profondeur moyenne : 152,7 m.

En son point le plus bas, le fond du lac ne se trouve donc que légèrement au-dessus du niveau de la mer.

Si on la compare à ses dimensions horizontales, la profondeur du lac est très petite; à son maximum, elle n'atteint, en effet, que 1/2 % de la longueur de la nappe d'eau. Quant aux dimensions relatives du lac, on les peut comparer à la flaque qui se produit lorsqu'un petit verre d'eau est répandu à la surface d'une table plate. La partie centrale du fond est extrêmement uniforme : sur 60 km², la variation de profondeur ne dépasse pas 4,4 m. Les eaux qui alimentent le lac proviennent d'une surface atteignant plus de 7400 km². Le Rhône, qui pénètre dans le lac à son extrémité est, constitue sa source d'alimentation principale. Son bassin est composé, pour un cinquième, de neige et de glace; les glaciers qu'il renferme sont au nombre de 257. Pour cette raison, cette source d'alimentation est très variable : ses extrêmes sont 9 et 1500 m³/sec.

L'eau du Rhône, quand elle pénètre dans le lac, est boueuse; elle contient plus de 2 1/2 grammes de substances solides par litre, ce qui veut dire qu'à chaque seconde, 200 kg environ de ces substances se déposent dans le lac. La quantité est telle que, dans 32.000 ans le lac se trouverait théoriquement entièrement comblé.

Cette eau trouble et grise du fleuve est naturellement plus lourde que l'eau claire du lac. A courte distance du rivage, elle s'enfonce brusquement sous l'eau bleue de celui-ci et suscite de cette manière une sorte de cataracte sous-marine.

Glissant sur une longue pente de sédiments, le fleuve atteint peu à peu les profondeurs du lac. Sur une distance de 10 km, on peut le suivre encore sous les eaux du lac, où il a formé, de chaque côté, de petits renflements de sable et de pierres. L'eau du Rhône se répartit ensuite également sur le fond du lac et y dépose lentement ses sédiments, ce qui explique que le fond soit plat. Le fleuve a tout le temps de faire ce dépôt car ses eaux séjournent 11 ans dans le lac, ce qui signifie que, si l'on pouvait vider ce dernier, il faudrait ensuite 11 ans pour le remplir à nouveau au moyen de sa source d'alimentation normale (au milieu du lac, la vitesse du courant n'atteint que 5 mm environ par minute). Ce lent mouvement de l'eau a permis à une flore locale de prendre naissance. D'autre part, ce séjour prolongé de l'eau dans le lac explique la transparence du Léman et, par là même, sa couleur si bleue (le bleu étant la teinte de l'eau pure). En hiver, saison où l'eau est la plus claire, en raison de la quantité diminuée de végétation, on peut apercevoir encore des objets blancs à une profondeur de 15 m.

Le lac est trop petit pour que puisse se produire une marée d'ampleur appréciable, mais il se caractérise par un phénomène étrange, susceptible d'intéresser l'ingénieur et le physicien, et désigné sous le nom de "seiches". Il s'agit là d'un mouvement d'oscillation du lac dans son ensemble. Les seiches se produisent avec une ou plusieurs lignes de noeuds.

La durée d'une oscillation dans le sens de la longueur du lac atteint en règle générale 73 minutes, ce qui veut dire qu'il faudrait plus d'une demi-heure pour qu'un mouvement de l'eau ayant pris naissance à Montreux puisse atteindre Genève à l'autre extrémité du lac. La fréquence propre suivante du lac n'est pas harmonique et s'étend sur une durée de 35 minutes. Les oscillations dans le sens de la largeur du lac sont naturellement plus brèves et durent environ une dizaine de minutes.

La largeur du lac, qui va se rétrécissant dans la région de Genève, provoque une "transformation" de l'amplitude vers des valeurs plus élevées (comme c'est le cas dans un cornet acoustique). Les différences extrêmes du niveau de l'eau qui aient jamais été observées dans cette zone au cours des seiches (c'est-à-dire la double amplitude) sont de l'ordre de 1,5 m. Les oscillations sont causées, sans doute, par les rapides variations de pression atmosphérique qui se produisent localement, par exemple pendant les orages. Le mouvement des oscillations diminue avec assez de lenteur. En effet, il faut parfois non moins de 40 oscillations pour réduire l'amplitude à la moitié de sa valeur. C'est donc dire que le balancement peut se poursuivre pendant quelques jours, bien qu'en général il soit interrompu par une nouvelle série de seiches. Utilisant la terminologie électrique usuelle, nous pourrions déclarer que le lac a un Q d'environ 200 à sa fréquence de base.

L'eau du lac, en profondeur, a une température constante d'environ 5°C. En surface, la température moyenne varie entre 5 et 19°C. Vers la fin de l'hiver, le lac a, du fond à la surface, la même température d'environ 5°C. Au printemps et en été, la surface se réchauffe, et cette chaleur pénètre graduellement à l'intérieur. A la fin de l'été, il existe un gradient de température à peu près constante jusqu'à une profondeur de 80 m. Ensuite, lorsque survient la saison plus froide, la surface se refroidit et, comme aucune inversion de température ne peut se produire, il se crée dans les eaux supérieures du lac une couche dont la température est uniforme et qui va s'épaississant au cours des mois suivants, tandis que sa tiédeur diminue jusqu'à disparition, à la fin de l'hiver, de la zone de transition située entre la zone supérieure à température uniformément tiède et la zone inférieure à température uniformément froide. Ainsi, la température du lac redevient partout la même.

La vallée du Léman jouit parfois de longues périodes de calme qui rendent la surface de l'eau parfaitement lisse et la font ressembler à un miroir. C'est ce qui a permis de faire quelques observations très particulières. Tout d'abord, lorsqu'on regarde au télescope un voilier qui se trouve loin à l'horizon, on remarque que sa réflexion dans le lac est nettement déformée et raccourcie à cause de la forme sphérique de la surface de l'eau, qui, de cette manière, devient bien visible.

D'autre part, on a relevé également une réflexion anormale des arcs-en-ciel dans le lac. Des observateurs placés dans un bateau ont constaté aussi qu'occasionnellement, on pouvait voir un second schéma d'arcs-en-ciel provoqués par le réfléchissement de la lumière du soleil sur la surface du lac en un point situé derrière les observateurs.

Arc-en-ciel normal : 1 soleil - nuage - oeil

Arc-en-ciel anormal : 2 soleil - nuage - lac - oeil

" " : 3 soleil - lac - nuage - oeil

" " : 4 soleil - lac - nuage - lac - oeil

Le lac possède sa faune propre. Ainsi, par exemple, la féra est l'un de ses poissons les plus abondants et appartient à une espèce que l'on ne trouve que dans le Léman. Il en va de même pour une variété spéciale de truites, dont la longueur peut atteindre 1,1 m et le poids 15 kg (données fournies par des biologistes et non par des pêcheurs).

Le niveau du lac se trouve maintenant stabilisé du fait qu'à Genève, un barrage régularise le surplus d'eau que n'absorbe pas la centrale hydro-électrique. La quantité d'eau qui sort du lac varie entre 80 et 600 m³ par seconde.

Après la période glaciaire, lorsque le lac était recouvert d'une couche de glace d'environ 1 km d'épaisseur, son niveau était plus élevé qu'à présent. En un certain nombre d'endroits, autour du lac, on peut voir des terrasses s'élever de 10 à 30 m au-dessus du niveau actuel de l'eau.

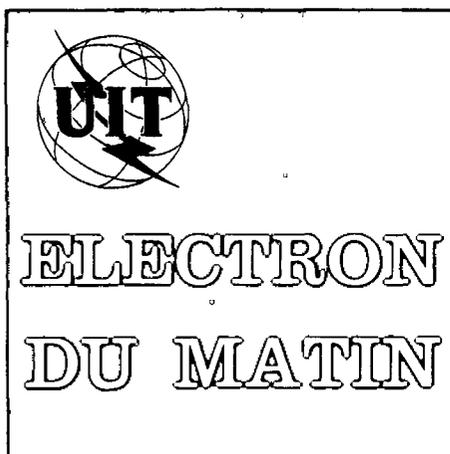
Ainsi donc, Genève fut habitée dès l'âge de la pierre. A cette même époque, le lac, comme ce fut le cas pour de nombreux autres lacs suisses, fut, lui aussi, utilisé comme lieu d'habitation. Des constructions s'y édifièrent et une ville entière fut bâtie sur pilotis par ces populations lacustres, ville qui comportait même parfois un abattoir, une fonderie, etc. et s'étendait sur une surface de 150 ha. Ces colonies lacustres doivent avoir existé pendant des milliers d'années, au cours de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et jusqu'au début de l'âge du fer. Plusieurs vestiges de ces époques ont d'ailleurs été retrouvés au fond du lac.

FETE NATIONALE

Aujourd'hui est la fête nationale de la République du Mali.

LES SEANCES DU JOUR

9 h.30	Séance plénière	Salle A
15 h.00	Commission 4	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 23 septembre 1965 NO 7

LES OBSERVATEURS A LA CONFERENCE

Hier matin, la séance plénière a attaqué la question de l'admission éventuelle de quatre organisations internationales en tant qu'observateurs à la conférence. Il s'agissait de l'O.I.R.T. (Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision), de l'U.A.M.P.T. (Union africaine et malgache des postes et télécommunications), de l'Union arabe des télécommunications et de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). Après une discussion prolongée qui occupa toute la matinée, la Délégation tchécoslovaque présenta, au début de l'après-midi, une résolution tendant à admettre ces quatre organisations internationales avec le statut d'observateurs. Cette proposition avait reçu l'appui d'un certain nombre de Délégations africaines, ainsi que de celles de Cuba, de l'Indonésie, de l'U.R.S.S., de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Mongolie, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Biélorussie et de l'Ukraine. Cependant, peu après, la Délégation colombienne, appuyée par la Délégation éthiopienne, proposa que l'ensemble de cette question fût reporté à la prochaine séance plénière, et cette proposition fut adoptée par 52 voix contre 45 avec 10 abstentions.

UN TELEGRAMME D'U THANT

Hier matin, le Secrétaire général de l'U.I.T. a reçu d'U Thant, Secrétaire général des Nations Unies, un télégramme dont voici la traduction :

"pour m. gross

priorité d'état

unations
genève

2958 spinelli veuillez transmettre toute urgence message suivant à gross montreux début du message concernant votre demande passage suivant figure dans l'introduction à mon rapport annuel à l'assemblée générale publié ce jour après une déclaration faisant ressortir toute l'importance de l'action de coopération de la famille des nations unies dans les domaines économique social et culturel pour établir la paix guillemets les chefs de toutes les organisations estiment que pour que la coopération dans les domaines économique social et culturel puisse se poursuivre sur le plan international il faut avant tout préserver dans toute la mesure du possible le caractère essentiellement technique de cette action; j'ai eu précédemment l'occasion d'observer qu'il serait regrettable pour toute la communauté internationale si des réunions importantes traitant de ce genre de questions et dont le succès dépend de cet élément capital qu'est la coopération internationale devaient échouer dans leurs efforts pour donner des résultats valables du fait de l'introduction dans les débats de questions politiques extrêmement controversées. la difficulté reconnue d'établir une ligne de démarcation bien nette entre ce qui est politique et ce qui ne l'est pas ne doit pas détourner les états membres de l'obligation spécifique qu'ils ont de respecter la charte les conventions et les procédures constitutionnelles de l'organisation intéressée ni de l'obligation générale où ils se trouvent de sauvegarder dans l'intérêt commun l'avenir de l'ordre international lui-même guillemets fin du message=

u thant+"

LA PRESSE

Hier après-midi, par 84 voix contre 5 et 7 abstentions, la conférence a décidé qu'en règle générale et sous certaines réserves que le Président aurait toute latitude pour appliquer, les représentants de la presse seraient admis aux séances plénières. Au cours des débats, on a mentionné la publication régulière de communiqués de presse soumis à l'approbation du Président, ainsi que la possibilité de tenir des conférences de presse.

REPONSE A M. MIKOYAN

Hier après-midi, le Président a donné connaissance du télégramme suivant qu'il a adressé à M. Mikoyan, Président du Soviet suprême de l'U.R.S.S., en réponse au message de voeux envoyé par celui-ci à la conférence :

"Monsieur le Président,

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications m'a chargé de vous transmettre ses remerciements les plus chaleureux pour votre télégramme du 13 septembre 1965.

Ainsi que vous le dites, cette Conférence coïncide avec une date historique dans l'existence de l'U.I.T. et nous souhaitons tous qu'elle apporte une contribution fructueuse dans le domaine des télécommunications.

J'ajoute, au nom du gouvernement de la Confédération suisse, que c'est un honneur pour ce pays qu'une conférence aussi importante y ait lieu.

WETTSTEIN

Président de la Conférence"

LES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : L'AMBASSADEUR JULIUS C. HOLMES

S.E. M. l'Ambassadeur Julius C. Holmes préside la délégation des Etats-Unis à la Conférence de plénipotentiaires.

Tout récemment, il a rempli les fonctions d'ambassadeur des Etats-Unis en Iran, où il a été en poste à partir de 1961. Ses charges précédentes, à titre de membre du corps consulaire ou diplomatique, l'ont appelé successivement à Hong-Kong et Macao, Tanger, Londres, Bucarest, Tirana, Smyrne et Marseille. Il a également appartenu à divers services du Département d'Etat, et, en qualité de conseiller politique supérieur, il a fait partie de la délégation des Etats-Unis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1954.

Ses activités commerciales se sont étendues aux assurances, à la minoterie et à la navigation aérienne; il a assumé notamment les charges de président et de directeur d'une société de minoterie au Brésil, et de président et vice-président d'entreprises de transports aériens aux Etats-Unis et en Amérique latine.

S.E. l'Ambassadeur Holmes est un vétéran des deux Guerres mondiales; au cours de la seconde, il a été promu au rang de général de brigade. Outre les décorations qui lui ont été décernées pour ses services dans l'armée des Etats-Unis, il a reçu des décorations des gouvernements de la France, du Royaume du Maroc, de la Tunisie et du Royaume-Uni.

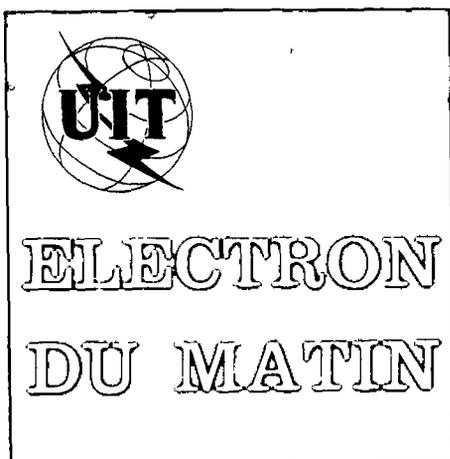
Né au Kansas, S.E. l'Ambassadeur Holmes a été élève de l'Université du Kansas.

FETE NATIONALE

Aujourd'hui se célèbre la fête nationale du Royaume de l'Arabie Saoudite.

LES SEANCES DE CE JOUR

9.30	Commission 4	Salle A
15.00	Commission 4	Salle A
18.30	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 24 septembre 1965 NO 8

COMBIEN DE MEMBRES COMPREDRA LE NOUVEAU CONSEIL ?

Le nombre des membres du Conseil d'administration de l'U.I.T. et sa composition sont les questions qui ont occupé la plus grande partie du temps de la Commission 4 (Organisation de l'Union) au cours de ses séances d'hier.

19, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 : tels sont les nombres qui ont été prononcés au cours des débats auxquels la Commission a consacré à peu près toutes ses 3ème et 4ème séances. Une trentaine de délégation le matin et au moins le double l'après-midi ont pris la parole pour exprimer leur avis après que le Président eut mis la question en discussion au début de la matinée.

La très grande majorité des orateurs semble se prononcer pour une augmentation, et non pour une diminution du nombre des membres du Conseil. Cependant, à la fin de la journée, la question restait encore entière : combien de membres comprendra le nouveau Conseil ?

LES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : LE Dr HÅKAN STERKY

Poursuivant notre énumération des vice-présidents de la Conférence, nous trouvons aujourd'hui, pour la Région B, le Dr Håkan Sterky, chef de la Délégation suédoise.

Né à Stockholm en 1900, il obtint son diplôme d'ingénieur électricien en 1923, après quoi il suivit les cours de la Harvard Engineering School aux Etats-Unis. Il passa son doctorat de technologie en 1933. A 37 ans, il fut nommé professeur à l'Institut Royal de technologie de Stockholm, dont il devait être plus tard vice-principal, et à 42 ans, il fut nommé Directeur général de l'Administration suédoise des télécommunications.

Aujourd'hui, le Dr Sterky est Président de l'Académie royale des sciences appliquées de Suède, membre de l'Académie royale des sciences et de l'Académie royale des sciences militaires de son pays.

Il parle l'anglais, l'allemand et le français. Il a énormément voyagé et il est extrêmement connu dans les milieux de l'U.I.T. pour avoir été notamment Président de la Ve Assemblée plénière du C.C.I.R. et Président de la Conférence administrative télégraphique et téléphonique de Genève en 1958.

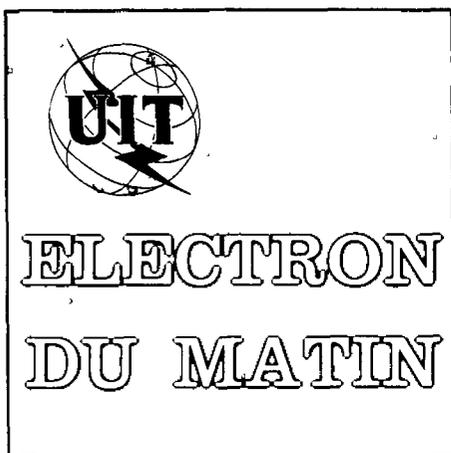
Au 1er octobre prochain, il y aura 23 ans que le Dr Sterky sera Directeur général de son Administration. Il doit prendre sa retraite à la fin de cette année.

FETE NATIONALE

Le dimanche 26 septembre marque la fête nationale du Yémen.

PROGRAMME DU JOUR

9.30	Commission 5	Salle A
9.30	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B
9.30	Commission 9	Salle C
15.00	Commission 4	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 27 septembre 1965

NO 9

CHARTRE OU CONVENTION ?

La question d'une Charte de l'U.I.T. a été au centre des débats de la Commission 9 (Convention et Règlement général) à sa séance de vendredi.

Au début de la matinée, le délégué du Japon a pris la parole pour commenter sa proposition relative à une constitution de l'U.I.T. Trois points de vue principaux se sont dégagés de la discussion animée qui a suivi. Les uns préconisaient que l'on prît une décision de principe dès le début, les autres que l'on chargeât un groupe d'experts d'examiner quelle serait la forme la plus appropriée à donner aux actes statutaires de l'U.I.T., d'autres enfin que l'on étudiât tous les amendements proposés pour la Convention actuelle et que l'on insérât dans le Règlement général les dispositions qui font l'objet du plus grand nombre de propositions d'amendement; ainsi, les autres dispositions statutaires ne devraient plus être modifiées qu'occasionnellement.

LE NOUVEAU CONSEIL COMPTERA 29 MEMBRES

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a décidé vendredi soir par 86 voix contre 17, avec 1 abstention, de porter le nombre des membres du Conseil d'administration de l'U.I.T. de 25 à 29, en attribuant trois des quatre nouveaux sièges à la Région africaine (Région D) et le quatrième à la Région asiatique et australasienne (Région E).

A la suite d'une discussion de près de quatre heures à laquelle ont participé 60 délégués environ, la Commission décida de voter d'abord sur une proposition demandant que le Conseil compte 30 sièges (4 sièges de plus pour la Région D et 1 de plus pour la Région E). Cette proposition fut rejetée par 55 voix contre 50, avec 1 abstention.

LE CLASSEMENT DES EMPLOIS A L'U.I.T. ET LEUR REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La Commission 5 (Personnel), réunie sous la présidence de M. Wolverson (Royaume-Uni), a entamé vendredi matin l'examen de la question du classement des emplois de l'U.I.T. et de la question connexe des normes uniformes de classement des Nations Unies. Il a été souligné que, l'U.I.T. étant associée au régime commun des Nations Unies, le classement devait se fonder sur ces normes, actuellement en cours d'établissement. Il a été décidé que le Président préparerait un projet de résolution chargeant le Conseil d'administration de poursuivre l'étude de la question à la lumière de ce qui se passerait aux Nations Unies.

La Commission a ensuite abordé la question de la répartition géographique. Elle a reconnu qu'en ce qui concernait les fonctionnaires élus, cette question sortait du cadre de sa compétence.

Le restant de la matinée a été consacré à l'examen d'une proposition de l'U.R.S.S. tendant à ce que tous les emplois de grade P5 et au dessus soient répartis à égalité entre les diverses Régions du monde.

LES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : ANATOLII POUKHALSKY

M. Anatolii Poukhalsky, Vice-Ministre des communications postales et électriques de l'U.R.S.S. est chef de la délégation de l'U.R.S.S. à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications.

Né en 1917, M. Poukhalsky a reçu le diplôme de l'Institut des télécommunications en 1940. Il a participé à la 2ème guerre mondiale comme officier des troupes de transmissions.

Après la guerre, il a travaillé pendant de longues années à l'Institut de recherche scientifique, se consacrant aux questions de la technique des transmissions.

Il a le titre de Candidat des sciences techniques.

En 1956, il a été nommé chef du Département technique du Ministère des communications postales et électriques de l'U.R.S.S. et membre du Collège auprès du Ministère des communications postales et électriques de l'U.R.S.S.

Actuellement, en sa capacité de Vice-Ministre des communications postales et électriques de l'U.R.S.S., il s'occupe des questions touchant au développement de la technique des télécommunications.

Depuis plusieurs années, il est rédacteur en chef du périodique scientifique et technique "Elektrosviaz".

M. Anatolii Poukhalsky a participé aux travaux des IIe et IIIe Assemblées plénières du C.C.I.T.T. en qualité de chef de la délégation de l'U.R.S.S. ainsi qu'aux réunions de plusieurs Commissions d'études de ce Comité.

LES DICTONS DE LA SEMAINE

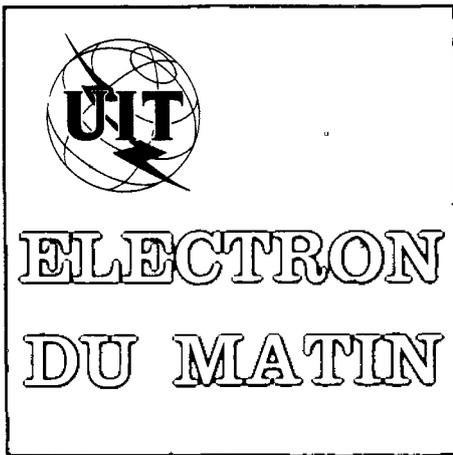
"Une fois, jamais; deux fois, toujours".- proverbe danois cité par M. Gunnar Pedersen, chef de la Délégation danoise.

"Le soleil brille aussi bien sur le château du prince que sur la chaumière du pauvre" (Goethe). cité par M. Mohammed Sadiq Kari, de la Délégation pakistanaise.

"Laissez les sots débattre des formes de gouvernement; celui qui est le mieux administré est le meilleur" - Alexander Pope, cité par le Dr. Tsune-Chi Yü de la Délégation chinoise.

PROGRAMME DU JOUR

9.30	Commission 4	Salle A
9.30	Commission 6	Salle C
15.00	Commission 4	Salle A
15.00	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 28 septembre 1965 NO 10

COMMISSION 4 : STATU QUO SUR TOUTE LA LIGNE

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a décidé hier de maintenir le statu quo sur de nombreux points.

Dans la matinée, 70 délégués environ ont fait connaître leur point de vue sur le principe du roulement et sur les conditions de l'élection au Conseil. Il a finalement été décidé de maintenir le système actuel par 64 voix contre 27, avec 3 abstentions.

Dans le courant de l'après-midi, la Commission a d'abord voté sur les désignations que l'on pourrait adopter pour la Conférence de plénipotentiaires et le Conseil d'administration. Par 72 voix contre 14, avec 8 abstentions, il a été décidé de conserver les désignations actuelles sans changement.

Les numéros 84, 86 et 90 de la Convention, qui ont trait aux sessions du Conseil, ont ensuite fait l'objet d'une longue discussion. Dans ce cas également, les dispositions actuelles ont été maintenues, par 54 voix contre 34, avec 7 abstentions pour le numéro 90; et par 88 voix contre zéro, avec 2 abstentions pour les numéros 84 et 86.

LES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : M. ANIS EL BARDAI

M. Anis El Bardai, Directeur général de l'Organisation des télécommunications de la République Arabe Unie, dirige la délégation de la R.A.U. à la Conférence de plénipotentiaires.

M. El Bardai est né en 1914. En 1936, il obtient le diplôme d'ingénieur des télécommunications de l'Université du Caire. La même année, il entre à l'Administration égyptienne des postes et télécommunications en qualité d'ingénieur des radiocommunications. En 1953, il est chef de la division des radiocommunications. En 1961, il est nommé au poste de Vice-Directeur général de l'Organisation des télécommunications, dont il devient le Directeur général en 1964.

Vétéran des conférences de l'U.I.T. depuis 1947, M. El Bardai a participé aux Conférences de plénipotentiaires d'Atlantic City, Buenos Aires et Genève. C'est lui qui dirigeait la délégation de la R.A.U. à la Conférence administrative des radiocommunications de 1959. Il a également pris part aux travaux de nombreuses réunions du C.C.I.R.

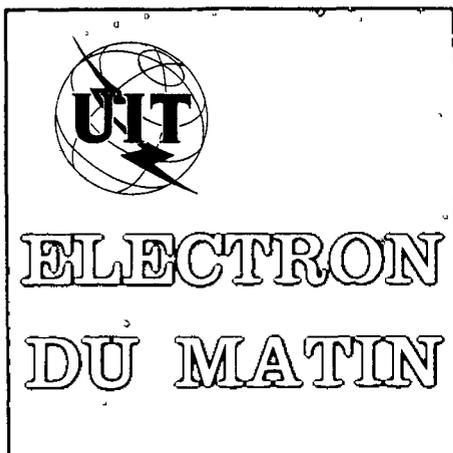
M. El Bardai est aussi Vice-Président du Bureau permanent de l'Union arabe des télécommunications.

ARRIVEES ET DEPARTS

La Délégation chinoise annonce que son chef, le Dr Shen Yi, a quitté Montreux pour Taipeh; pendant son absence, il sera remplacé par le Dr Yu Tsune-chi.

PROGRAMME DU JOUR

9.30	Commission 9	Salle A
9.30	Commission 8	Salle C
15.00	Commission 4	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 29 septembre 1965

NO 11

L'UNION AURA UNE CHARTE

Poursuivant ses discussions de vendredi dernier, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a continué hier matin de débattre sur le point de savoir s'il fallait ou non doter l'U.I.T. d'une Charte.

Après que 30 délégués eurent pris la parole, la Commission a voté par 51 voix contre 30, avec 9 abstentions, en faveur du principe d'une Charte.

EXPERTS REGIONAUX

A la Commission 8 (Coopération technique) les discussions de la matinée ont porté principalement sur le problème des experts régionaux, et plus particulièrement sur les aspects financiers et géographiques de la question.

DU NOUVEAU AU SUJET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a examiné à sa huitième séance, hier après-midi, les numéros 79, 80, 88, 94, 101, 116 et 117 de la Convention, qui concernent le Conseil d'administration.

Dans l'ensemble, seules des modifications mineures ont été apportées au texte actuel de la Convention. Une nouvelle disposition a été ajoutée au numéro 80, qui traite de la qualité des personnes désignées pour siéger au Conseil. La nouvelle clause précise que ces personnes doivent être, dans la mesure du possible, des fonctionnaires en poste dans les administrations des télécommunications ou directement responsables devant ces administrations ou au nom de ces administrations.

VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : ICHIRO HATAKEYAMA

M. Ichiro Hatakeyama, Directeur administratif des télécommunications au Ministère des postes et télécommunications du Japon, est le Chef de la délégation japonaise.

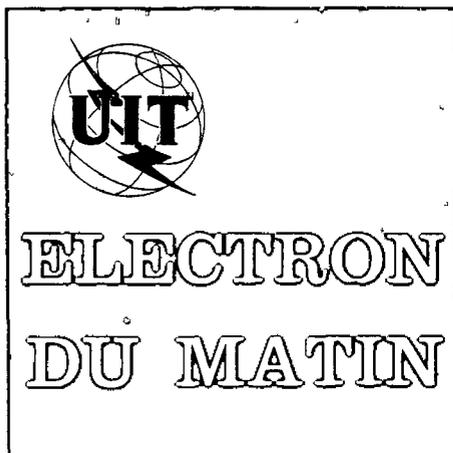
Né en 1917, il a fait des études de droit à l'Université impériale de Tokio, dont il a obtenu le diplôme de la Faculté de Droit en 1941. Immédiatement après avoir terminé ses études, il est entré au Ministère des communications en qualité de contrôleur de la production aéronautique. Après la guerre, il fut chargé des questions de personnel et de main-d'oeuvre, y compris les négociations avec les syndicats, au Ministère des communications. Plus tard, en 1949, il fut nommé Chef du service du Bureau d'épargne postale du Ministère. En 1960, il fut promu au rang de Directeur du Bureau postal du district de Nagano, l'un des dix districts postaux du Japon. Nommé Directeur du Bureau d'inspection postale du district de Tokio en 1962, il fut promu à son poste actuel en 1963.

M. Hatakeyama est bien connu dans les milieux de l'U.I.T.; il a représenté le Japon aux sessions de 1964 et 1965 du Conseil d'administration et a également participé aux réunions de la Commission mondiale du Plan à Rome, en 1963, et à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. en 1964, à Genève.

Sportif convaincu, M. Hatakeyama s'est distingué dans sa jeunesse comme joueur de baseball. Il est également amateur d'alpinisme et de ski, sport qu'il pratique chaque hiver dans le nord de l'île de Honshu.

PROGRAMME DU JOUR

9.30	Commission 4	Salle 4
9.30	Groupe de travail de la Commission 3	Salle B
15.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 30 septembre 1965

No 12

CERTAINS OBSERVATEURS NE SERONT PAS ADMIS A LA CONFERENCE

Le débat relatif à l'admission de quatre organisations internationales à la Conférence, en qualité d'observateurs, qui avait été ajourné le mercredi précédent, a repris hier après-midi en séance plénière. La Conférence était saisie d'une proposition de la République Socialiste Tchécoslovaque appuyée par plusieurs délégations (Document N° 149), tendant à ce que ces organisations soient admises en qualité d'observateurs, et d'une autre proposition du Guatemala (Document N° 152), suggérant de renvoyer la question à la Commission 9. Les Pays-Bas, soulevant la question de compétence, ont présenté une motion selon laquelle la mesure proposée dans le Document N° 149 n'était pas de la compétence de la Conférence. Le vote sur cette motion a donné les résultats suivants : 70 voix pour, 38 contre et 1 abstention. Le Guatemala a par la suite retiré sa proposition.

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vers la fin de la séance plénière d'hier après-midi, le Rapport du Conseil d'administration à la Conférence de plénipotentiaires a été présenté. Le Président a remercié le Conseil et les personnalités qui l'ont présidé depuis 1959, de l'important travail qu'ils ont accompli, puis le Président du Conseil actuel, M. Clyde J. Griffiths, a présenté le rapport. Au cours de son exposé, il a fait ressortir les principaux progrès intervenus depuis 1959 dans les techniques des télécommunications, ainsi que l'intensification de la participation des pays Membres aux activités de l'U.I.T. Après avoir mentionné le rôle essentiel que les Commissions du Plan ont joué dans la mise au point d'un réseau mondial moderne et intégré, il a fait état plus spécialement de l'attention que le Conseil a accordée à la coopération technique, dont les activités se sont considérablement développées depuis 1959. Pour terminer, M. Griffiths a fait mention de certaines questions dont le Conseil a jugé opportun de saisir la Conférence de plénipotentiaires. L'examen général du rapport commencera à la prochaine séance plénière.

LA STRUCTURE DE L'UNION

Hier matin, à la neuvième séance de la Commission 4 (Organisation de l'Union), la question de la structure de l'Union a fait l'objet d'une discussion générale. Un certain nombre de délégations qui avaient déjà soumis des propositions visant à améliorer la structure actuelle de l'Union ont pris la parole pour présenter leurs propositions.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : ENEAS MACHADO DE ASSIS

M. Eneas Machado de Assis, Président de la Commission 2 (Pouvoirs) dirige la Délégation brésilienne à la Conférence.

Né à São Paulo le 19 février 1913, M. Eneas Machado de Assis a étudié le droit à l'Université de cette ville et s'est spécialisé dans le droit des télécommunications; il a notamment approfondi les problèmes juridiques touchant à la radiodiffusion.

Il est membre fondateur de l'Association de radiodiffusion de São Paulo (dont il est actuellement le directeur), de l'Association brésilienne de radiodiffusion et de l'Association interaméricaine des organismes de radiodiffusion (dont il est membre de la Commission juridique).

De 1948 à 1963, il a été professeur à l'Ecole de journalisme de l'Université catholique de São Paulo et fut également directeur de la Division de radiodiffusion de l'Université de São Paulo. M. E. Machado de Assis a dirigé les destinées de diverses organisations de radiodiffusion et de télévision de son pays et, pendant vingt-deux ans, il s'est consacré à l'élaboration de la loi brésilienne des télécommunications, adoptée en 1963, qui est considérée comme l'une des plus modernes du monde.

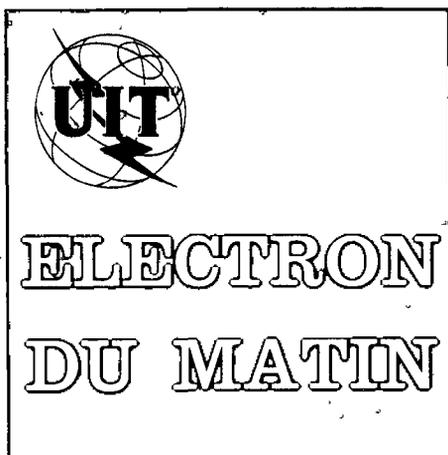
Ancien député fédéral, M. E. Machado de Assis est aujourd'hui membre du Conseil national des télécommunications du Brésil.

Il travaille actuellement à une histoire des télécommunications dans laquelle il met l'accent sur la radiodiffusion, c'est pourquoi il serait heureux de recevoir toute documentation juridique se rapportant à ce sujet, laquelle pourrait lui être envoyée à l'adresse suivante :

Associação das Emissoras de São Paulo, Praça da Republica, 386, São Paulo, Brésil.

PROGRAMME DU JOUR

9.30	Commission 4	Salle A
15.00	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B
15.00	Commission 9	Salle A
15.00	Commission 8	Salle C
18.30	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 1er octobre 1965

NO 13

SUITE DES DEBATS SUR LA STRUCTURE DE L'UNION

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a poursuivi hier son débat sur la structure de l'U.I.T.

Dans une déclaration de 40 minutes - la plus longue peut-être depuis le début de la Conférence - le délégué du Pakistan a souligné que le Secrétaire général occupe le poste le plus élevé de l'Union, et il a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les pouvoirs du Comité de coordination. Il s'est prononcé en faveur du maintien du système actuellement en vigueur pour l'élection des Directeurs des C.C.I. et il a préconisé d'une part la réorganisation du Secrétariat général, d'autre part le maintien de l'I.F.R.B. sous sa forme actuelle. Le Maroc a proposé que la Commission s'occupe en premier lieu de la question de l'I.F.R.B. ajoutant que, une fois cette question résolue, la Commission pourrait aborder le problème d'ensemble de la structure de l'Union.

Dans la suite du débat, un certain nombre de délégations ont fait état de la nécessité d'unifier la structure actuelle du Secrétariat, tandis que d'autres exprimaient l'avis que l'organisation actuelle répond bien aux besoins de l'U.I.T. Le délégué de la France, après s'être référé à l'expérience du passé, s'est prononcé contre une fusion des secrétariats, mais il a approuvé l'idée d'un renforcement du Comité de coordination. Le délégué de l'U.R.S.S. a relevé que la majorité des orateurs s'est prononcée en faveur du maintien de la structure actuelle; il a estimé que l'article 5 devrait être conservé dans sa rédaction actuelle, sauf en ce qui concerne le numéro 31.

Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont apporté leur appui à la proposition du Maroc. A l'issue d'une longue discussion, le Président a levé la séance afin de permettre à tous les délégués présents "de réfléchir sur ce qui a été dit ce matin".

LA CONSTITUTION

La Commission 9 (Convention et Règlement général) était saisie, à sa séance d'hier après-midi, de deux projets de résolution traitant de la Charte (ou Constitution) de l'U.I.T., qui avait fait l'objet d'une décision de principe lors de la séance précédente.

Au cours de la discussion, dans laquelle trente orateurs environ sont intervenus, la République de Guinée, appuyée par la suite par l'U.R.S.S., a proposé la création d'un groupe de travail qui serait chargé de rédiger, en tenant compte des remarques formulées dans les débats, un nouveau projet de résolution exposant les avantages qui découleraient d'une Constitution permanente.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 (Coopération technique) a progressé hier dans l'examen des chapitres pertinents du Rapport du Conseil d'administration à la Conférence. Le Président de l'I.F.R.B., le Directeur par intérim du C.C.I.R. et le Directeur du C.C.I.T.F. ont exposé à la Commission les mesures prises par ces organismes techniques pour assister les pays dans le développement de leurs télécommunications. Les délégués ont manifesté un vif intérêt pour les publications établies par le C.C.I.T.F. spécialement à l'intention des pays en voie de développement.

Lorsque la Commission a commencé l'examen de la IVème partie du Rapport, qui traite plus particulièrement de la coopération technique, un certain nombre de délégations ont soulevé la question du financement des programmes et ont fait état des difficultés rencontrées par l'U.I.T. pour garantir la continuité des projets.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS .: M. GHASSEM SHAKIBNIA

M. Ghassem Shakibnia, Président de la Commission 3 (Contrôle budgétaire) est le chef adjoint de la délégation iranienne à la Conférence. Il dirige cette délégation depuis que S.E. M.F. Sotoudeh, Ministre des P.T.T., a quitté Montreux.

Né en 1923, M. Shakibnia a fait ses études à l'Université de Téhéran; il y a obtenu en 1945 le diplôme de la Faculté technique. Il est entré alors au Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones en qualité d'ingénieur des radiocommunications et a travaillé pendant huit ans dans des stations d'émission radioélectriques. Il a ensuite été promu au rang de directeur-adjoint.

En 1953, il a été envoyé en République Fédérale d'Allemagne, à la tête d'un groupe de sept ingénieurs, pour suivre un cours spécial de télégraphie. A son retour en Iran, il fut transféré au Département général de la télégraphie et chargé de transformer dans l'ensemble du pays l'ancien réseau morse en un réseau télégraphique moderne. Parallèlement, on lui confia la responsabilité des cours de formation, dans ce même domaine, à l'Institut des télécommunications.

Il est promu en 1960 au poste de Directeur du Département des télégraphes et devient en 1961 Directeur général des télécommunications. Il siège actuellement au Conseil technique du Ministère des P.T.T.

M. Shakibnia est membre du Conseil d'administration de l'Association des ingénieurs iraniens; il est l'un des fondateurs de l'Association des ingénieurs des télécommunications. Il fait partie également de l'Association des administrateurs.

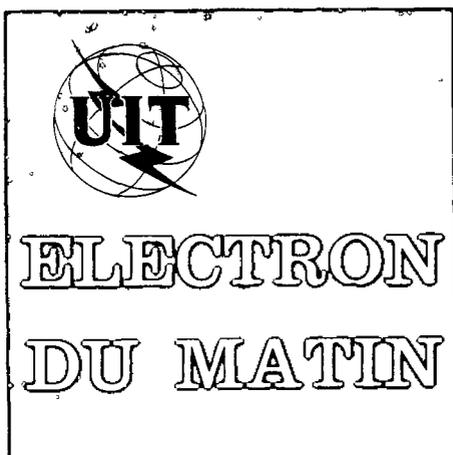
Depuis 1962, M. Shakibnia a représenté l'Iran à toutes les sessions du Conseil d'administration de l'U.I.T.; il a été élu Vice-Président de la Commission du personnel du Conseil.

FETES NATIONALES

Aujourd'hui, 1er octobre, est la fête nationale de la République Fédérale de Nigeria. Demain, 2 octobre, sera celle de la République de Guinée.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.30	Commission 4	Salle A
15 h.00	Commission 9	Salle A
15 h.00	Commission 5	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 4 octobre 1965

NO 14

L'AVENIR DE L'I.F.R.B.

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a consacré toute sa séance de vendredi matin à un débat sur le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)

Elle a d'abord entendu une assez longue déclaration du Président de l'I.F.R.B. lequel a retracé l'histoire du Comité depuis la Conférence d'Atlantic City (1947), a parlé de sa composition et a décrit ses travaux.

L'orateur suivant a été le délégué du Mexique qui a parlé à peu près dans le même sens. A son avis, les résultats des travaux du Comité ont été de manière générale satisfaisants et il convient de maintenir le Comité sous réserve de quelques ajustements; en particulier, ses membres devraient être élus par le Conseil d'administration, son effectif devrait peut-être être accru afin de tenir compte de l'augmentation du nombre des pays qui composent l'Union, ses tâches devraient faire l'objet de quelque réorganisation. L'impartialité des décisions du Comité est une chose essentielle et les dépenses afférentes à son entretien ne devraient pas constituer un facteur déterminant du moment que les intérêts des Membres de l'Union sont assurés.

Le délégué du Royaume-Uni a présenté la proposition de son pays (Document N° 35) selon laquelle l'I.F.R.B. devrait être remplacé par un Département d'enregistrement des fréquences. Les méthodes d'enregistrement des fréquences sont maintenant bien établies et sont plus simples que jadis, de sorte qu'un organisme moins onéreux que le Comité actuel suffirait parfaitement à la tâche. Les cas d'espèce qui exigeraient un examen plus poussé pourraient être traités par le Conseil d'administration.

Le délégué de Cuba, après avoir aussi évoqué le passé de l'I.F.R.B., a déclaré que ce Comité avait gagné la confiance des Membres de l'Union et qu'il convenait de le conserver.

Le délégué des Etats-Unis a reconnu, comme celui du Royaume-Uni, l'excellence des travaux faits jusqu'ici par l'I.F.R.B. Il a proposé que les tâches décrites à l'Article 12 (paragraphe 1) de la Convention soient confiées à un Département des fréquences, dont le directeur serait élu par la Conférence des radiocommunications compétente. On pourrait instituer un Comité d'appel qui aurait à connaître des rares cas litigieux susceptibles de se présenter.

Enfin, le délégué de la République fédérale d'Allemagne s'est déclaré partisan d'un Département complété par un organe de réexamen de certains cas particuliers.

L'UNION GARDE SON NOM

Au cours de la séance qu'a tenue vendredi après-midi la Commission 9 (Convention et Règlement général), l'Union soviétique a proposé de modifier le nom de l'U.I.T. et d'adopter la désignation suivante : "Union mondiale des télécommunications". La Commission a voté sur cette proposition, qui a été rejetée par 55 voix contre 13, avec 23 abstentions.

DEBAT SUR LA CONVENTION

Vendredi après-midi également, la Commission 9 a examiné le Préambule à la Convention et l'Article 1. . Après discussion, il a été décidé de laisser le Préambule tel quel.

L'Indonésie s'est prononcée en faveur d'une modification du numéro 5 et de la suppression du numéro 6. De leur côté, l'U.R.S.S. et la Roumanie ont exprimé l'avis que cet article devrait être modifié en vue d'étendre le caractère universel de l'Union et de faciliter l'admission de nouveaux Membres. Les délégations de la R.F. d'Allemagne, de l'Argentine, de la République de Corée, de la France, de la Haute-Volta, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Canada se sont opposées aux propositions de modification de l'Article 1. . La Commission poursuivra ultérieurement le débat sur cette question.

QUESTIONS DE PERSONNEL : NORMES DE CLASSEMENT DES EMPLOIS REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET ASSIMILATION

Vendredi après-midi, les débats de la Commission 5 ont porté sur les trois points ci-dessus.

La Commission a d'abord examiné un projet de résolution annexé au Document N° 174, selon lequel le Conseil d'administration serait chargé de faire en sorte que des normes de classement conformes à celles qui sont en vigueur dans le cadre du régime commun des Nations Unies soient établies et mises en pratique pour les emplois de l'U.I.T. Le texte présenté a recueilli l'approbation générale, sous réserve de quelques modifications de détail qui seront soumises à la Commission lors de sa prochaine séance.

La Commission a repris ensuite le débat sur la répartition géographique et examiné la question de savoir s'il fallait modifier la Résolution N° 9 adoptée à cet égard par la Conférence de plénipotentiaires de 1959. Au terme de la discussion, il a été décidé d'ajouter à la fin du paragraphe 1.2 le texte ci-après : "en nommant des fonctionnaires à des emplois des grades P5 et au-dessus, il convient de veiller particulièrement à assurer une représentation géographique équitable des cinq régions de l'U.I.T." D'autres amendements devront d'ailleurs être apportés au texte de la Résolution N° 9 afin de le mettre à jour.

Le dernier point examiné a été la question générale de l'assimilation des conditions d'emploi à celles du régime commun des Nations Unies. La Commission a noté que les instructions données par la Conférence de plénipotentiaires de 1959 avaient été fidèlement suivies. En ce qui concerne le recours mentionné dans le Rapport du Conseil d'administration à la Conférence, il a été décidé de suivre la suggestion émise par le Conseil et de soumettre à l'assemblée plénière une résolution confirmant que les décisions prises par le Conseil et par le Secrétaire général étaient en tous points conformes à la volonté, aux décisions et aux instructions de la Conférence de plénipotentiaires de 1959. En outre, la Commission a décidé qu'à sa séance suivante elle examinerait une autre résolution aux termes de laquelle le Conseil d'administration serait autorisé à demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les questions de personnel pouvant faire l'objet de jugements de la part du Tribunal administratif de l'O.I.T.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : M. CLYDE JAMES GRIFFITHS

M. Clyde Griffiths, premier Directeur général adjoint (pour les questions techniques) au Postmaster General's Department de l'Australie, est chef de la délégation de l'Australie et président de la Commission 4 (Organisation de l'Union).

Né en 1905, il a fait ses études d'électrotechnique à l'Université de Melbourne, dont il a obtenu le grade de licencié dans cette branche. Ses études terminées, il est entré en 1927 au Postmaster General's Department, où il a travaillé dans les divers domaines de la technique des télécommunications, notamment en téléphonie, télégraphie, transmission et installations extérieures.

Après avoir suivi sa carrière dans ces services, il a été nommé, en 1959, ingénieur en chef adjoint au Siège central; cette nomination a été suivie la même année, d'une promotion au grade de Vice-ingénieur en chef, puis d'une autre, en 1963, à son grade actuel de premier Directeur général, adjoint (pour les questions techniques).

En plus de ses attributions concernant le réseau national de télécommunications, ses fonctions l'ont associé **étroitement aux projets** de câbles téléphoniques sous-marins COMPAC et SEACOM reliant l'Australie à l'Europe et à l'Asie du Sud-est.

M. Griffiths a été chef de la délégation australienne à la IIème et à la IIIème Assemblée plénière du C.C.I.T.T. respectivement tenues à New Delhi en 1960 et à Genève en 1964. Il a pris part aux travaux du Conseil d'administration en 1963, 1964 et 1965; à la session de 1965, il a été élu à la présidence du Conseil.

M. Griffiths est membre de l'Institution of Electrical Engineers de Londres, et de l'Institution of Engineers d'Australie; pendant douze ans, il a rempli les fonctions de rédacteur en chef du Telecommunication Journal of Australia.

LES DICTONS DE LA SEMAINE

"On n'achète pas un chat dans un sac." -

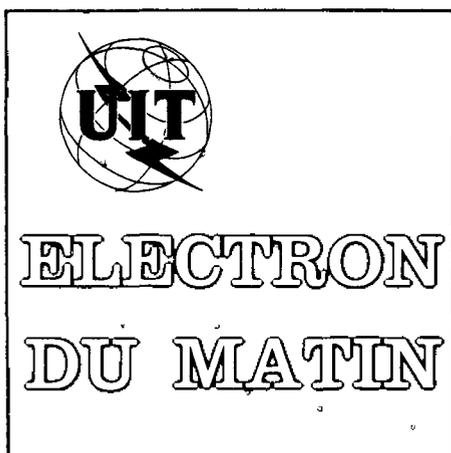
Dicton cité par M. Anatoli Poukhalski, Chef de la délégation
to l'U.R.S.S.

"Tout ce qui tombe dans une mine de sel tourne en sel."

Traduction d'un proverbe persan cité par
M. Mohammad Sadiq Kari, membre de la délégation du Pakistan.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.30	Commission 4	Salle A
15 h.00	Commission 9	Salle A
15 h.00	Commission 8	Salle C
20 h.30	Commission 9	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 5 octobre 1965

NO 15

L'I.F.R.B. : SUITE DE LA DISCUSSION

La Commission 4 (Organisation de l'Union) a poursuivi hier matin son débat sur l'I.F.R.B.

Des points de vue divers ont été exprimés. Certains ont estimé qu'il convenait de maintenir l'I.F.R.B. sous sa forme actuelle en réorganisant éventuellement ses méthodes de travail ou en réduisant le nombre de ses membres. D'autres se sont prononcés en faveur d'un directorat. Plusieurs délégués ont évoqué les activités déployées par l'I.F.R.B. dans l'intérêt des pays nouveaux et en voie de développement et ont commenté l'aspect financier de la question dans son ensemble.

Le débat se poursuit.

COMPOSITION DE L'U.I.T.

La Commission 9 (Convention et Règlement général) a consacré toute sa séance d'hier après-midi à l'examen de l'Article 1 de la Convention relatif à la composition de l'Union.

Une quarantaine d'orateurs ont pris la parole. Le débat s'est terminé par un vote sur une proposition déposée par l'Indonésie, en faveur de laquelle l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie ont retiré leurs propres propositions. La proposition indonésienne tendant à modifier comme suit le libellé actuel du numéro 5 : "Tout pays, non énuméré dans l'Annexe 1, qui adhère à la présente Convention conformément aux dispositions de l'Article 18", et à supprimer le numéro 6, a été rejetée par 64 voix contre 29, avec 7 abstentions.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 (Coopération technique) a poursuivi l'examen du rapport du Conseil d'administration à la Conférence de plénipotentiaires. Elle a passé en revue l'assistance accordée dans le cadre des divers programmes; une discussion s'est engagée sur l'assistance accordée à la République Démocratique du Congo pour laquelle le représentant de ce pays a exprimé sa profonde gratitude. La Commission a également examiné de manière approfondie l'importance que présente la formation professionnelle et la nécessité d'établir des normes comparables de compétence technique dans le monde entier.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : M. WILLIAM A. WOLVERSON

M. William A. Wolverson, Président de la Commission 5 (Commission du personnel) est le chef de la délégation du Royaume-Uni. Il a présidé cette même Commission pendant la période critique de la Conférence de plénipotentiaires de 1959.

Il est entré au General Post Office du Royaume-Uni en 1928 par voie de concours et y occupa un poste à la Division du trafic du service téléphonique. En 1932, il occupa un emploi avec des responsabilités plus vastes aussi bien dans le service des télécommunications que dans le service postal et, en 1935, il entra au Siège du G.P.O. à St Martin's-Le-Grand à Londres.

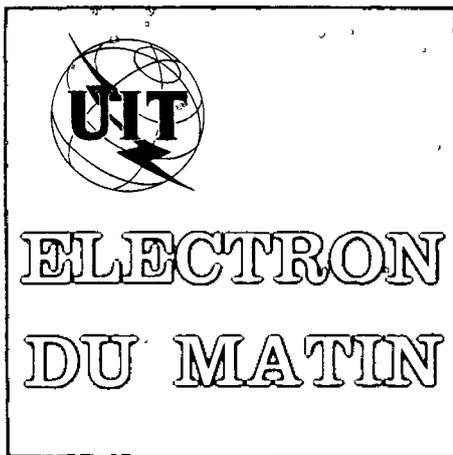
Jusqu'en 1939, il se consacra au premier chef au service postal. Pendant la deuxième guerre mondiale, il faisait partie du groupe du G.P.O. qui s'attachait en premier lieu à assurer les télécommunications pour les forces armées du Royaume-Uni.

En 1950, M. Wolverson a été nommé Directeur régional responsable de tous les services postaux de la région nord-ouest de l'Angleterre. Un an plus tard, il organisa le Centre de formation de gestion postal dont il devint le premier Commandant. En 1952, il organisa le premier service exécutif des télécommunications externes dont il devint le premier Directeur, réalisant la fusion de l'administration et de l'exploitation des services télégraphiques et téléphoniques d'Outre-Mer du Royaume-Uni. C'est en cette qualité qu'il participa à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. de 1956. Membre de l'équipe administrative qui se rendit au Canada et aux Etats-Unis en 1953 pour y

négoier l'installation du premier câble téléphonique transatlantique à répéteurs, il se trouvait à bord du câblier britannique "Monarch" lorsque celui-ci posa le premier tronçon du câble à Terre-Neuve. En 1955, M. Wolverson fut nommé Directeur des services radioélectriques et c'est à partir de cette date et jusqu'en 1959 qu'il devait représenter le Royaume-Uni au Conseil d'administration. En 1960, M. Wolverson a été nommé Directeur général adjoint du General Post Office.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.30	Séance plénière	Salle A
15 h.00	Séance plénière	Salle A
20 h.30	Commission 8	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 6 octobre 1965

NO 16

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La majeure partie de la séance plénière d'hier a été consacrée à un débat sur la procédure qui régira l'élection du Conseil d'administration (Document N° 197).

L'Annexe 1 au Document N° 197 contenait un projet de télégramme-circulaire relatif à l'élection. A l'issue d'un échange de vues sur ce télégramme, il a été décidé, sur la proposition du Royaume du Maroc, qu'il ne serait adressé qu'aux administrations qui ne sont pas représentées à la Conférence.

Le projet de procédure pour l'élection du Conseil d'administration, contenu dans l'Annexe 2, a été approuvé rapidement. Toutefois, la délégation de l'Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer a annoncé que, puisque le siège de ces Territoires se trouve en Europe occidentale, ils devraient être compris dans la Région B (Europe occidentale) et non pas dans la Région D (Afrique).

Au cours de la séance de l'après-midi, la délégation du Canada a déposé une proposition tendant à modifier le protocole figurant à l'Annexe 3 au Document N° 197 au sujet des arrangements transitoires à prendre en vue de l'élection du Conseil d'administration. Après délibération, l'assemblée plénière a décidé de renvoyer cette proposition à un Groupe de travail aux fins de rédaction.

Enfin, l'assemblée plénière a fixé au 21 octobre la date de l'élection du Conseil d'administration.

ARTICLE 1 DE LA CONVENTION (suite)

Au cours de la première séance de nuit de la Conférence, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a poursuivi lundi soir le débat, commencé dans l'après-midi, sur l'Article 1 de la Convention.

La Commission était saisie d'une proposition de la Hongrie tendant à ce qu'un pays souverain, non énuméré dans l'Annexe 1 à la Convention et non Membre de l'Organisation des Nations Unies, ne doive plus, pour devenir Membre de l'Union, recueillir l'approbation des deux-tiers des Membres, comme il est stipulé au numéro 6 de la Convention, mais puisse être admis à la majorité simple. A l'issue d'une longue discussion, cette proposition a été rejetée par 67 voix contre 29 avec 3 abstentions.

Par la suite, les Etats-Unis ont retiré leur proposition tendant à supprimer la classe des Membres associés, et la Pologne a retiré sa proposition visant la modification des numéros 7 et 8 de la Convention. Cependant, la Commission ne s'est pas encore prononcée sur le maintien du texte actuel des numéros 7 et 8, car la Guinée a annoncé qu'elle présenterait une proposition à ce sujet.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : M. MOHAMED BEN ABDELLAH

M. Mohamed Ben Abdellah, Président de la Commission 6 (Commission des Finances) est membre de la Délégation marocaine. Il a représenté son pays au sein du Conseil d'administration de 1959 à 1965, où il a successivement occupé les fonctions de Vice-Président et Président de la Commission des Finances.

M. Ben Abdellah a participé à plusieurs conférences de l'U.I.T. et s'est vu confier par la dernière Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève 1964, la Présidence du Groupe Autonome Spécial (GAS 3) "Comparaison économique et technique des systèmes de transmission".

M. Ben Abdellah est licencié es sciences et Ingénieur, Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris.

M. Ben Abdellah a occupé successivement au Ministère des P.T.T. du Maroc les fonctions de chef du Département lignes-Réseau, de chef des services techniques et depuis 1962 de Directeur des Télécommunications et Transport.

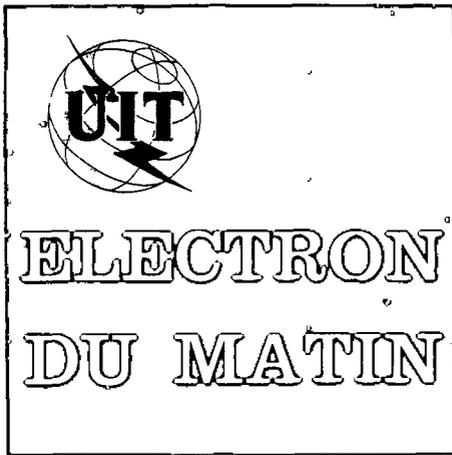
ARRIVEES ET DEPARTS

A la séance plénière d'hier matin, M. Anis El Bardai, Chef de la délégation de la République Arabe Unie et Vice-Président de la Conférence, a annoncé qu'il était rappelé au Caire où l'attendent des tâches urgentes. Pendant son absence, M. Ibrahim Fouad le remplacera comme Chef de la délégation, et, sous réserve d'approbation de l'Assemblée plénière, également au titre de Vice-Président.

A la séance plénière de l'après-midi, M. Saïed Mohammed, Chef de la délégation de Trinité et Tobago, a annoncé son départ le 13 octobre. En son absence, il sera remplacé par M. Wilfred Andrew Rose, qui remplira les fonctions de Chef de la délégation dans lesquelles il sera assisté de M. Theodore A. Wilson.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.30	Commission 4	Salle A
15 h.	Commission 7	Salle C
15 h.	Commission 9	Salle A
20 h.30	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B .
20 h.30	Commission 6	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 7 octobre 1965

NO 17

L'I.F.R.B. EST MAINTENU DANS SON AUTONOMIE

A sa 13^{ème} séance (probablement la plus longue de toutes celles qui ont été tenues jusqu'ici), la Commission 4 (Organisation de l'Union) a poursuivi hier matin ses délibérations sur l'I.F.R.B.

Le débat auquel ont pris part une trentaine de délégués s'est achevé par un vote sur le principe du maintien de l'I.F.R.B. sous sa forme indépendante. Cette décision a été prise par 64 voix contre 39, avec 2 abstentions.

COOPERATION TECHNIQUE

A sa séance de nuit de mardi, la Commission 8 (Coopération technique) a poursuivi l'examen du rapport du Conseil d'administration à la Conférence de plénipotentiaires. Après avoir discuté le texte même du rapport, la Commission a tenu à connaître dans quelle mesure les résolutions concernant la coopération technique adoptées par la Conférence de plénipotentiaires de 1959 ont été mises à exécution. La première d'entre elles concerne le financement de nouveaux projets de télécommunication et les moyens par lesquels l'Union pourrait aider les pays en voie de développement dans ce domaine. Un débat animé s'est engagé auquel ont pris part de nombreuses délégations. Certains pays en voie de développement ont estimé que ce moyen d'assistance était important pour eux et ont fait diverses suggestions sur la manière dont ces services pourraient leur être fournis.

L'ELABORATION D'UNE CHARTE CONSTITUTIONNELLE

La Commission 9 (Convention et Règlement général) a discuté hier après-midi le Document N° 231, consistant en un projet de résolution relatif à l'élaboration d'un projet de charte constitutionnelle de caractère permanent pour l'U.I.T.

Tandis qu'un certain nombre de délégations proposaient un préambule au projet de résolution, d'autres estimaient qu'il était difficile d'arriver à un accord sur ce point. En fin de compte, la proposition d'ajouter un préambule au projet a été retirée.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : M. TCHOUTA MOUSSA

Monsieur Tchouta Moussa, Chef de délégation par interim de la Rép. Fédérale du Cameroun, est Président de la Commission 7 (Relations avec les Nations Unies, les organisations internationales et les institutions spécialisées).

Né en 1937, il a fait des études de télécommunications à l'Ecole supérieure des télécommunications de Paris dont il a obtenu le grade d'ingénieur dans cette branche. Ses études terminées, il est entré en 1963 au service des Postes et télécommunications du Cameroun. Dès le début de sa carrière, il s'est occupé principalement des questions de fréquences et des Conférences internationales des télécommunications.

Actuellement, il remplit les fonctions de Secrétaire général adjoint des Postes et télécommunications et de Secrétaire général du Comité de coordination des télécommunications.

Depuis le début de sa carrière, M. Tchouta Moussa a participé à plusieurs réunions et conférences de l'U.I.T. Il a pris part aux conférences africaines de radiodiffusion à Genève, a conduit la délégation camerounaise à la IIIème Assemblée plénière du C.C.I.T.T. à Genève et à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) tenue à Genève.

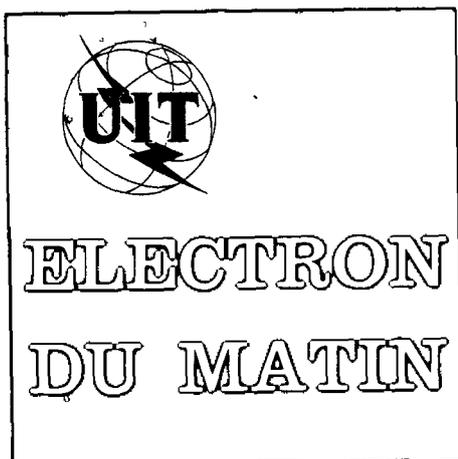
Actuellement, au Cameroun, M. Tchouta Moussa s'occupe de problèmes de planification du réseau national de télécommunications et de la modernisation de l'équipement postal.

FETES NATIONALES

Le samedi 9 octobre marque la Fête nationale de l'Ouganda, et le dimanche 10 octobre celle de la Chine.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.30	Commission 4	Salle A
15 h.00	Commission 5	Salle C
15 h.00	Commission 8	Salle A
18 h.30	Commission 1	Salle B
20 h.30	Commission 9	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 13 octobre 1965

NO 18

CINQ MEMBRES A L'I.F.R.B.

A sa séance de jeudi matin, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a poursuivi la discussion relative à l'I.F.R.B., sur la base du Document N° 229 contenant un projet de résolution présenté par la délégation du Royaume du Maroc.

Après un long débat auquel ont participé quelque 40 délégations, la Commission a accepté, par 94 voix contre 13, le principe énoncé dans ce projet de résolution, à savoir que le Comité international d'enregistrement des fréquences doit être composé de cinq Membres provenant chacun d'une Région de l'U.I.T.

La Commission a ensuite décidé de créer un groupe de travail composé de représentants des cinq Régions, lequel a été chargé d'étudier les diverses propositions intéressant l'organisation de l'I.F.R.B., les relations de ses membres avec son secrétariat spécialisé, ainsi que la question de savoir si la présidence doit faire l'objet d'une désignation à titre permanent ou par rotation. Après avoir approfondi ces problèmes, le groupe de travail présentera au cours de la semaine ses recommandations à la Commission 4.

DECISIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours de la séance de nuit qu'elle a tenue mercredi dernier, la Commission 6 (Finances de l'Union) a adopté un certain nombre de recommandations et résolutions. Deux d'entre elles concernent les comptes arriérés. Dans la première, la Commission recommande à la Séance plénière de charger le Secrétaire général d'envoyer, au nom de la Conférence, une nouvelle lettre à tous les pays qui ont des comptes arriérés et qui n'ont pas encore commencé de les régler. La Commission a invité les pays Membres qui ont encore des comptes arriérés à faire connaître au Secrétaire général, d'ici au 28 février 1966, les dispositions qu'ils comptent prendre pour liquider ces arriérés et, si leur situation financière les met dans l'impossibilité de se libérer de leurs obligations à une date rapprochée, de vouloir bien soumettre au Secrétaire général un plan de règlement par acomptes. Par

la même résolution, la Commission a chargé le Conseil d'administration de poursuivre ses efforts afin d'obtenir, dans le délai le plus bref, le recouvrement des contributions dues et de donner au Secrétaire général toutes les instructions nécessaires à cet effet.

La Commission a également décidé d'approuver à titre définitif les comptes de l'Union pour les années 1959 à 1964.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen de la question de la vérification interne des comptes de l'Union.

COMMISSION 5 : TABLEAU DES EFFECTIFS

A sa séance de jeudi après-midi, la Commission 5 (Questions de personnel) a approuvé tout d'abord les textes de trois résolutions sur la classification des emplois de l'U.I.T., la répartition géographique du personnel et l'assimilation au régime commun des Nations Unies, qui avaient été adoptées à la séance précédente. La Commission a également adopté un projet de résolution notant que le Conseil d'administration est autorisé à demander à la Cour internationale de Justice des avis consultatifs sur les décisions rendues par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

La Commission a ensuite étudié l'évolution du tableau des effectifs de l'Union. Elle s'est ralliée à l'avis de son président, selon lequel les tâches de caractère permanent doivent être remplies par des fonctionnaires engagés à titre permanent. La Commission a demandé des renseignements sur le nombre et les attributions des fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée et de courte durée; elle a également demandé depuis combien de temps ces personnes étaient employées. Plusieurs délégués ont exprimé l'avis que ces personnes devraient bénéficier de la sécurité et des avantages sociaux attachés aux emplois permanents.

COOPERATION TECHNIQUE

Jeudi après-midi, la Commission 8 (Coopération technique) a poursuivi l'examen des résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de 1959. Plusieurs questions intéressantes ont été soulevées par les délégations de certains pays en voie de développement, concernant la participation de l'U.I.T. au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, et les autres moyens d'aider les pays en voie de développement.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : LÁZARO BARAJAS GUTIÉRREZ

M. Lázaro Barajas Gutiérrez, Président de la Commission 8 (Coopération technique) est membre de la Délégation mexicaine.

Après avoir terminé ses études à l'Ecole technique de mécanique et d'électricité de l'Institut polytechnique national du Mexique, il a obtenu une bourse d'une année pour aller se spécialiser en Allemagne dans le domaine de l'électronique. Dès son retour au Mexique, on lui confia la direction du laboratoire de radioélectricité du Ministère des Communications. De 1938 à 1947 il a occupé à l'école où il était précédemment étudiant les chaires d'électronique, de mécanique et de résistance des matériaux.

En 1942, il s'est rendu à Washington pour y suivre un cours de radiogoniométrie et, peu après, il a dirigé l'installation de la première station de contrôle des émissions du Mexique.

Depuis 1945, M. Lázaro Barajas Gutiérrez a participé aux travaux de la plupart des conférences de télécommunications auxquelles le Mexique était représenté, notamment celle d'Atlantic City. Il fut président de la Commission de planification de la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico (1948-1949) et vice-président de cette Conférence.

En qualité de chef du département technique de la Direction générale des télécommunications mexicaines, il a créé auprès de cette Direction un département des fréquences dont il fut également le chef.

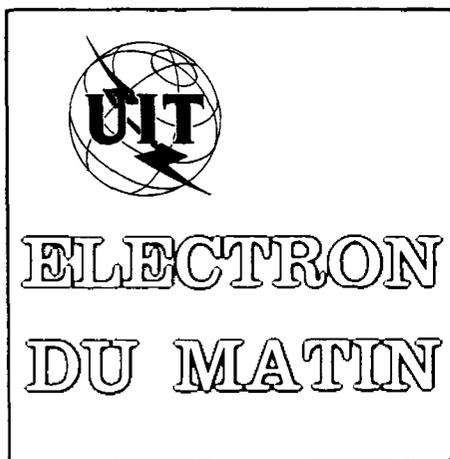
Il représente le Mexique au Conseil d'administration de l'U.I.T., depuis que ce pays y a été élu en qualité de Membre, et fut président du Conseil en 1957.

RECTIFICATION

M. Tchouta Moussa, chef par intérim de la délégation de la République fédérale du Cameroun, est Directeur général adjoint des Postes et télécommunications de son pays, et non Secrétaire général adjoint, comme cela a été écrit par erreur dans l'Electron du Matin du 7 octobre.

PROGRAMME DU JOUR

9 h.00	Commission 9
15 h.00	Commission 4
15 h.00	Commission 2
17 h.15	Commission 3



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 14 octobre 1965 NO 19

ARTICLE 4 DE LA CONVENTION

A sa séance d'hier matin, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a décidé de créer un groupe de travail composé des délégations qui ont présenté des propositions relatives à l'Annexe 5 à la Convention (Règlement général). Ce groupe est chargé d'élaborer, aux fins d'examen par la Commission, un projet de résolution concernant cette annexe.

Au cours d'un long débat auquel ont participé quatre-vingt délégations environ, la Commission a ensuite discuté d'une proposition de la délégation de l'U.R.S.S. tendant à insérer un nouveau paragraphe dans l'Article 4, paragraphe relatif aux systèmes internationaux de télécommunications spatiales et au rôle que doit jouer l'U.I.T. à cet égard. Mise aux voix, cette proposition a été rejetée par 53 voix contre 49, avec 1 abstention. Il a ensuite été décidé de constituer un petit groupe de travail chargé de préparer un projet de résolution sur cette question.

L'ELECTION DE L'I.F.R.B.

Hier après-midi, à sa 15^{ème} séance, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a discuté de l'élection de l'I.F.R.B.

Trois points de vue principaux se sont dégagés en ce qui concerne le mode d'élection. Certains délégués ont estimé que cette élection devait incomber au Conseil d'administration, d'autres à la prochaine Conférence administrative ordinaire des radiocommunications (ou à une Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications que la Conférence de plénipotentiaires chargerait de cette élection), d'autres enfin que c'était à la Conférence de plénipotentiaires elle-même de s'en charger.

Aucune décision n'a été prise et les discussions reprendront sur ce sujet à la prochaine séance de la Commission.

POUVOIRS : UNE QUESTION DE COMPETENCE

Au cours de sa réunion d'hier après-midi, la Commission 2 (Pouvoirs) a commencé l'examen du rapport de son groupe de travail.

Une longue discussion s'est établie sur une motion des Etats-Unis concernant la représentation de la Chine. A l'issue de cette discussion, une proposition selon laquelle la Commission n'était pas compétente pour discuter de cette motion a été rejetée par 34 voix contre 10, avec 5 abstentions.

LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS : KONSTANTIN ČOMIC

M. Konstantin Čomic, qui préside la Commission 9 (Convention et Règlement général), fait partie de la délégation de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

Né en 1915, il a obtenu le diplôme d'ingénieur des télécommunications de l'Université de Belgrade. Il est entré dans l'administration des P.T.T. de son pays en 1946 et a été pendant quatre ans directeur technique dans une usine fabriquant de l'équipement électronique. Après avoir été pendant trois ans chef du département des radiocommunications au Secrétariat des transports et des communications, il est passé aux Services internationaux de la Direction générale des P.T.T., où il était spécialement chargé des relations avec l'U.I.T. Depuis 1963, il est attaché au Cabinet du Directeur général des P.T.T. avec le titre de Conseiller pour les affaires internationales.

M. Čomic s'est occupé des Conventions de l'U.I.T. depuis l'époque du Comité provisoire des fréquences en 1947 et il a régulièrement participé aux travaux du C.C.I.R. Il a représenté son pays au Conseil d'administration, tout d'abord à plusieurs reprises au cours des années 1950, puis, de nouveau, en 1964.

Ses relations avec des ressortissants d'autres pays sont grandement facilitées du fait qu'il connaît parfaitement plusieurs langues et notamment le français, l'allemand, l'italien, le grec et le russe. Il a été chargé de traduire en serbo-croate la Convention, les Règlements télégraphique, téléphonique et des radiocommunications ainsi que les Actes finals de toutes les Assemblées plénières du C.C.I.R. depuis celle de Stockholm en 1948.

M. Čomic est l'auteur de deux ouvrages et de nombreux articles techniques sur les télécommunications et, dernièrement, il donnait un cours d'électronique à l'Université de Belgrade. Il a été chargé également d'établir un certain nombre de plans de développement des radiocommunications de son pays.

NOUVELLES PERSONNELLES

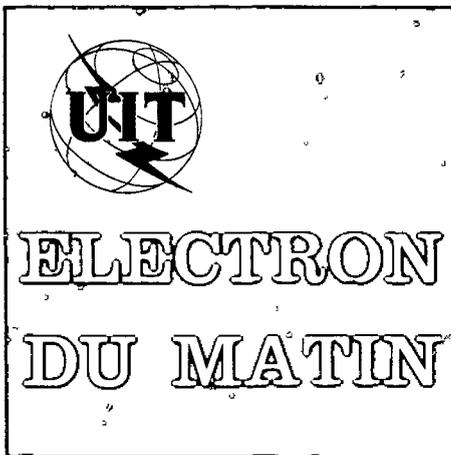
M. Ibrahim Fouad, Chef de la délégation de la République Arabe Unie, tient à remercier par l'intermédiaire de l'Electron du matin tous ceux qui se sont enquis de sa santé lors de sa récente indisposition.

FETE NATIONALE

Aujourd'hui, 14 octobre, est la fête nationale de la République Malgache.

PROGRAMME DU JOUR

9 h. 00	Commission 9	Salle A
9 h. 00	Commission 8	Salle C
11 h. 15	Commission 4	Salle A
15 h. 00	Commission 4	Salle A
15 h. 00	Commission 8	Salle C
17 h. 15	Commission 7	Salle C
19 h. 00	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 15 octobre 1965

NO 20

LA CONFERENCE ELIRA L'I.F.R.B.

Le mode d'élection de l'I.F.R.B. est la question qui a retenu le plus longtemps hier l'attention de la Commission 4 (Organisation de l'Union); cette Commission a tenu trois séances dans la journée.

Après un long débat auquel ont participé 70 délégations environ, la Commission a décidé par 67 voix contre 38, avec 4 abstentions, que les cinq membres de l'I.F.R.B. seraient élus par la présente Conférence de plénipotentiaires.

Au cours de sa troisième séance de la journée, la Commission a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les diverses propositions présentées par un certain nombre de délégations en vue d'étendre les pouvoirs du Comité de coordination.

LES TELECOMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

L'un des points principaux du mandat de la Commission 7 (Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales) est le régime des télécommunications des institutions spécialisées. Après avoir décidé à une séance précédente de ne pas accorder les privilèges d'Etat à ce type de télécommunications, la Commission 7 a examiné hier après-midi les Résolutions N^{OS} 31, 32 et 33 adoptées par la Conférence de plénipotentiaires de 1959 et qui se rapportent à cette question. Après une brève discussion, la Commission a décidé qu'il y avait lieu de maintenir ces trois résolutions, sous réserve de certaines modifications.

Avec cette séance, la Commission 7 a presque terminé sa tâche.

LA CONVENTION : ARTICLES 4 ET 6

A sa séance d'hier matin, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a décidé, par 82 voix contre zéro, avec 2 abstentions, d'adopter une proposition présentée par la Belgique et tendant à modifier le numéro 26 de l'Article 4 de la Convention en y mentionnant les dispositions que l'Union devrait prendre et les résolutions qu'elle devrait adopter concernant les télécommunications au bénéfice de tous les Membres et Membres associés.

Ayant ainsi achevé l'examen de l'Article 4, la Commission a abordé celui de différentes propositions relatives aux numéros 34, 35, 36, 37 et 38 de l'Article 6 de la Convention. Après une longue discussion, la Commission a décidé de maintenir ces dispositions sous leur forme présente.

COMMISSION 2

La Commission 2 (Commission de vérification des pouvoirs) a adopté hier, par 54 voix contre 4 avec 3 abstentions, 10 pays ne participant pas au vote, une motion des Etats-Unis d'Amérique demandant que la Conférence ne se prononce sur aucune proposition visant à modifier la représentation de la Chine à la Conférence.

Elle a également adopté le projet de rapport établi par son Groupe de travail et destiné à la séance plénière.

ARRIVEES ET DEPARTS

Le Dr Håkan Sterky, chef de la délégation suédoise, doit s'absenter de la Conférence du 18 au 26 octobre.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 (Coopération technique) a tenu hier deux séances. Le matin, ayant terminé l'examen des parties pertinentes du Rapport du Conseil d'administration, elle a considéré des propositions de l'Arabie Saoudite, de la Malaisie et du Mexique, relatives à la possibilité d'instituer à l'U.I.T. un programme régulier d'assistance technique, ainsi qu'un document à ce sujet qui avait été préparé par le Secrétaire général à la requête de ces délégations. Après un échange de vues, un groupe de travail a été créé afin d'étudier la possibilité d'instaurer un programme régulier, et la manière dont ce programme pourrait être organisé.

L'après-midi, la Commission a poursuivi son étude sur l'évaluation des missions déjà accomplies dans divers pays.

LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : M. GUSTAVE TERRAS

M. Gustave Terras, Président de la Commission 10 (Rédaction) fait partie de la délégation française.

Né en 1901 près de Toulouse, il est entré en 1919 au service des P.T.T. français. Pendant toute la durée de sa carrière, il a été en poste à Paris. Il a appartenu pendant plusieurs années au service téléphonique puis au service administratif, après quoi il est entré en 1933 à l'Ecole Nationale Supérieure des P.T.T., dont il obtint le diplôme deux ans plus tard. Il fut alors nommé au Département des télécommunications du Ministère des P.T.T. où il a gravi les divers échelons.

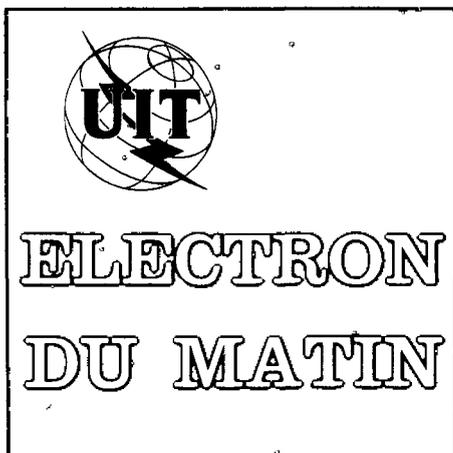
A la fin de la guerre, M. Terras était à la tête du service téléphonique international de la France; c'était l'époque où ce service était remis en activité. M. Terras accéda ensuite successivement aux fonctions de sous-directeur et de directeur-adjoint.

M. Terras a participé depuis la guerre à un grand nombre de conférences de l'U.I.T. Il a occupé le poste de Rapporteur principal d'une commission d'études du C.C.I.F., puis du C.C.I.T.T.; à ce titre, il s'est occupé des questions de tarification téléphonique, pour s'intéresser par la suite à l'exploitation téléphonique en général. M. Terras a participé à toutes les Conférences de plénipotentiaires depuis celle de Buenos-Aires; il est membre du Conseil d'administration depuis 1959.

M. Terras se consacre sans défaillance à sa carrière dans les télécommunications. Pour pouvoir demeurer dans la branche qui a sa prédilection, il a refusé un jour un avancement important qui l'aurait obligé à entrer dans un autre service officiel.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 6	Salle C
9.00	Groupe de travail I.F.R.B.	Salle A
11.15	Commission 9	Salle A
15.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 18 octobre 1965

NO 21

LES ELECTIONS

Diverses questions relatives à l'élection des membres du Conseil d'administration, du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général (ou des Vice-Secrétaires généraux) et des membres de l'I.F.R.B. ont été examinées au cours de la séance plénière de vendredi après-midi.

L'assemblée a tout d'abord approuvé un Protocole sur les arrangements transitoires applicables au Conseil d'administration. Ce texte précise en particulier que le Conseil pourra se réunir immédiatement après son élection, et que le Président et le Vice-Président élus lors de la première séance resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs, qui aura lieu à l'ouverture de la session annuelle de 1967.

L'assemblée a examiné ensuite un télégramme destiné aux administrations et concernant l'élection du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général (éventuellement de deux Vice-Secrétaires généraux). Après discussion et compte tenu du fait que l'élection du Secrétaire général aura lieu le 28 octobre, elle a décidé de fixer au 24 octobre à minuit la date limite pour la présentation des candidatures à ce poste. L'élection du Vice-Secrétaire général devant avoir lieu le 2 novembre, la date limite pour la réception des candidatures a été fixée au 31 octobre à minuit.

L'assemblée a examiné également un télégramme relatif à l'élection des membres de l'I.F.R.B., dans lequel il est rappelé aux administrations que la Conférence a décidé que le Comité serait composé de 5 personnes (une de chaque Région) qui seraient à l'origine élues par la Conférence elle-même. Le texte indique en outre que les membres du nouveau Comité prendront leur service le 1er janvier 1967 pour une durée minimum de 5 ans et seront rééligibles; il fixe la date limite pour la réception des candidatures au 31 octobre à minuit. Après examen et pour gagner du temps, l'assemblée a décidé de laisser au Président le soin d'approuver la rédaction définitive de ce télégramme.

Une discussion a eu lieu ensuite sur la question des dates d'entrée en service du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des membres de l'I.F.R.B., et il a été décidé que ces dates figureraient dans le Protocole sur les arrangements transitoires.

L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION

La Commission 9 (Convention et Règlement général), continuant vendredi matin l'examen de l'article 6 de la Convention, a consacré son attention aux numéros 39 à 46.

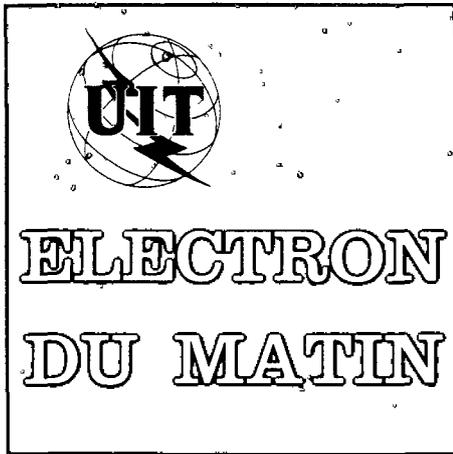
Elle a décidé de maintenir sous leur forme actuelle les numéros 39, 41, 42 et 43; elle a adopté le numéro 40 sous réserve de la décision que prendra la Commission 4 (Organisation de l'Union) sur cette disposition.

En ce qui concerne le numéro 44, la Commission a rejeté par 88 voix contre 10 et 10 abstentions une proposition du Canada, aux termes de laquelle la Conférence de plénipotentiaires devrait se réunir tous les trois ans. Elle a rejeté également par 44 voix contre 38 et 8 abstentions une proposition de la Belgique, tendant à réunir la Conférence tous les cinq ans. La Commission a décidé finalement de renvoyer le débat sur les numéros 44 et 45 jusqu'au moment où elle sera saisie du rapport du Groupe de travail présidé par le Dr Nicotera.

Examinant ensuite le numéro 46, la Commission a adopté par 92 voix contre zéro et une abstention une proposition présentée par le Canada dans le sens que, pour changer la date et le lieu d'une Conférence de plénipotentiaires, il faut qu'au moins un quart des Membres et Membres associés en aient fait individuellement la proposition au Secrétaire général.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Commission 8	Salle C
9 heures	Groupe de travail "I.F.R.B."	Salle A
15 heures	Commission 9	Salle A
15 heures	Groupe de travail "Nicotera"	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 19 octobre 1965

NO 22

LA CONVENTION PROGRESSE

Au cours de deux séances, l'une samedi matin et l'autre hier après-midi, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a sérieusement avancé ses travaux, en examinant les Articles 7, 8, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25.

Samedi matin, les débats sur les Articles 7 et 8 ont conduit à la création de deux groupes de travail chargés de faire un tri parmi les diverses propositions. Passant ensuite à l'Article 14 (Règlements), la Commission a eu une importante discussion sur le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique et le Règlement additionnel des radiocommunications, sur leur valeur, sur la manière dont il convient de leur apporter des modifications, sur la fréquence avec laquelle cette opération devrait avoir lieu, enfin sur la mesure dans laquelle on pourrait les remplacer par des Avis des C.C.I., notamment du C.C.I.T.T. A l'issue de ce débat, la Commission a créé un groupe de travail qui rédigera une résolution à ce sujet.

Lundi après-midi, la Commission a adopté à l'unanimité une proposition du Royaume-Uni, modifiée par la délégation de la Colombie, tendant à insérer dans l'Article 14 une nouvelle disposition selon laquelle la ratification de la Convention (conformément à l'Article 17) ou l'adhésion à la Convention (conformément à l'Article 18) par un Membre ou Membre associé implique l'acceptation du Règlement général et des Règlements administratifs en vigueur à la date de la ratification ou de l'adhésion. Cette même proposition prévoyait aussi la suppression des mots "qui licent tous les Membres et Membres associés" au numéro 193. Pour le numéro 194, une proposition du Royaume-Uni, qui envisageait l'établissement d'un système de consultation par correspondance pour permettre d'apporter aux Règlements administratifs des amendements peu importants mais urgents, a été rejetée par 57 voix contre 10 avec 19 abstentions. Une autre proposition relative au même numéro de la Convention, présentée par le Canada et amendée par le Maroc, a été acceptée. Il s'agit d'ajouter le qualificatif "compétentes" après "Conférences administratives". Le numéro 195 demeurant ensuite tel quel, c'est l'ensemble de l'Article 14 que la Commission a ainsi adopté.

La Commission est passée ensuite à l'Article 16. Après discussion, elle a adopté tout cet article sous sa forme actuelle, sous réserve des décisions que prendra la Commission 4 sur deux propositions présentées par le Royaume-Uni et la R.F. d'Allemagne, concernant les numéros 216, 224, 226, 227 et 229.

L'Article 17 a été adopté sous sa forme actuelle, sauf le numéro 233, pour lequel un petit Groupe de travail devra examiner les propositions émanant de diverses délégations au sujet des droits d'un gouvernement signataire qui n'a pas déposé d'instrument de ratification conformément aux dispositions du numéro 231.

La Commission a ensuite adopté les Articles 18 à 23 sans les modifier.

Pour l'Article 24, elle a romanié le numéro 248 selon une proposition de la République Argentine, d'après laquelle la nouvelle Convention abrogera et remplacera toutes les Conventions internationales des télécommunications antérieures.

Enfin, la Commission 9 a examiné une proposition du Royaume-Uni concernant le numéro 249 (Article 25). Après discussion, la délégation du Royaume-Uni a été priée de se mettre en rapport avec toutes celles qui avaient suggéré des amendements à sa proposition, de manière qu'un texte remanié puisse être examiné par la Commission à sa prochaine séance.

COOPERATION TECHNIQUE

A sa séance d'hier matin, la Commission 8 (Coopération technique) a continué l'examen d'une proposition de l'Arabie Saoudite concernant la fondation d'un Institut international des hautes études des télécommunications au siège de l'Union.

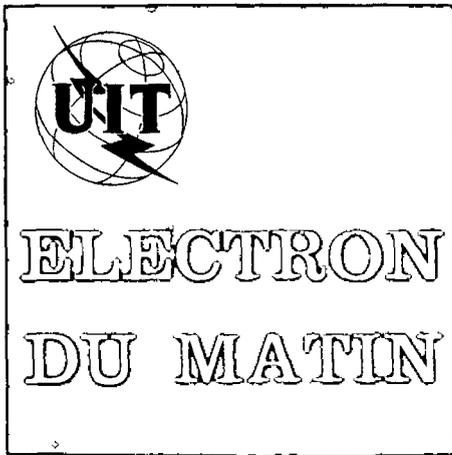
Après un débat auquel participèrent une quarantaine de délégations, la Commission a constitué un petit groupe chargé de rédiger le mandat d'un Groupe de travail (dont la Commission fixera la composition à sa prochaine séance) qui devra étudier l'ensemble de la question, compte tenu des opinions exprimées au cours de la séance d'hier.

ARRIVEE

Le chef de la Délégation turque, M. Necdet Tanay, Vice-Directeur général de l'Administration turque des P.T.T., est arrivé hier.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 4	Salle A
9.00	Groupe de travail de la Commission 9 (Article 7)	Salle B
15.00	Groupe de travail IFRB	Salle A
15.00	Groupe de travail de la Commission 9	Salle C
17.15	Groupe de travail CCI	Salle A
17.15	Groupe de travail de la Commission 8	Salle D



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 20 octobre 1965

NO 23

LE POSTE DE VICE-SECRETARE GENERAL RESTE UNIQUE

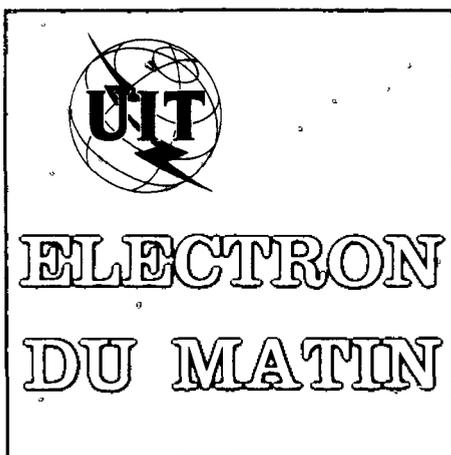
Hier matin, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a surtout examiné la question du poste de **vice**-secrétaire général ainsi que les principes généraux des propositions relatives au Secrétariat général et à son organisation.

Les propositions de la Tchécoslovaquie (deux postes de vice-secrétaire général), du Mexique (deux postes de sous-secrétaire général élus par le Conseil d'administration) et du Royaume-Uni (maintien de la structure actuelle, avec un seul poste de vice-secrétaire général) ont constitué la base de la longue discussion sur le premier des sujets traités. Dès le début, la Commission décida par 40 voix contre 28, avec 25 abstentions, de ne pas différer l'examen de cette question. A l'issue d'un très long débat où furent exprimés les points de vue les plus divers, la Commission rejeta par 72 voix contre 14, avec 14 abstentions, la proposition d'avoir deux vice-secrétaires généraux. La Délégation mexicaine ayant alors retiré sa proposition de faire élire le vice-secrétaire par le Conseil d'administration, la Commission se trouva en fait avoir décidé de maintenir le statu quo.

La Commission entama ensuite l'examen des principes généraux des propositions concernant l'organisation du Secrétariat général. Deux points de vue se firent jour au cours de la longue discussion qui s'ensuivit. Certaines délégations, tout en se déclarant en faveur de la structure actuelle, émiront l'avis que le Secrétariat général devrait se composer de deux départements : l'un consacré à la coopération technique, vu l'importance de cette activité, l'autre chargé des services communs, auquel incomberaient toutes les autres tâches du Secrétariat général. D'autres délégations soutinrent que le Département de la Coopération technique devrait être placé sur le même rang que les C.C.I. et que l'I.F.R.B.; il constituerait donc un organisme permanent de l'Union. Avant de se séparer, la Commission décida par 41 voix contre 36, avec 18 abstentions, de créer un Groupe de travail qui lui fournira les compléments d'information sur lesquels elle pourra fonder sa décision.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9.00	Commission 9	Salle A
9.00	Commission 5	Salle C
11.15	Groupe de travail de la Commission 4	Salle B
11.15	Groupe de travail CCI	Salle C
11.15	Groupe de travail de la Commission 9	Salle D
15.00	Groupe de travail IFRB	Salle A
15.00	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B
15.00	Commission 6	Salle C
15.00	Groupe de travail de la Commission 9	Salle D



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 21 octobre 1965

NO 24

RELATIONS AVEC DES ETATS NON CONTRACTANTS

Une proposition présentée par l'U.R.S.S. et tendant à insérer à l'Article 26 de la Convention un nouveau numéro concernant les relations avec des Etats non contractants, a occupé la plus grande partie du temps de la réunion d'hier matin de la Commission 9 (Convention et Règlement général). Cette proposition était conçue dans le sens que le Secrétariat général et les autres organismes permanents de l'Union peuvent entretenir des relations et des contacts directs avec les administrations de pays non-Membres de l'Union à propos de questions nécessitant une entente internationale. Après un débat prolongé, le principe a été mis aux voix, et rejeté par 55 voix contre 32 avec 9 abstentions.

LA COMMISSION 7 A TERMINE SES TRAVAUX

La Commission 7 (Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales) a tenu hier matin sa dernière séance.

Après avoir décidé de renvoyer à la Commission 9 (Convention et Règlement général) deux propositions présentées par l'U.R.S.S. et les Etats-Unis sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, elle a adopté par 12 voix contre 4, et 16 abstentions, une proposition des Etats-Unis appuyée par la Suisse tendant à ce que l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'U.I.T. ne soit plus publié comme Annexe à la Convention.

La Commission 7 a ainsi terminé ses travaux.

ACHAT DU BATIMENT DE L'UNION

La Commission 6 (Commission des finances de l'Union) s'est occupée principalement hier après-midi de la question de l'achat du bâtiment de l'Union - avant le 31 décembre 1965 - dans les conditions offertes par l'accord conclu avec la République et Canton de Genève. Cette opération a été approuvée, les paiements à effectuer à ce titre devant être échelonnés sur une période d'au moins dix ans.

Auparavant, la Commission avait adopté deux résolutions, l'une concernant la vérification interne et externe des comptes de l'Union, l'autre exprimant des remerciements au gouvernement de la Confédération suisse pour son assistance dans le domaine des finances de l'Union.

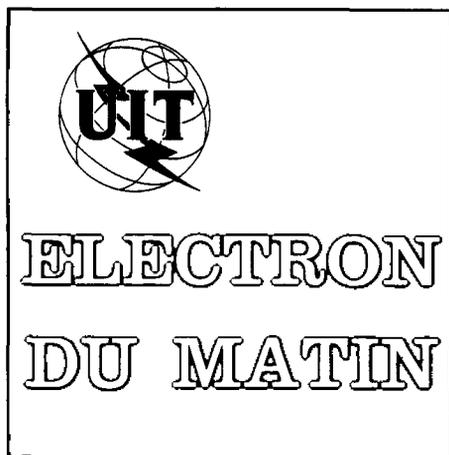
PERSONNEL : REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET EMPLOIS DES CADRES

La Commission 5 (Questions de personnel) a commencé hier matin par l'examen de son premier projet de rapport et des résolutions qui y sont annexés. La résolution concernant la répartition géographique a été amendée; elle dit maintenant que le personnel en service doit "être assuré" de possibilités d'avancement raisonnables et non plus seulement "continuer à bénéficier" de ces possibilités.

La Commission a ensuite examiné la question des emplois des cadres et notamment le projet de résolution concernant les emplois permanents. Tout en reconnaissant qu'il était souhaitable de proposer une résolution dont les grandes lignes suivent celles du projet préparé, elle a étudié les différents aspects des décisions que le Conseil d'administration devra prendre au sujet des effectifs du personnel, notamment en ce qui concerne le personnel recruté pour la coopération technique. Elle a décidé d'amender le projet de résolution de telle sorte que le Conseil d'administration soit invité à tenir compte des problèmes soulevés par les décisions de la Conférence de plénipotentiaires au sujet du personnel de l'I.F.R.B. et de la coopération technique lorsqu'il déterminera un tableau des effectifs assurant la stabilité dans l'économie.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Séance plénière	Salle A
15 heures	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 22 octobre 1965

NO 25

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Conférence a procédé hier à l'élection du nouveau Conseil d'administration qui sera composé de 29 membres au lieu de 25.

Avant cette élection, le Président a rendu hommage au Conseil sortant et les applaudissements de tous les délégués assistant à la séance plénière ont fait écho à ses paroles.

Après le dépouillement du scrutin, qui a dure deux heures cinquante minutes, les pays ci-après ont été déclarés élus :

Région A (Amérique)

République Argentine	90 voix
Etats-Unis d'Amérique	88 "
Canada	87 "
Mexique	85 "
République du Vénézuéla	59 "
Brésil	57 "

Région B (Europe occidentale)

France	108 voix
Italie	105 "
Confédération Suisse	105 "
République Fédérale d'Allemagne	93 "
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	88 "
Irlande	78 "

Région C (Europe de l'Est et Asie du Nord)

Union des Républiques Socialistes Soviétiques	94 voix
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	90 "
République Populaire de Pologne	79 "

Région D (Afrique)

Royaume du Maroc	87 voix
République du Dahomey	74 "
République Fédérale du Nigeria	74 "
République Démocratique et Populaire d'Algérie	71 "
Ethiopie	70 "
République Malgache	65 "
Ouganda	64 "

Région E (Asie et Australasie)

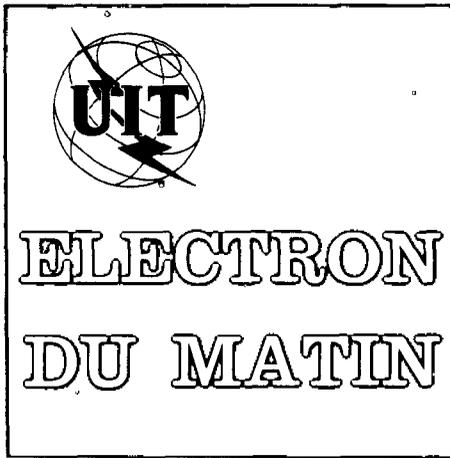
Japon	102 voix
Commonwealth de l'Australie	90 "
République de l'Inde	71 "
Pakistan	65 "
Liban	63 "
Royaume de l'Arabie Saoudite	55 "
Chine	52 "

ARRIVEES ET DEPARTS

M. Souleymane Cissoko, chef de la délégation de la République de Côte d'Ivoire a annoncé qu'il devait quitter la Conférence.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Commission 4	Salle A
9 heures	Groupe de travail de la Commission 9 (Article 7)	Salle B
9 heures	Commission 6	Salle C
15 heures	Commission 9	Salle A
15 heures	Commission 8	Salle C
19 heures	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 25 octobre 1965

NO 26

LA COMMISSION 9 EST PRES D'ACHEVER LA REVISION DE LA CONVENTION

A sa séance de vendredi après-midi, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a pratiquement terminé l'étude de la Convention, par l'examen des Articles 8, 17 et 25 à 52.

Elle a commencé par l'examen d'un rapport du Groupe de travail sur l'Article 8 (Règlement intérieur des conférences) et a adopté un nouveau texte pour cet article. Ce texte prévoit notamment que les règles intérieures adoptées par les conférences et assemblées, "étendant celles du Chapitre 9 du Règlement général" doivent être "compatibles avec les termes de la Convention et du Règlement général."

Un nouveau texte pour l'Article 25, soumis par le Royaume-Uni, a fait l'objet d'une longue discussion et la Commission a décidé de différer la suite de l'examen jusqu'à ce que l'accord ait pu se faire définitivement sur le numéro 61. La Commission a ensuite adopté les Articles 27, 28, 29 et 30 dans leur rédaction actuelle.

L'Article 31 a été adopté dans sa forme actuelle, exception faite du numéro 259 où, sur proposition de la République Argentine, les mots "communication télégraphique ou téléphonique" ont été remplacés par "télécommunication".

Les Articles 32, 33, 34, 35, 36 et 37 ont été adoptés sans modification.

La République Socialiste Tchécoslovaque a proposé d'ajouter à l'Article 38 une nouvelle phrase stipulant que la priorité des télécommunications relatives à la sécurité de la vie humaine devrait s'appliquer aux télécommunications à destination ou en provenance de tous les pays du monde; cette proposition a été repoussée par 52 voix contre 10, avec 19 abstentions. Le Commonwealth de l'Australie a proposé une autre modification de ce même article, consistant à insérer les mots "toutes les" avant les mots "télécommunications relatives à la sécurité de la vie humaine en mer, sur terre ou dans les airs". Cette proposition a été acceptée.

La Commission a ensuite abordé l'examen des autres articles de la Convention. Elle a décidé de maintenir dans leur forme actuelle les Articles 39, 40, 41, 42, 43 et 44.

Concernant l'Article 45 relatif à l'utilisation rationnelle des fréquences et de l'espace du spectre, la Commission a adopté une proposition de la Suisse visant à ajouter un nouveau paragraphe spécifiant qu'il est souhaitable de mettre en application dans les délais les plus brefs les perfectionnements techniques les plus récents réalisés dans le domaine des télécommunications.

Après avoir adopté sans modification l'Article 46, la Commission a examiné une proposition de la République Populaire de Pologne tendant à insérer un nouveau numéro 285 bis dans l'Article 47 (Brouillages nuisibles). Ce numéro aurait stipulé que le numéro 285 devrait s'appliquer également aux services radioélectriques de pays qui ne sont pas Membres de l'Union. A l'issue d'une discussion, la Commission a rejeté cette proposition par 51 voix contre 9, avec 15 abstentions. De ce fait, l'Article 47 a été adopté dans sa forme actuelle.

La Commission a adopté l'Article 48 dans sa rédaction actuelle, après quoi elle a décidé de modifier l'Article 49 (Signaux de détresse, de sécurité ou d'identification faux ou trompeurs); elle a en effet adopté une proposition du Japon tendant à insérer les mots "d'urgence" entre "de détresse" et "de sécurité".

La Commission a ensuite étudié une proposition de la République Argentine tendant à supprimer les mots "de leurs armées, de leurs forces navales et aériennes" dans le numéro 290, Article 50 (Installations des services de défense nationale). Au terme d'une très longue discussion, la Commission a repoussé cette proposition par 41 voix contre 4, avec 15 abstentions, l'Article 50 étant ainsi maintenu dans sa rédaction actuelle.

Les Articles 51 et 52 ont aussi été maintenus sans modification, sauf en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur de la Convention, qui a été fixée à janvier 1967.

Enfin la Commission a adopté un nouveau texte pour le numéro 233, Article 17 (Ratification de la Convention), nouveau texte proposé par le Groupe de travail de la Commission 2 (Pouvoirs). Ce texte prévoit que les droits (autres que les droits de vote) d'un gouvernement signataire qui n'a pas déposé d'instrument de ratification dans les conditions prévues au numéro 231 ne sont pas affectés.

L'I.F.R.B. ET LES ARTICLES 10 ET 11

Vendredi matin, à sa vingt-et-unière séance, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a examiné les quatre rapports du Groupe de travail I.F.R.B. ainsi que les Articles 10 et 11 de la Convention.

Elle a d'abord décidé d'adopter une recommandation du Groupe de travail tendant à maintenir le système actuel de roulement pour le poste de Président de l'I.F.R.B.

La Commission a ensuite examiné une proposition de la République Populaire de Pologne visant à modifier le numéro 154 de la Convention, afin que le Comité fournisse ses avis à tout pays satisfaisant à certaines conditions, mais elle a rejeté cette proposition par 39 voix contre 21, avec 22 abstentions.

La Commission a également examiné une proposition de l'U.R.S.S., tendant à inclure dans l'Article N° 12 un numéro 156 bis, prévoyant que l'I.F.R.B. pourrait fournir des avis, comme stipulé au numéro 154, à des pays qui ne sont pas Membres de l'Union mais qui ont pris l'engagement de se conformer au Règlement des radiocommunications et d'assumer les dépenses nécessaires comme prévu à l'Article N° 26. Cette proposition a été rejetée par 50 voix contre 18, avec 19 abstentions.

Après avoir examiné une autre proposition de l'U.R.S.S. tendant à ce que le Conseil d'administration, lorsqu'il réorganisera le Secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B., ait recours autant que possible aux connaissances et à l'expérience de divers membres de l'I.F.R.B. qui n'ont pas été élus au nouveau Comité mais seraient désireux de continuer à travailler à l'U.I.T., il a été décidé de constituer un petit groupe de rédaction chargé de préparer un texte que la Commission examinera à sa prochaine séance.

Les numéros 154 et 156 ont donc été adoptés sous leur forme présente.

La Commission a ensuite examiné et adopté les recommandations du Groupe de travail chargé d'étudier l'Article N° 12 de la Convention.

Articles N^{os} 10 et 11

La Commission a alors examiné l'Article N° 11 qui concerne les fonctionnaires et le personnel de l'Union. Elle a examiné, au sujet du numéro 149, une proposition de la Suède tendant à y insérer le membre de phrase : "les autres chefs de département du Secrétariat général" afin que le plus grand nombre possible de Membres de l'Union puissent être représentés aux postes supérieurs. Après un échange de vues, il a été décidé d'ajourner l'examen du numéro 149 jusqu'à ce que la Commission 8 (Coopération technique) ait achevé ses travaux. Le numéro 150 a été adopté sous sa forme présente, avec seulement un léger amendement de rédaction.

Enfin, la Commission a examiné les propositions qui, présentées au titre de l'Article N° 10 ne sont pas encore affectées par les décisions adoptées à ce jour par la Conférence et ne sont pas étudiées par le Groupe de travail C.C.I. En ce qui concerne le numéro 120, la Commission a adopté une proposition du Commonwealth de l'Australie prévoyant, par un nouveau texte, que le Secrétaire général soit responsable vis-à-vis du Conseil d'administration de tous les aspects administratifs et financiers des activités de l'Union. La Commission a également adopté une proposition du Royaume-Uni visant à remanier le texte actuel du numéro 126, afin qu'il se lise : "veille à l'application des règlements administratifs et financiers approuvés par le Conseil d'administration".

COOPERATION TECHNIQUE

Au cours d'une séance marquée par une très grande activité, vendredi après-midi, la Commission 8 (Coopération technique) a d'abord décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier une proposition concernant la fondation d'un institut international supérieur d'étude des télécommunications.

Elle a ensuite examiné une proposition des pays d'Amérique latine visant la création dans cette région d'un centre des télécommunications spatiales et a jugé que ce projet remplissait les conditions voulues pour être accepté comme projet du Fonds spécial.

La Commission a ensuite discuté de la nécessité de fixer des normes comparables de formation professionnelle correspondant au niveau technique des divers pays. Cette question a pris de l'importance du fait de l'interconnexion internationale directe.

Pour terminer, la Commission s'est félicitée de l'utilité des cycles d'études organisés par l'Union et a décidé d'adopter une résolution visant la poursuite de cette pratique et les mesures nécessaires à cet effet.

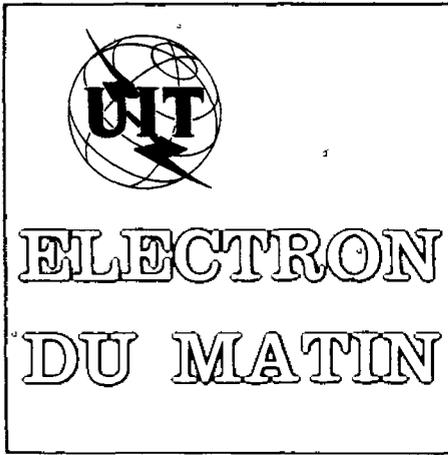
FETE NATIONALE

Hier, dimanche 24 octobre, était le jour de la Fête nationale de la République de Zambie.

C'était également la Journée des Nations Unies.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 9	Salle A
9.00	Commission 8	Salle C
15.00	Commission 9	Salle A
15.00	Groupe de travail C.C.I.	Salle D
15.00	Groupe de travail de la Coopération technique	Salle C
17.15	Groupe de travail de la Commission 8	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 26 octobre 1965

NO 27

LA COMMISSION 9 DISCUTE DES ANNEXES A LA CONVENTION ET DU REGLEMENT GENERAL

Au cours de trois de ses séances, dont la première a eu lieu samedi matin et les deux autres hier, la Commission 9 (Convention et Règlement général) s'est surtout occupée des Annexes à la Convention et du Règlement général.

Samedi matin, la Commission a terminé son examen de la Convention, à l'exception des Articles 7 et 25 concernant les Conférences administratives et la validité des Règlements administratifs en vigueur. Elle a ensuite procédé à l'examen des Annexes 2, 3 et 4 à la Convention qu'elle a adoptées sous leur forme actuelle, moyennant quelques amendements.

Hier matin, la Commission a d'abord examiné une proposition de l'U.R.S.S. concernant un nouveau texte à insérer au Chapitre Ier du Règlement général, comme numéro 504 bis. Ce nouveau numéro permettrait au gouvernement invitant d'une Conférence de plénipotentiaires d'inviter des Etats non Membres à envoyer des observateurs qui participeraient à la Conférence à titre consultatif. Après examen, cette proposition a été rejetée par 63 voix contre 22, avec 8 abstentions.

Dans l'après-midi, la Commission a examiné plusieurs autres propositions relatives au Règlement général, sur la base du Document N° DT/44 qui contient le rapport de son Groupe de travail. Ces propositions ont été adoptées, sous réserve de quelques modifications.

Pour terminer, la Commission a examiné une proposition de la Suisse concernant le numéro 404, à l'Annexe 4 à la Convention, qui traite de l'arbitrage. La proposition suisse demandait que si l'une des deux parties en cause n'avait pas désigné d'arbitre dans un délai de trois mois, le Secrétaire général en désigne un à la demande de l'autre partie. La proposition a été rejetée par 23 voix contre 16, avec 48 abstentions. Le nombre des abstentions ayant dépassé la moitié du nombre des suffrages exprimés, l'examen de la question devra être repris à une séance ultérieure, conformément au numéro 621 de la Convention.

LES "HAUTS LIEUX" DE LA CONFERENCE

Les "hauts lieux" de la Conférence de plénipotentiaires de 1965 : le Montreux-Palace et son Pavillon sont entrés dans l'histoire de l'Union.

Le coeur de l'hôtel actuel est l'ancien Hôtel du Cygne qui constitue la partie sud du Palace, reliée au corps principal du bâtiment par des salons et des salles à manger. A l'angle sud-ouest, on remarque encore une enseigne représentant un cygne. L'ancien hôtel de construction modeste - dont la moitié est aujourd'hui transformée en appartements pour le personnel - date de 1835; il fut rénové en 1865.

Au début de ce siècle, en raison de l'ouverture du tunnel du Simplon, il fut décidé d'agrandir l'Hôtel du Cygne. Les travaux, entrepris en 1904 sous la direction de l'architecte Jost, ne durèrent que 18 mois. Le nouvel hôtel fut inauguré en mars 1906. Le propriétaire, un certain M. Emery, eut grand peine à trouver un nom pour son établissement. Après avoir examiné puis écarté toutes sortes d'appellations grandioses, telles que Majestic-Palace et Elysée-Palace, il se décida finalement pour Montreux-Palace, dans l'idée que toute publicité en faveur de la ville de Montreux profiterait directement à son hôtel.

En 1910, M. Emery s'avisa que sa clientèle aristocratique qui aimait tant à prendre son thé, l'après-midi, sur la terrasse de l'hôtel, méritait quelque innovation originale. Il décida donc de construire un petit pavillon à thé en face de l'hôtel. Toutefois, des difficultés de terrassement l'obligèrent à étendre les fondations au-delà de ses plans initiaux; c'est ainsi que fut édifié l'actuel Pavillon de Montreux, principal centre de réunion de la Conférence de plénipotentiaires.

A l'époque, le Montreux-Palace était l'un des plus magnifiques hôtels de Suisse. Ses jours de faste durèrent jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Il traversa ensuite des années difficiles, particulièrement au moment des grandes crises financières internationales.

Entre 1930 et 1940, le Montreux-Palace devint le lieu de réunion d'un certain nombre de conférences diplomatiques, notamment, en 1936, la Conférence des Dardanelles et, en 1937, la Conférence sur l'abolition des concessions en Egypte. Il y eut aussi la Conférence européenne de radiodiffusion de l'U.I.T. de 1939. Pendant la dernière guerre, entre 1939 et 1945, il fut le lieu de résidence d'un certain nombre de réfugiés de diverses nationalités.

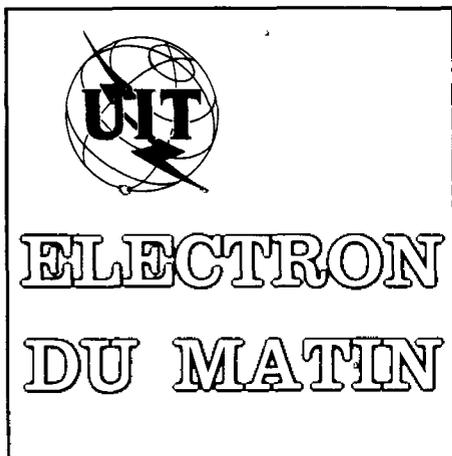
Depuis 1958, l'hôtel a entrepris un programme de rénovation et de modernisation. La grande salle du Pavillon a été transformée en une salle de conférences et de concerts; un nouveau restaurant a été construit sur la terrasse de l'hôtel lui-même tandis qu'en 1960, on aménageait une piscine dans le parc. Ces dernières années, le nombre des réunions et des conférences qui se tiennent au Montreux-Palace s'est considérablement accru mais jusqu'à ce jour, on n'avait assurément rien vu de plus important que la Conférence de plénipotentiaires.

FÊTES NATIONALES

Aujourd'hui, 26 octobre, est la fête nationale de l'Autriche et de l'Iran.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 4	Salle A
9.00	Groupe de travail de la Commission 8	Salle C
9.00	Groupe de travail du Dr Nicotera	Salle D
11.15	Commission 9	Salle A
11.15	Groupe de travail "C.C.I."	Salle D
15.00	Commission 5	Salle A
15.00	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B
15.00	Commission 8	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 27 octobre 1965

NO 28

ARBITRAGE ET RATIFICATION

Au cours de sa séance d'hier matin, la Commission 9 (Convention et Règlement général) a poursuivi l'examen de l'Annexe 4 à la Convention, relative à l'arbitrage, et du Règlement général.

Après avoir rejeté la proposition de la Suisse relative au numéro 404 (Annexe 4) qui avait donné lieu à un vote sans conclusion à la séance précédente, la Commission a adopté par 55 voix contre 6, avec 36 abstentions, une autre proposition suisse visant à introduire dans la Convention un protocole additionnel facultatif concernant le règlement obligatoire des différends.

La Commission a adopté ensuite par 83 voix contre 1, avec 7 abstentions, une proposition présentée par la France et modifiée par la République Arabe Unie, relative au numéro 231 (Article 17) sur la ratification de la Convention. Cette proposition permettra à chaque gouvernement signataire de ratifier la Convention dans les formes prescrites par sa législation nationale.

LE SECRETARIAT DE L'I.F.R.B. - LES C.C.I.

Au cours de sa vingt-troisième séance, qui s'est tenue hier matin, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a abordé l'étude du rapport de son groupe de travail, qui contient un projet de résolution sur la réorganisation du secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. et sur la nomination éventuelle d'anciens membres du Comité à certains postes de ce secrétariat. Ce projet de résolution a été adopté, avec de légères modifications.

La Commission s'est ensuite occupée d'une proposition de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques tendant à inclure dans l'Article 13 un nouveau numéro 182 bis stipulant que les Comités consultatifs internationaux peuvent avoir pour membres toute autre administration de télécommunication qui, avec l'approbation des Membres et Membres associés, informerait le Secrétaire général de son désir de prendre part aux travaux des C.C.I. A la suite d'une longue discussion, cette proposition a été rejetée par 71 voix contre 20, avec 11 abstentions.

CREATION DE BUREAUX REGIONAUX

La Commission 8 (Coopération technique) a consacré une grande partie de sa séance d'hier après-midi à discuter du principe de la création de bureaux régionaux, sur la base de propositions présentées par la Malaisie, la Colombie et le Mexique. Toutes les délégations qui ont fait connaître leur point de vue se sont déclarées favorables à ce principe; cependant, certaines réserves ont été formulées et la discussion se poursuit.

La Commission a également discuté du projet de résolution du Mexique relatif à la modification des méthodes de prestation de l'assistance technique aux pays nouveaux et en voie de développement.

QUESTIONS DE PERSONNEL

Lors de sa séance d'hier après-midi, la Commission 5 a commencé par approuver, sous réserve de légers amendements, le projet de résolution sur les emplois des cadres annexé au compte rendu de sa cinquième séance. Par cette résolution, le Conseil d'administration est chargé de passer en revue l'ensemble des effectifs de l'Union ainsi que le tableau des cadres, et de créer des emplois permanents pour l'exécution des tâches dont il se sera assuré qu'elles sont encore justifiées et de caractère permanent.

La Commission s'est ensuite réunie à huis clos pour discuter des traitements des fonctionnaires élus.

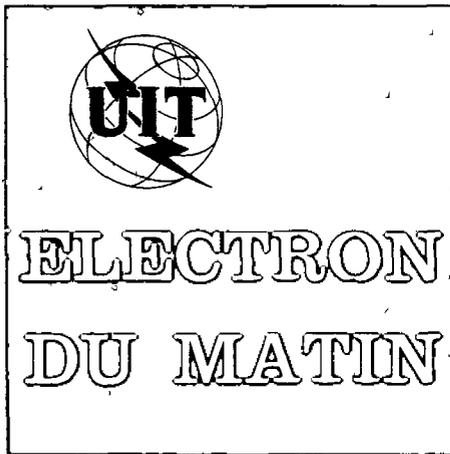
Au point suivant de l'ordre du jour figurait la création éventuelle d'une section d'interprètes. La Commission n'a pas jugé qu'il convenait d'adopter une résolution à ce sujet; toutefois, elle a admis que le Conseil d'administration pourrait donner suite à une proposition qui lui serait présentée en ce sens par le Secrétaire général, lorsque la nécessité s'en fera sentir.

Passant à la question des fonctionnaires retraités de l'U.I.T., la Commission a adopté une nouvelle disposition à insérer dans la Convention, prévoyant que le Conseil d'administration ajustera comme il convient les indemnités de cherté de vie octroyées aux bénéficiaires de la caisse d'assurance de l'U.I.T., sur la base de la pratique suivie aux Nations Unies.

Enfin, la Commission a examiné la question des indemnités de voyage et de subsistance alloués aux membres du Conseil d'administration et des groupes d'experts.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 6	Salle A
9.00	Groupe de travail de la Commission 8	Salle C
11.15	Groupe de travail de la Commission 2	Salle B
11.15	Groupe de travail C.C.I.	Salle D
15.00	Commission 4	Salle A
15.00	Groupe de travail des Règlements télégraphique et téléphonique	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 28 octobre 1965

NO 29

LA COMMISSION 4 DELIBERE SUR L'ARTICLE 13, LE DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A sa séance d'hier après-midi, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a poursuivi l'examen du premier rapport du Groupe de travail C.C.I. (Article 13 de la Convention), le Rapport du Groupe de Travail sur la structure du Département de la Coopération technique, et des propositions relatives à l'Article 9 de la Convention.

Après avoir adopté une proposition de la République Arabe Unie préconisant l'insertion du mot "consécutives" au sujet des deux assemblées plénières dans le nouveau texte proposé pour le numéro 186 concernant l'élection des directeurs des Comités consultatifs internationaux, la Commission a adopté le texte d'un nouveau numéro (188 bis) qui consacre officiellement dans la Convention les activités des Commissions du Plan.

La Commission a ensuite examiné le Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la structure du Département de la Coopération technique; après une discussion, elle a décidé d'ajourner la suite du débat jusqu'à ce que la Commission 8 ait achevé ses travaux.

La Commission est ensuite passée à l'examen des propositions relatives à l'Article 9 de la Convention (Conseil d'administration). Elle a tout d'abord adopté le texte d'un nouveau numéro (79 bis) qui stipule qu'un siège au Conseil d'administration doit être considéré comme vacant lorsqu'un Membre du Conseil n'est pas représenté à deux sessions annuelles consécutives ou lorsqu'un Membre de l'Union se démet de ses fonctions de Membre du Conseil.

La Commission a ensuite discuté d'une proposition de la République de Panama, modifiée par le Mexique, tendant à inclure dans la Convention un nouveau numéro (6 bis) stipulant que tout Membre de l'Union, même s'il n'est pas élu au Conseil, peut être invité à participer aux sessions du Conseil en qualité d'observateur, lorsque cela est jugé utile. A l'issue de la discussion sur ce sujet, la Commission s'est prononcée en faveur du maintien du statu quo, par 69 voix contre 2, avec 11 abstentions.

Enfin, la Commission a examiné le texte d'un nouveau numéro (90 bis), proposé par la République Fédérale d'Allemagne, selon lequel le Conseil d'administration aurait été habilité, en cas de besoin, à rechercher l'avis de personnes compétentes sur certaines questions. A l'issue d'une discussion, cette proposition a été repoussée par 52 voix contre 10, avec 20 abstentions.

CLASSES DE CONTRIBUTIONS

Au cours de ses deux dernières séances - qui ont eu lieu respectivement vendredi et hier matin - la Commission 6 (Finances de l'U.I.T.) a discuté de la classe de contribution des pays Membres de l'U.I.T. pour supporter les dépenses de l'Union.

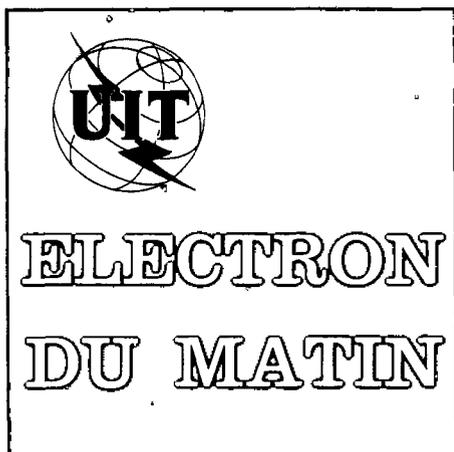
Remarquant que le déclassement de certains pays Membres entraîne une augmentation des contributions des autres Membres, la Commission a été généralement d'avis qu'il convenait de maintenir le classement actuel.

A la grande satisfaction de la Commission, la Tunisie a demandé de passer de la classe d'une unité à la classe de deux unités, tandis que la République Démocratique et Populaire d'Algérie retirait sa demande de passer de la classe de trois unités à celle d'une unité. La Commission a décidé d'autre part que les demandes de déclassement avec effet rétroactif ne pouvaient être prises en considération.

La Commission a adopté une résolution aux termes de laquelle le Secrétaire général est chargé d'étudier les moyens d'amender l'Article 15 de la Convention de manière à améliorer les méthodes de financement des dépenses de l'Union. Le Conseil d'administration devra étudier le rapport qui lui sera soumis à ce sujet par le Secrétaire général, et présenter des propositions concrètes sur ce point à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Séance plénière	Salle A
15.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 29 octobre 1965

NO 30

LES DEUX PREMIERS TOURS DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Les deux premiers tours de scrutin pour l'élection du nouveau Secrétaire général de l'Union se sont déroulés hier à 9 heures et à 17 heures. Ils n'ont pas apporté de résultats définitifs.

Pour le premier tour, les résultats ont été les suivants, les candidats étant cités dans l'ordre alphabétique :

M. Juan A. AUTELLI	0 voix
M. John H. GAYER	2 voix
M. Antonio LOZANO CONEJERO	7 voix
M. Mohamed MILI	17 voix
M. Mohamed Nazir MIRZA	3 voix
Dr Federico NICOTERA	9 voix
M. Santiago QUIJANO CABALLERO	3 voix
M. Jean ROUVIERE	36 voix
Dr Manohar Balaji SARWATE	38 voix

A la suite du premier tour, MM. Autelli, Gayer, Mirza et Quijano Caballero ont retiré leurs candidatures.

Le deuxième tour a donné les résultats suivants :

M. Antonio LOZANO CONEJERO	12 voix
M. Mohamed MILI	25 voix
Dr Federico NICOTERA	6 voix
M. Jean ROUVIERE	32 voix
Dr Manohar Balaji SARWATE	41 voix

LE BATIMENT DE L'U.I.T.

Hier matin, en séance plénière, la Conférence a examiné le quatrième rapport de la Commission 6 (Finances de l'Union) sur la question de l'achat du bâtiment de l'U.I.T. avant le 31 décembre 1965, aux conditions offertes dans l'accord conclu avec la République et Canton de Genève.

Un certain nombre de délégations ont estimé qu'avant de prendre une décision à ce sujet, la Conférence devait avoir davantage de renseignements sur les conditions d'achat. Après discussion, il a été décidé de différer l'examen de cette question jusqu'au moment où la Conférence aura en mains les renseignements demandés.

DEUX RESOLUTIONS RELATIVES AUX CONFERENCES

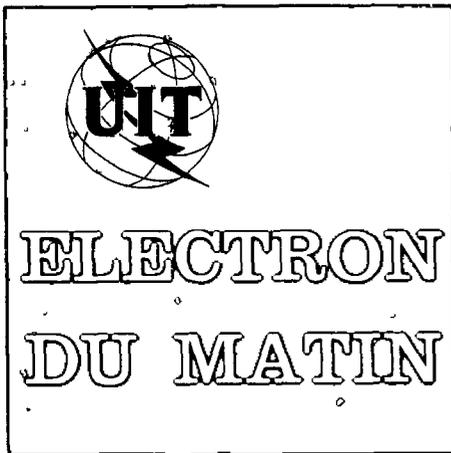
Le rapport du Groupe de travail "Nicotera" et les deux projets de résolutions annexées ont été examinés hier en séance plénière.

La Conférence a tout d'abord approuvé le premier projet de résolution, prévoyant la convocation à Genève, au cours du deuxième trimestre de 1967, d'une conférence administrative des radiocommunications chargée d'étudier les questions intéressant le service mobile maritime.

Le deuxième projet de résolution concerne les invitations à tenir toutes les conférences ou réunions en dehors de Genève. Après une longue discussion, il a été décidé que le texte ne devait pas faire état de l'acceptation, par un gouvernement invitant de prendre à sa charge au moins une partie des frais de voyage et des indemnités de subsistance des fonctionnaires de l'Union participant aux travaux. La résolution devrait simplement indiquer que le gouvernement invitant fournit des locaux prêts à être utilisés ainsi que le mobilier et l'équipement nécessaires. La discussion sur ce projet de résolution se poursuit.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Séance plénière	Salle A
15.00	Commission 4	Salle A
15.00	Commission 6	Salle C
17.15	Commission 9	Salle A
17.15	Groupe de travail de la Commission 8	Salle D
19.00	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 30 octobre 1965

NO 31

LE TROISIEME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Le troisième tour de scrutin pour l'élection du nouveau Secrétaire général de l'Union a eu lieu hier à 9 heures.

Cette fois, il n'y avait que trois candidats, M. Antonio Lozano Conejero et le Dr Federico Nicotera s'étant retirés.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants, les candidats étant cités dans l'ordre alphabétique :

M. Mohamed MILI	28 voix
M. Jean ROUVIERE	37 voix
Dr Manohar Balaji Sarwate	50 voix

Pour le dernier tour de scrutin, qui doit avoir lieu ce matin, seuls resteront en lice M. Rouvière et le Dr Sarwate, les deux candidats ayant recueilli les plus grands nombres de voix au troisième tour.

LA SEANCE PLENIERE

L'assemblée plénière a expédié de nombreuses affaires à sa vingtième séance plénière, hier matin.

Elle a adopté la résolution relative à la tenue hors de Genève de toutes les conférences ou réunions, telle qu'elle avait été modifiée à la séance précédente, et a également approuvé, moyennant un certain nombre d'amendements, trois séries de documents "bleus". Elle a décidé de renvoyer au Conseil d'administration la question de l'information publique à l'U.I.T. Le versement d'une indemnité de cessation de service aux membres de l'I.F.R.B. qui n'auront pas été réélus a été approuvé par 61 voix contre 11, avec 32 abstentions. Une proposition concernant l'Ecole internationale de Genève a été rejetée.

Pour terminer, l'assemblée plénière a adopté une résolution présentée par la République Fédérale du Cameroun sur l'application de la science et de la technologie des télécommunications dans l'intérêt des pays en voie de développement.

LE COMITE DE COORDINATION

A sa séance d'hier après-midi, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a consacré la majeure partie de son temps à l'examen du deuxième rapport du Groupe de travail "C.C.I." contenant deux annexes relatives au Comité de coordination. La première annexe reproduisait le texte d'un nouvel Article 10 bis stipulant notamment que le Comité de coordination donne des avis au Secrétaire général pour les questions d'administration, de finances et de coopération technique intéressant plusieurs organismes permanents, ainsi que dans les domaines des relations extérieures et de l'information publique. Le texte du nouvel article a été adopté, à la suite de l'acceptation d'une proposition de la République Arabe Unie visant la suppression de la référence aux Conférences de plénipotentiaires au paragraphe 5.

La Commission a ensuite approuvé l'Annexe 2 au Rapport qui contenait un nouveau texte pour le numéro 122 de la Convention, prévoyant que le Secrétaire général assure l'unité d'action des organismes permanents de l'Union, avec l'aide du Comité de coordination dont il est question à l'Article 10 bis.

La Commission a encore décidé de supprimer le numéro 98 à l'Article 9 de la Convention, puisque les dispositions contenues dans ce numéro ont maintenant été transférées dans le texte relatif au Comité de coordination.

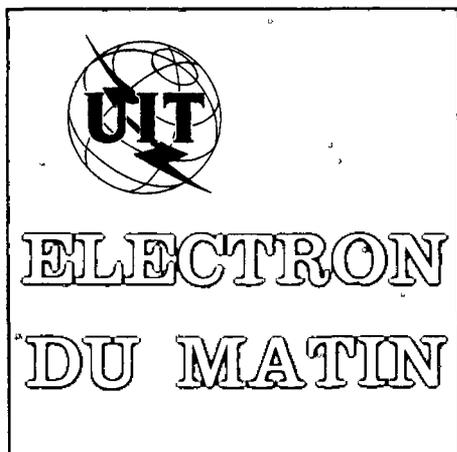
Pour terminer, la Commission 4 a rejeté par 46 voix contre 3, avec 16 abstentions, une proposition du Royaume-Uni relative à un nouveau numéro 112 bis qui aurait disposé que le Conseil d'administration nomme les directeurs des Comités consultatifs internationaux à la suite de leur élection par les assemblées plénières.

ARTICLE 15

La Commission 6 (Commission des finances de l'Union) a approuvé hier la nouvelle version de l'Article 15 (Finances de l'Union), en tenant compte des diverses propositions qui avaient été présentées.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Séance plénière	Salle A
après la séance plénière	Commission 8	Salle A
15.00	Commission 8	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 30 octobre 1965

NO 31 bis

LE TROISIEME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Le troisième tour de scrutin pour l'élection du nouveau Secrétaire général de l'Union a eu lieu hier à 9 heures.

Cette fois, il n'y avait que trois candidats, M. Antonio Lozano Conejero et le Dr Federico Nicotera s'étant retirés.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants, les candidats étant cités dans l'ordre alphabétique :

M. Mohaned MILI	28 voix
M. Jean ROUVIERE	37 voix
Dr Manohar Balaji Sarwate	50 voix

Pour le dernier tour de scrutin, qui doit avoir lieu ce matin, seuls resteront en lice M. Rouvière et le Dr Sarwate, les deux candidats ayant recueilli les plus grands nombres de voix au troisième tour.

LA SEANCE PLENIERE

L'assemblée plénière a expédié de nombreuses affaires à sa vingtième séance plénière, hier matin.

Elle a adopté la résolution relative à la tenue hors de Genève de toutes les conférences ou réunions, telle qu'elle avait été modifiée à la séance précédente, et a également approuvé, moyennant un certain nombre d'amendements, trois séries de documents "bleus". Elle a décidé de renvoyer au Conseil d'administration la question de l'information publique à l'U.I.T. Le versement d'une indemnité de cessation de service aux membres de l'I.F.R.B. qui n'auront pas été réélus a été approuvé par 61 voix contre 11, avec 32 abstentions. Une proposition concernant l'Ecole internationale de Genève a été rejetée.

Pour terminer, l'assemblée plénière a adopté une résolution présentée par la République Fédérale du Cameroun sur l'application de la science et de la technologie des télécommunications dans l'intérêt des pays en voie de développement.

LE COMITE DE COORDINATION

A sa séance d'hier après-midi, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a consacré la majeure partie de son temps à l'examen du deuxième rapport du Groupe de travail "C.C.I." contenant deux annexes relatives au Comité de coordination. La première annexe reproduisait le texte d'un nouvel Article 10 bis stipulant notamment que le Comité de coordination donne des avis au Secrétaire général pour les questions d'administration, de finances et de coopération technique intéressant plusieurs organismes permanents, ainsi que dans les domaines des relations extérieures et de l'information publique. Le texte du nouvel article a été adopté, à la suite de l'acceptation d'une proposition de la République Arabe Unie visant la suppression de la référence aux Conférences de plénipotentiaires au paragraphe 5.

La Commission a ensuite approuvé l'Annexe 2 au Rapport qui contenait un nouveau texte pour le numéro 122 de la Convention, prévoyant que le Secrétaire général assure l'unité d'action des organismes permanents de l'Union, avec l'aide du Comité de coordination dont il est question à l'Article 10 bis.

La Commission a encore décidé de supprimer le numéro 98 à l'Article 9 de la Convention, puisque les dispositions contenues dans ce numéro ont maintenant été transférées dans le texte relatif au Comité de coordination.

Pour terminer, la Commission 4 a rejeté par 46 voix contre 3, avec 16 abstentions, une proposition du Royaume-Uni relative à un nouveau numéro 112 bis qui aurait disposé que le Conseil d'administration nomme les directeurs des Comités consultatifs internationaux à la suite de leur élection par les assemblées plénières.

ARTICLE 15

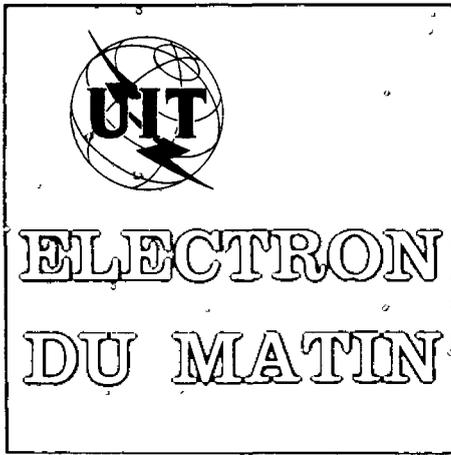
La Commission 6 (Commission des finances de l'Union) a approuvé hier la nouvelle version de l'Article 15 (Finances de l'Union), en tenant compte des diverses propositions qui avaient été présentées.

FETE NATIONALE

Hier, 29 octobre, la Turquie célébrait sa Fête nationale.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Séance plénière	Salle A
après la séance plénière	Commission 8	Salle A
15.00	Commission 8	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 1er novembre 1965

NO 32

LE DR MANOHAR BALAJI SARWATE
A ETE ELU SECRETAIRE GENERAL

Samedi matin, la Conférence a élu le Dr Manohar Balaji Sarwate (Inde) au poste de Secrétaire général de l'Union. Au 4ème et dernier tour de scrutin, le Dr Sarwate, actuel Vice-Secrétaire général, a obtenu 61 voix contre 54 à M. Rouvière, Directeur du CCITT.

Né le 15 mars 1910, le Dr Sarwate est licencié ès sciences de l'Université de Bombay. Il est titulaire du diplôme d'électrotechnique de l'Institut des sciences de l'Inde et il a le grade de docteur de l'Université de Liverpool dans la spécialité radiotechnique.

Après s'être occupé au Royaume-Uni de travaux de recherche et de mise au point de matériel de radiocommunication et de radiodétection pour l'aviation, de 1938 à 1941, il est entré dans l'armée de l'air indienne en qualité d'officier des transmissions; à ce titre, il s'est occupé très activement des problèmes de radar. Il a été promu au grade de "squadron leader" de l'armée de l'air indienne et a été cité à l'ordre du jour.

De 1946 à 1953, il a été au service du Département de l'aviation civile du Gouvernement de l'Inde. En 1948, il a été nommé, au sein de ce département, directeur des communications chargé de développer le service des communications aéronautiques en Asie.

En 1953, le Dr Sarwate a pris au Ministère indien des transports et des communications les fonctions de conseiller, responsable de la planification et de la coordination des radiocommunications sur le plan national et sur le plan international. En 1953, il a également été nommé à la présidence d'un service officiel indien, le "Radio and Cable Board". En 1959, la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, où il était chef adjoint de la délégation de l'Inde, l'a élu Vice-Secrétaire général de l'Union à une large majorité.

Avant cette élection, le Dr Sarwate avait acquis une très large expérience des activités internationales, tant à l'UIT qu'à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); dans cette dernière organisation, il a présidé plusieurs commissions et réunions. Dans le cadre de l'UIT, il a exercé les fonctions de Rapporteur principal de la Commission d'études chargée des questions de radiodiffusion tropicale au sein du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR). Pendant plusieurs années, le Dr Sarwate a été le représentant de l'Inde au Conseil d'administration de l'UIT, dont il a été élu Président à la session de 1958. Par la suite, il fut chef de la Délégation indienne à la Conférence des radiocommunications de Genève (1959) et fut élu Vice-Président de cette Conférence.

Le Dr Sarwate est membre fondateur de l'Institut indien des ingénieurs des télécommunications; en 1961, il a été élevé à la dignité de "Fellow" de cet institut. Il est également membre de la Société d'aéronautique de l'Inde et de l'"Institution of Electrical Engineers" de Londres.

Depuis 1960, années où il a exercé ses fonctions de Vice-Secrétaire général de l'UIT, le Dr Sarwate a participé à un grand nombre de conférences de l'Union, et il a représenté celle-ci à de nombreuses autres conférences et réunions internationales.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 (Coopération technique) a tenu deux séances samedi. Le matin, elle a pris une résolution prévoyant le recrutement, au siège de l'Union, de quatre ingénieurs expérimentés spécialistes de la planification des réseaux et de la mise en oeuvre des systèmes, qui seront chargés de conseiller les responsables des télécommunications des administrations (notamment celles des pays nouveaux et en voie de développement) sur certains des grands problèmes qui se posent à eux pour le développement de leurs réseaux.

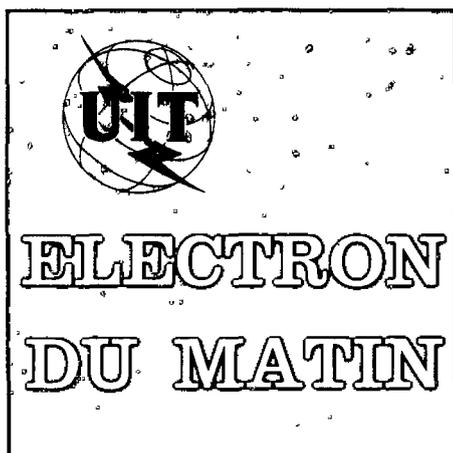
L'après-midi, la Commission 8 a examiné le Rapport du Groupe de travail 1, concernant l'établissement d'un programme régulier. Après une fort longue discussion, elle a adopté, sous réserve de quelques amendements, la résolution figurant en Annexe 3 à ce rapport, dont le but est de remanier les procédures actuelles de l'Union de manière qu'elle puisse donner plus rapidement satisfaction aux demandes des pays nouveaux et en voie de développement.

FÊTE NATIONALE

La République Démocratique et Populaire d'Algérie célèbre aujourd'hui sa fête nationale.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Commission 9	Salle A
9.00	Commission 8	Salle C
11.15	Commission 5	Salle A
15.00	Commission 6	Salle D
15.00	Commission 4	Salle A
17.15	Commission 9	Salle A
17.15	Commission 8	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 2 novembre 1965

NO 33

LA COMMISSION 9 A TERMINE SES TRAVAUX

Les deux dernières séances de la Commission 9 (Convention et Règlement général) ont eu lieu hier. Elles ont été consacrées à l'examen des dispositions de la Convention et du Règlement général qui restaient à mettre au point.

Le matin, la Commission a adopté, avec quelques amendements, le nouveau texte proposé pour l'Article 7 concernant les conférences administratives.

Dans l'après-midi, après avoir adopté le nouveau texte pour le Chapitre 5 du Règlement général concernant les pouvoirs des délégations aux conférences, la Commission a décidé de soumettre les Annexes 1 et 2 (listes des Membres et Membres associés de l'Union) à l'examen de la séance plénière.

Elle a ensuite adopté un projet de résolution concernant les Règlements télégraphique et téléphonique et prévoyant qu'en vue de simplifier ces Règlements, l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. devra soumettre à la prochaine Conférence administrative télégraphique et téléphonique des propositions dans ce sens.

La Commission 9 a ainsi terminé ses travaux, après avoir examiné 400 propositions environ au cours de 22 séances.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 a tenu deux séances dans la journée d'hier. Elle a commencé par étudier les Résolutions N^{OS} 24 à 30 de la Conférence de Genève. Elle a décidé que l'on pouvait supprimer les Résolutions N^{OS} 24, 26, 27 et 30, à l'exception d'une petite partie de la Résolution N^O 27 qui a été incorporée dans une nouvelle résolution combinant et mettant à jour les Résolutions N^{OS} 25 et 29. Une nouvelle résolution a été adoptée à la place de la Résolution N^O 28.

La Commission a ensuite approuvé des résolutions chargeant le Secrétaire général de coordonner et d'organiser, en collaboration avec les Membres de l'Union, la planification progressive de cycles d'études au siège de l'U.I.T. et ailleurs en fournissant l'aide administrative nécessaire.

Elle a également adopté une résolution concernant l'évaluation des programmes de coopération technique de l'Union.

Elle s'est enfin déclarée favorable à la création de centres régionaux pour l'étude des radiocommunications spatiales.

ADJONCTION D'UNE AILE AU BATIMENT DE L'U.I.T.

La Commission 6 (Commission des finances de l'U.I.T.) a approuvé hier après-midi le principe de l'adjonction d'une aile au bâtiment de l'U.I.T.

Elle a décidé de créer un Groupe de travail chargé de préparer une résolution demandant au Conseil d'administration et au Secrétaire général de poursuivre l'étude de cette question et de conclure les accords nécessaires.

FONCTIONNAIRES ELUS ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au cours de sa séance d'hier après-midi, la Commission 4 (Organisation de l'Union) a adopté par 37 voix contre 27 et 19 abstentions une proposition présentée par l'U.R.S.S. et concernant le numéro 149 de la Convention. Il y est stipulé que, lors de l'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des Directeurs des Comités consultatifs internationaux, il faut veiller à assurer la plus large représentation géographique possible de toutes les régions du monde.

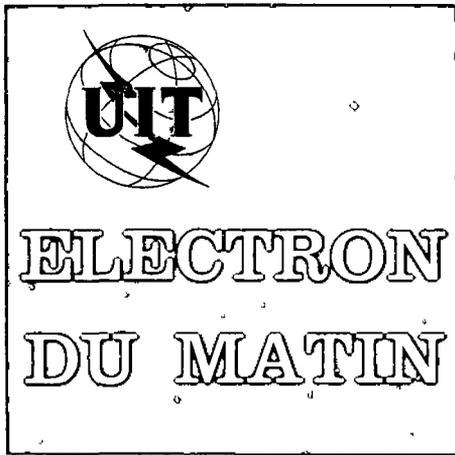
QUESTIONS DE PERSONNEL

A sa séance d'hier matin, la Commission 5 a tout d'abord décidé de recommander à l'assemblée plénière d'adopter un projet de résolution chargeant le Conseil d'administration de réviser le Statut provisoire du personnel applicable aux fonctionnaires élus en tenant compte des décisions de la conférence et d'appliquer ce Statut jusqu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

La Commission a également convenu que la question des perspectives de carrière pour le personnel de l'Union était importante. Il est normal que le personnel qualifié s'attende à être promu aux emplois vacants de grade supérieur. Néanmoins, l'U.I.T. est affiliée au régime commun des Nations Unies et ne peut donc pas prendre de décisions unilatérales. Le Conseil d'administration suivra la pratique du régime commun.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Séance plénière	Salle A
15 heures	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 3 novembre 1965

NO 34

LES DEUX PREMIERS TOURS DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DU VICE-SECRETAIRE GENERAL

Les deux premiers tours de scrutin pour l'élection du nouveau Vice-Secrétaire général de l'Union se sont déroulés hier à 9 h. et à 17 h.15. Aucun candidat n'a été élu.

Avant le premier tour, il a été annoncé que l'un des candidats, M. Konstantin Comić, se retirait.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants, les candidats étant cités dans l'ordre alphabétique :

M. Ibrahim FOUAD	34 voix
M. John H. GAYER	5 "
M. Ezequiel MARTINS DA SILVA	24 "
M. Mohamed MILI	42 "
M. Eliezer RON	11 "

A la suite du premier tour, M. Ron a retiré sa candidature. Pour le deuxième tour, les résultats ont été les suivants :

M. Ibrahim FOUAD	32 voix
M. John H. GAYER	6 "
M. Ezequiel MARTINS DA SILVA	28 "
M. Mohamed MILI	50 "

PLAN DE TELECOMMUNICATIONS POUR L'AMERIQUE LATINE

Hier matin, au cours de sa 23ème séance plénière, la Conférence a adopté une résolution présentée par 14 pays d'Amérique latine et modifiée par le Royaume-Uni, au sujet de la mise en oeuvre du Plan de télécommunications C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour l'Amérique latine. Cette résolution stipule que le Secrétaire général sera autorisé à fixer, avec l'approbation du Conseil d'administration, les conditions de la coopération qui devra être établie à cette fin entre l'U.I.T. et le Groupe régional des télécommunications pour l'Amérique latine (GRETAL).

ARRIVEES ET DEPARTS

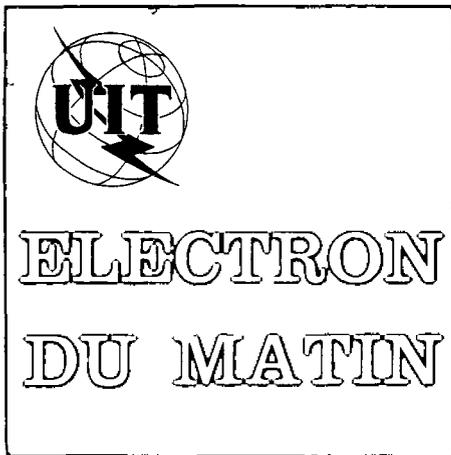
M. Alpha Diallo, membre de la délégation de la République de Guinée, quitte la Conférence aujourd'hui.

FETE NATIONALE

Aujourd'hui est la Fête nationale de Panama.

PROGRAMME DU JOUR

9.00	Séance plénière	Salle A
15.00	Commission 4	Salle A
15.00	Commission 6	Salle C
17.15	Commission 5	Salle A
17.15	Commission 3	Salle C



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 4 novembre 1965

NO 35

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DU VICE-SECRETAIRES GENERAL

La Conférence a procédé hier matin, à 9 heures, au troisième tour de scrutin pour l'élection du nouveau Vice-Secrétaire général de l'Union.

Avant ce scrutin, M. John Gayer avait retiré sa candidature.

Le vote a donné les résultats ci-après :

M. Ibrahim FOUAD	28 voix
M. Ezequiel MARTINS DA SILVA	30 voix
M. Mohamed MILL	57 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un quatrième tour de scrutin aura lieu ce matin, où les voix se partageront entre M. Martins da Silva et M. Mill.

LA SEANCE PLENIERE

La Conférence a tenu hier matin sa 26ème séance plénière.

Elle a adopté tout d'abord, avec quelques amendements, une résolution concernant la réorganisation du secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. Aux termes de cette résolution, le Conseil d'Administration étudiera sans préjudice des procédures de recrutement et de promotion normalement appliquées à l'U.I.T., la possibilité de pourvoir les emplois vacants du secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. ou des autres secrétariats spécialisés, ou tous emplois nouveaux que le Conseil d'Administration pourrait juger nécessaire de créer, en y nommant des membres du Comité non réélus par la présente Conférence.

La Conférence a approuvé ensuite trois séries de feuillets bleus, auxquels elle a apporté quelques amendements peu importants, après quoi elle a adopté, avec de légers amendements, une résolution touchant l'indemnité de licenciement à verser aux membres de l'I.F.R.B. lors de la cessation de leur service.

Enfin, la Conférence a adopté, par 72 voix contre 2 avec 25 abstentions, une résolution présentée par la République Argentine, concernant le statut juridique de l'Union. Cette résolution stipule que le Secrétaire général négociera au nom de l'Union, avec les autorités compétentes de la Confédération suisse, un Accord établissant les privilèges et immunités de l'U.I.T. en territoire suisse.

COOPERATION TECHNIQUE

La Commission 8 (Coopération technique) a terminé ses travaux mardi soir à 22 h.30.

Après de longues discussions, elle a finalement décidé, par 20 voix contre 19 et 9 abstentions, de ne pas recommander l'établissement d'un programme régulier d'Assistance technique de l'U.I.T.

En ce qui concerne la question des bureaux régionaux, elle a décidé que le Secrétaire général devra faire des propositions au Conseil d'administration qui les étudiera et fera des recommandations à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

LA COMMISSION 4 A TERMINE SES TRAVAUX

La dernière séance de la Commission 4 (Organisation de l'Union), qui s'est tenue hier après-midi, a été consacrée à l'examen des propositions relatives aux Articles 5, 10 et 12 de la Convention.

Elle a tout d'abord adopté une série d'amendements aux numéros 160, 163, 164, 166 et 169 de l'Article 12 relatif à l'I.F.R.B., en tenant compte de la révision de l'Article 7 par la Commission 9.

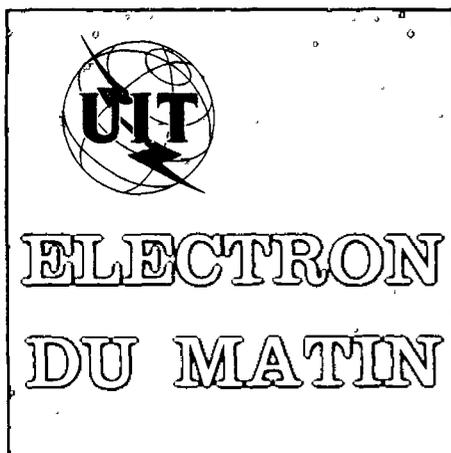
Elle a ensuite examiné le numéro 30 (Secrétariat général). Tous les membres de la Commission ont été d'accord pour maintenir le statu quo. A la suite de cela, la Commission a repoussé par 39 voix contre 19 et 15 abstentions une proposition de l'U.R.S.S. visant à citer à l'Article 5, le Comité de coordination parmi les organismes sur lesquels repose la structure de l'Union.

Elle a enfin adopté un nouveau texte pour le numéro 129 de l'Article 10 concernant l'organisation des conférences.

La Commission 4 a ainsi terminé ses travaux, après avoir tenu 28 séances au cours de sept semaines.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Séance plénière	Salle A
15 heures	Séance plénière	Salle A
17 heures 15	Commission 6	Salle A
19 heures	Commission 1	Salle B



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 5 novembre 1965

NO 36

M. MOHAMED MILI (TUNISIE) EST LE NOUVEAU VICE-SECRETARE GENERAL DE L'UNION

La Conférence a élu hier M. Mohamed Ezzeddine Mili (Tunisie) aux fonctions de Vice-Secrétaire général de l'Union. Au 4ème tour de scrutin, M. Mili a obtenu 81 voix contre 34 voix à M. Ezequiel Martins da Silva (Brésil).

M. Mili est né à Djemmal (Tunisie) le 4 décembre 1917. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris, il a été nommé ingénieur des télécommunications en 1946, et est entré en 1948 à l'Administration tunisienne des P.T.T. En 1957, il a été promu au grade d'ingénieur en chef et nommé Directeur général par interim des télécommunications au Ministère des P.T.T. En cette qualité, il a dirigé la modernisation et le renouvellement du réseau téléphonique tunisien, notamment en introduisant le système automatique de type crossbar.

Au cours des dernières années, M. Mili a participé à presque toutes les grandes conférences de l'U.I.T. et de ses Comités consultatifs internationaux. Il a été élu, en particulier, à la charge de Vice-Président - et il est maintenant Président - de la Commission du Plan pour l'Afrique, l'une des commissions régionales de la Commission mondiale du Plan. Il a représenté la Tunisie depuis 1960 au Conseil d'administration et il en a présidé la 19e session (1964).

M. Mili est Commandeur de l'Ordre de la République Tunisienne et Commandeur de l'Ordre suédois de Vasa.

L'ELECTION DE L'I.F.R.B.

Hier, la Conférence a procédé à l'élection des nouveaux membres de l'I.F.R.B., dont le nombre, conformément à une décision antérieure, avait été réduit de onze à cinq.

Les personnes suivantes ont été élues :

Région A (Amérique)

M. Fioravanti DELLAIOLA (République Argentine)

Région B (Europe occidentale)

M. René PETIT (France)

Région C (Europe de l'Est et Asie du Nord)

M. Ivan PETROV (Union des Républiques Socialistes Soviétiques)

Région D (Afrique)

M. Abderrazak BERRADA (Royaume du Maroc)

Région E (Asie et Australasie)

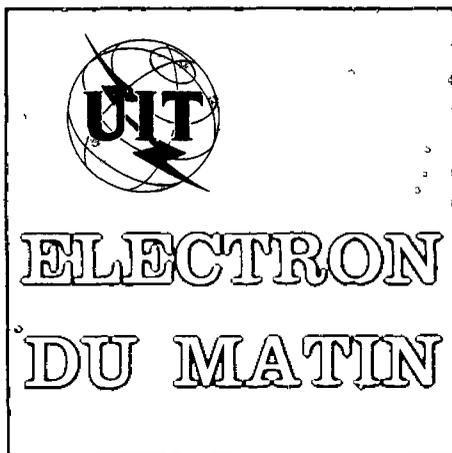
M. Taro NISHIZAKI (Japon)

FÊTES NATIONALES

Le dimanche 7 novembre sera le jour de la fête nationale de la République Socialiste Soviétique de Biélorussie, de la République Socialiste Soviétique de l'Ukraine et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

LES SEANCES DE LA JOURNEE

9.00	Commission 3	Salle C
11.15	Commission 6	Salle C
15.00	Commission 6	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 8 novembre 1965

NO 37

QUESTIONS FINANCIERES

Les derniers jours de la semaine ont été, en grande partie, occupés par des réunions de la Commission 6 (Commission des Finances de l'U.I.T.).

Jeudi, elle a adopté une proposition concernant le bâtiment du siège et autorisant le Conseil d'administration à prendre, lorsque le Secrétaire général lui aura soumis une étude sur la question, une décision quant à la méthode la plus efficace pour faire face aux besoins en matière de locaux pour le personnel et pour les réunions qui se tiennent au siège de l'Union. La résolution stipule également que les incidences financières de cette décision seront soumises à l'approbation des Membres et Membres associés de l'Union.

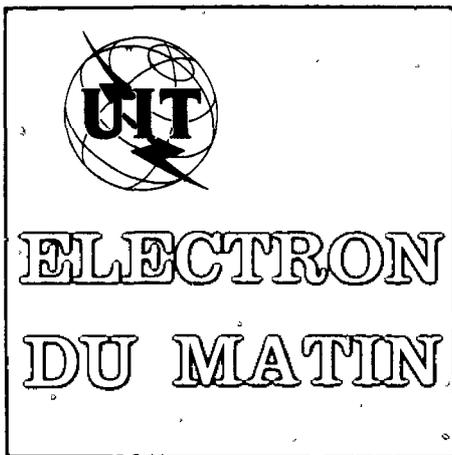
Vendredi, la Commission a adopté, avec quelques amendements, trois nouveaux textes proposés par les Etats-Unis pour les numéros 211, 213 et 213A de l'Article 15 de la Convention relatif aux Finances de l'Union. Ces numéros concernent la contribution des exploitations privées reconnues et des organismes scientifiques ou industriels aux dépenses des Comités consultatifs internationaux et des conférences auxquelles ils participent.

Elle a ensuite approuvé un protocole sur les dépenses de l'Union pendant la période allant de 1966 à 1971.

Après cela, la Commission a passé la plus grande partie de la journée à examiner la récapitulation des dépenses à prévoir pour l'Union, dans les limites indiquées pour cette même période.

PROGRAMME DU JOUR

9 heures	Séance plénière	Salle A
15 heures	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 9 novembre 1965

NO 38

LES SEANCES PLENIERES D'HIER

La neuvième et dernière semaine de la Conférence a commencé hier par une journée entièrement occupée par des séances plénières.

A la séance du matin, où un très grand nombre de questions ont été examinées, on a d'abord adopté par 73 voix contre 3, avec 20 abstentions, une proposition du Royaume-Uni, modifiée par l'U.R.S.S., tendant à insérer un nouveau numéro 76 dans l'Article 7 relatif aux consultations touchant l'ordre du jour, le lieu et la date des conférences administratives. L'assemblée a également adopté une proposition de la République Fédérale de Nigeria, modifiée par le Royaume-Uni, tendant à introduire dans l'Article 11, relatif aux conditions auxquelles doivent répondre les fonctionnaires élus de l'Union, une référence aux principes énoncés dans le numéro 152. La treizième série de documents "bleus" a été ainsi approuvée par la Conférence.

La Conférence a ensuite abordé l'examen de la première série de documents "roses"; l'approbation de ces textes a occupé la dernière partie de la séance du matin et la première partie de celle de l'après-midi. Quelques modifications d'importance mineure seulement y ont été apportées.

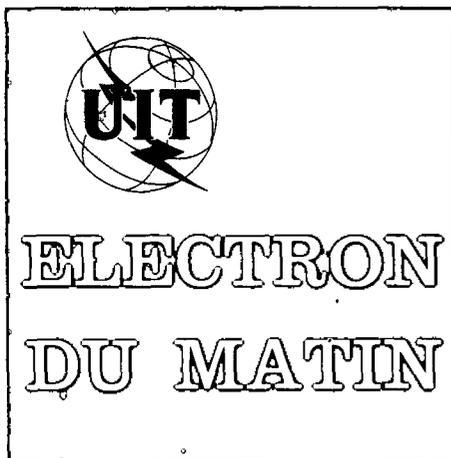
Finalement, la Conférence a adopté par acclamations une résolution stipulant que le mandat du Directeur actuel du C.C.I.T.T. serait prolongé jusqu'à la date qui sera fixée par la IVe Assemblée plénière pour l'entrée en fonctions de son successeur.

FETE NATIONALE

Le Cambodge célèbre aujourd'hui sa Fête nationale.

LES SEANCES DE LA JOURNEE

9.00	Commission 6	Salle A
11.15	Séance plénière	Salle A
15.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 10 novembre 1965

NO 39

L'AFRIQUE DU SUD NE PARTICIPERA PAS AUX CONFÉRENCES RÉGIONALES DE L'U.I.T. POUR L'AFRIQUE

La Conférence a adopté hier par 62 voix contre 28, avec 13 abstentions, une résolution présentée par 33 pays africains, aux termes de laquelle la République Sudafricaine ne devrait pas participer aux conférences régionales de l'U.I.T. pour l'Afrique.

La résolution charge le Secrétaire général "de prendre les dispositions nécessaires pour que la République Sudafricaine ne soit invitée à participer aux travaux d'aucune conférence ou réunion régionale pour l'Afrique, convoquée par l'U.I.T., ou sous les auspices de l'U.I.T., jusqu'à ce que le Conseil d'administration, tenant compte des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies et après consultation des Membres et Membres associés de l'Union, considère que les conditions pour une coopération constructive ont été rétablies par l'abandon de la politique de discrimination raciale pratiquée actuellement par le Gouvernement de la République Sudafricaine".

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'AMÉRIQUE LATINE

Au cours de sa séance plénière d'hier après-midi, la Conférence a adopté une résolution relative à la convocation d'une Conférence régionale de l'Amérique latine. Aux termes de cette résolution, la Conférence aura pour tâches de coordonner les activités des organisations internationales s'occupant des télécommunications en Amérique latine, d'étudier des questions d'assistance technique et de passer en revue les travaux de la Commission du Plan pour l'Amérique latine.

ENTRÉE EN FONCTIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU VICE-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La Conférence a décidé hier que le nouveau Secrétaire général et le nouveau Vice-Secrétaire général entreront en fonctions le 1er janvier 1966.

COMMISSION DES FINANCES

La Commission 6 (Finances de l'Union) a achevé ses travaux en adoptant son septième et dernier rapport. Ce rapport contient trois annexes; la première est un protocole qui fixe les limites des dépenses de l'Union pendant la période 1966-1971, les deux autres annexes exposent les facteurs qui ont été pris en considération pour fixer ces limites.

LES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE : M. IBRAHIM FOUAD

Au début de la Conférence, nous avons publié de courtes biographies des cinq Vice-Présidents, parmi lesquels M. Anis El Bardai, qui dirigeait la délégation de la République Arabe Unie. Depuis lors, M. El Bardai a dû retourner dans son pays et a été remplacé par M. Ibrahim Fouad comme chef de la délégation de la R.A.U. et comme Vice-Président de la Conférence. Pour compléter cette série d'articles, nous publions aujourd'hui une note biographique sur M. Fouad.

M. Ibrahim Fouad est Directeur général adjoint de l'Organisation des télécommunications de la République Arabe Unie.

Né au Caire le 30 octobre 1906, il a suivi les cours d'électrotechnique de l'Université de cette ville et obtenu le diplôme d'électrotechnique en 1927. Par la suite, il s'est vu décerner les diplômes de télégraphie et de téléphonie du "City Guilds of London Institute".

Immédiatement après l'obtention de son diplôme d'électrotechnique en 1927, M. Fouad entra à l'Administration égyptienne des téléphones et télégraphes. En 1929, il se rendit en mission au Royaume-Uni où il effectua un stage de formation pratique au "General Post Office", ainsi que dans les sociétés Ericsson Telephones Ltd. et Standard Telephone and Cables. A son retour au Caire en 1933, son Administration lui confia un certain nombre de responsabilités et il gravit régulièrement les échelons de la hiérarchie, pour devenir inspecteur général-adjoint en 1947.

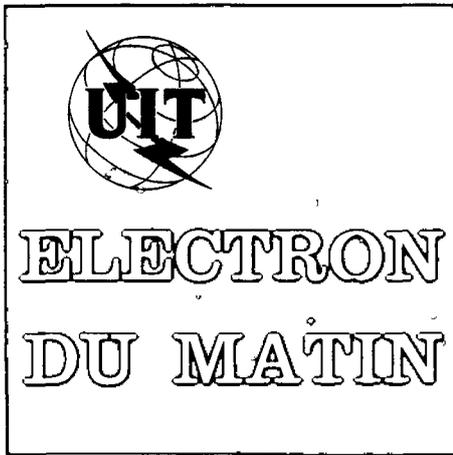
En 1949, M. Fouad quitta le service de l'Administration pour entrer à la Marconi Radio Telegraph Company of Egypt en qualité de directeur général adjoint. En 1952, il fut promu directeur général de cette société. Cinq années plus tard, il réintégra l'Administration des téléphones et télégraphes pour occuper le poste de directeur du trafic à la Division des radiocommunications. Il fut nommé en 1961 assistant au directeur général de l'Organisation des télécommunications; depuis 1962, M. Fouad est directeur général adjoint, poste qu'il occupe actuellement.

M. Fouad est bien connu dans les milieux de l'U.I.T. Il a représenté l'Egypte aux Conférences administratives télégraphique et téléphonique qui se sont tenues à Paris en 1949 et il a dirigé la délégation de son pays à la Conférence administrative des radiocommunications de Genève, en 1959. Il a également représenté la République Arabe Unie aux sessions de 1959, 1963 et 1964 du Conseil d'administration.

M. Fouad est marié et il est le père de deux enfants. Outre l'arabe, il parle l'anglais et le français.

LES SEANCES DE LA JOURNEE

9.00	Séance plénière	Salle A
15.00	Séance plénière	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 11 novembre

NO 40

LA PROCHaine CONFERENCE DE PLENIPOTENTIAIRES

Sur une proposition du Royaume-Uni, appuyée par les Philippines, la Conférence a décidé hier que la prochaine Conférence de plénipotentiaires se tiendrait en 1971 à Genève, à moins qu'un pays Membre ne fasse parvenir entre-temps une invitation appropriée.

BUREAUX REGIONAUX

La séance plénière d'hier matin a adopté une résolution par laquelle le Secrétaire général est chargé d'étudier la question de l'opportunité de créer des bureaux régionaux et de faire rapport sur cette question au Conseil d'administration, lequel soumettra ses recommandations à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

LES ADIEUX

Au cours de ses dernières séances plénières de travail, la Conférence a entendu hier un certain nombre de déclarations de remerciements et d'adieu. Le Secrétaire général, M. Gerald C. Gross, parla à la séance du matin. Il rappela tout ce que l'Union a réalisé au cours des vingt dernières années et brossa un tableau des problèmes qui restent à résoudre dans l'avenir.

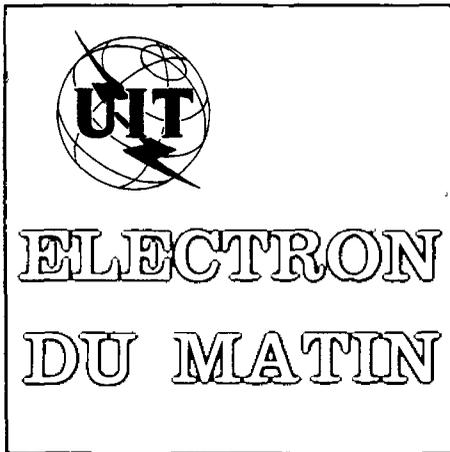
A la séance de l'après-midi, le Président de la Conférence, M. G.A. Wettstein, remercia tous ceux qui avaient travaillé avec lui et avaient contribué au succès de la Conférence. Parlèrent ensuite M. José Garrido y Moreno, le doyen d'âge de la Conférence, et M. Tchouta Moussa, de la République Fédérale du Cameroun, qui prit la parole au nom des pays africains.

FETE NATIONALE

La Suède célèbre aujourd'hui sa Fête nationale.

LES SEANCES DE LA JOURNEE

9.00	Conseil d'administration	Salle A
15.00	Commission du Plan pour l'Afrique	Salle A



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 12 novembre 1965

NO 41

REUNION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

Le nouveau Conseil d'administration de l'U.I.T., composé de 29 Membres, a tenu sa première séance hier matin.

Il a élu le Président de sa 2^e session, en la personne de M. Rudolf Rüttschi (Confédération Suisse). M. Proinnsias L. O'Colmáin (Irlande) a été élu Vice-Président.

A l'issue d'une longue discussion, le Conseil a décidé que sa prochaine session aura une durée de quatre semaines et qu'elle se tiendra du 9 mai au 4 juin 1966.

Parmi les autres mesures prises hier, signalons que le Conseil a décidé que la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques - qui s'était réunie à Genève en octobre 1964 mais avait été dans l'impossibilité de mener à bien ses travaux - se réunira de nouveau dans cette même ville le 19 septembre 1966, pour une durée de trois semaines.

COMMISSION DU PLAN POUR L'AFRIQUE

La Commission du Plan pour l'Afrique, réunie hier après-midi, a élu comme Rapporteur principal M. Gabriel Chukwura Okoli (République Fédérale de Nigeria), et comme Vice-Rapporteur principal M. Léon Dia (République du Sénégal).

Elle a décidé, à titre provisoire, que sa prochaine réunion se tiendra à Addis Abéba, après octobre 1966.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

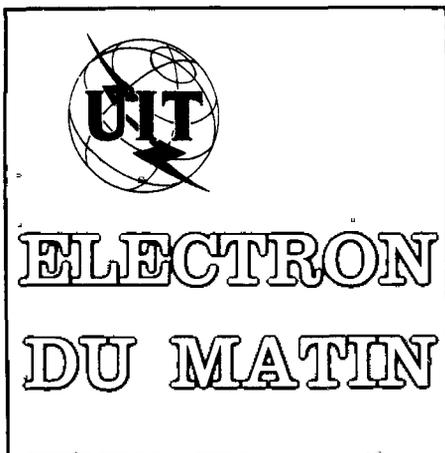
9.00

Signature

Salle A

LE DERNIER ELECTRON

Vous avez entre les mains le dernier numéro de "L'ELECTRON DU
MATIN".



Bulletin quotidien de la Conférence de Plénipotentiaires

Montreux, le 12 novembre 1965

NO 42

NUMERO SPECIAL DE CLOTURE

CEREMONIE DE CLOTURE

Ce matin, à la cérémonie de clôture, le nouveau Secrétaire général élu, le Dr M.B. Sarwate, et le nouveau Vice-Secrétaire général élu, M. Mohamed Mili, ont prêté serment. Les délégations ont ensuite procédé à la signature des Actes finals et du Protocole facultatif. Au total, 118 pays ont signé les Actes finals, et 48 ont signé le Protocole facultatif.

ALLOCATION DU SECRETAIRE GENERAL ELU

Après avoir prêté serment ce matin, le Dr M.B. Sarwate a prononcé l'allocution suivante :

"Monsieur le Président,

" Le jour de mon élection, les délégations présentes à Montreux ont bien voulu me féliciter et m'adresser leurs meilleurs voeux pour le succès de mes activités futures. Depuis lors, j'ai encore reçu des félicitations et de nombreux témoignages de bonne volonté émanant d'administrations de télécommunications amies, du monde entier. J'ai fait de mon mieux pour y répondre mais jusqu'ici, malgré tous mes efforts, je ne suis pas encore parvenu à accuser réception de tous les messages généreux qui m'ont été adressés. Qu'il me soit donc permis, au moment où toutes les délégations ici présentes s'appêtent à prendre le chemin de leurs pays respectifs, d'adresser mes remerciements les plus sincères pour les voeux et les félicitations que j'ai reçus de toutes les parties du monde. En assumant mes nouvelles responsabilités, je me sens fortifié par les encouragements qui m'ont été prodigués et réconforté de savoir que je pourrai compter sur votre appui et que vous suivrez avec intérêt mon travail au service de l'Union.

. . . .

" Depuis quelques jours, vous avez été nombreux à me demander quelles seront, au cours de ces prochaines années, les tâches les plus importantes que j'aurai à mener à bien au service de l'Union. Les devoirs et les responsabilités du Secrétaire général sont clairement définis dans la Convention et doivent, comme tels, constituer les tâches principales dont je m'efforcerai de m'acquitter à la satisfaction de tous les Membres de l'Union. Qu'il me soit toutefois permis de vous faire remarquer que parmi toutes les tâches qui nous incombent, au siège de l'Union internationale des télécommunications, il en est une à laquelle nous devons consacrer le meilleur de notre énergie. Actuellement, parmi les Membres de l'Union, nous avons, d'une part, des pays qui s'engagent dans la technique la plus révolutionnaire : celle des télécommunications par satellites, et, d'autre part, les pays qui sont encore aux prises avec des formes de télécommunications élémentaires et primitives. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire le fossé profond qui existe entre ces deux extrêmes, parmi nos Membres, de manière à les faire tous bénéficier des moyens de télécommunications les plus modernes. Je me rends parfaitement compte que ce n'est pas là une tâche facile. En effet, elle nous accaparera tous pendant de nombreuses années. Nous savons cependant à quel point les télécommunications constituent un moyen important et absolument indispensable au développement économique d'un pays. Nous savons également que les télécommunications internationales constituent un moyen très efficace pour assurer la coopération et l'entente internationales.

" Dans ces conditions, aucun effort ne doit être épargné pour apporter toute l'assistance nécessaire en vue du développement des télécommunications, pour le profit de tous les pays Membres de l'Union et, je le répète, je n'épargnerai moi-même aucun effort pour parvenir à cette fin.

" M. le Président, en assumant les fonctions qui m'ont été dévolues par la Conférence de plénipotentiaires, je tiens à dire combien je suis encouragé par le fait que vous ayez choisi pour me seconder des collègues ayant d'aussi éminentes qualités. Travaillant en étroite et confiante collaboration, nous serons capables de faire face à nos responsabilités à la satisfaction de tous et j'ose espérer qu'ainsi nous serons dignes de la confiance que vous avez placée en nous.

" Si grandes que soient les tâches qui nous attendent, nous banderons toutes nos énergies en vue de leur accomplissement. En vous donnant cette assurance, je ne puis m'empêcher de penser aux vers si attachants de Robert Frost, que feu le pandit Jawaharlal Nehru gardait toujours auprès de lui, à son chevet :

"Que la forêt est belle,
si sombre et si profonde ...
mais j'ai tant de promesses à tenir
et tant de lieues à parcourir
avant de m'endormir
avant de m'endormir ...".

ALLOCUTION DE CLOTURE DU PRESIDENT

A la fin de la dernière séance plénière, ce matin, M. Gustav Adolf Wettstein, Président de la Conférence de plénipotentiaires, a prononcé l'allocution suivante :

"Mesdames et Messieurs,

" En célébrant cette cérémonie de signature, nous venons d'accomplir notre mission.

" Notre travail est achevé.

" Nous avons réglé l'aiguillage qui engage avec sûreté l'Union sur la voie des premières années de son second centenaire.

" Nous nous sommes efforcés de fixer les premiers objectifs à atteindre ces prochaines années, dans la mesure, tout au moins, où notre champ de vision nous permettait de les distinguer. Connaissant la cadence impétueuse de développement du progrès technique, il n'était guère opportun de fixer des objectifs plus lointains.

" La Conférence de plénipotentiaires a procédé à l'adaptation nécessaire de la structure de l'Union aux conditions nouvelles.

" A la suite de l'augmentation du nombre des Etats Membres, elle a élu un nouveau Conseil d'administration, plus représentatif.

" Elle a adopté des décisions de grande portée du point de vue financier et du point de vue du personnel.

" Elle a rapproché la Coopération technique des exigences de l'heure.

" Elle a procédé à des élections qui garantissent l'application intelligente de nos décisions et recommandations.

" La nouvelle Convention, Montreux, 1965, et le nouveau Règlement général forment désormais le fondement sur lequel reposent les télécommunications du monde au cours des années à venir.

" Ces constatations faites, permettez-moi de vous exposer quelques considérations personnelles en guise de conclusion :

" Un grand honneur m'est échu lorsque vous m'avez appelé à présider la Conférence du centenaire, ici à Montreux.

" La tâche que vous m'avez confiée n'était certes pas facile.

" Je me suis efforcé de m'en montrer digne, au mieux de ma conscience.

" Si j'ai éprouvé bien des tourments - et aucun Président de conférence n'en est jamais épargné - j'ai aussi connu beaucoup de joie.

" Aux nombreux vieux amis que j'ai eu le plaisir de rencontrer sont venus s'ajouter un nombre tout aussi grand de nouveaux amis. Si vous me permettez un aveu : vous m'avez confié la tâche de ma vie. La Conférence de Montreux restera à jamais gravée dans ma mémoire.

" Je suis fier, aussi, d'avoir eu l'occasion de rencontrer en vous autant d'amis sincères et chaleureux. Permettez-moi donc de formuler à votre endroit les vœux les plus fervents pour votre avenir.

" Dès l'année prochaine, c'est à distance seulement que je suivrai les destinées de l'U.I.T. et ses progrès, mais, soyez-en certains, sans que mon intérêt fléchisse.

" En mon for intérieur, je suis convaincu que l'Union - à laquelle nous avons tous l'honneur d'appartenir - ne peut subsister et grandir qu'à condition qu'elle soit pénétrée de trois idées-force :

" - le premier de ces idéaux, c'est le principe d'universalité. C'est un principe qui s'affirme de lui-même. Nul n'est besoin de le motiver ni de le défendre, tout au moins de nos jours, où le globe s'achemine toujours plus vers ce monde uni, vers le "one world" que les esprits clairvoyants ont sans cesse prôné;

" - le second, c'est le principe de la coopération au-delà de toute frontière, au-delà même des continents. On peut affirmer aujourd'hui : sans coopération technique il n'y a plus de progrès possible. Les mieux nantis doivent aider les mal lotis et ils sont décidés de continuer de le faire.

" Cela vaut aussi bien pour notre domaine particulier, celui des télécommunications, que pour tous les autres.

" - Le troisième, c'est moins un principe qu'un fonds commun de pensée et d'aspirations. Je m'explique. Dans un avenir relativement proche, nos objectifs vont devenir plus vastes et plus ambitieux que jamais. Pour les atteindre, il faut un état d'esprit, il faut une attitude commune : esprit d'entente et de coopération, esprit de paix, volonté de régler les divergences par le moyen de patientes discussions et de compromis mesurés.

" Puissent les anciens et les nouveaux membres s'enrichir mutuellement dans un échange vivant d'idées et d'expérience - pour le plus grand bien de cette grande maison-mère de toutes les administrations des télécommunications du monde qu'est l'U.I.T.

" Mesdames et Messieurs,

" Je formule - une dernière fois - mes meilleurs vœux pour votre avenir et pour le maintien des liens d'amitié noués dans cette salle.

" Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite bon retour dans vos foyers. Ceci étant dit, je déclare close la Conférence de plénipotentiaires, Montreux, 1965."

LES PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CONFERENCE

La Conférence avait pour tâche principale de reviser la Convention antérieure, établie par la précédente Conférence de plénipotentiaires qui s'était tenue à Genève en 1959. La nouvelle Convention entrera en vigueur le 1er janvier 1967.

Par une de ses décisions les plus importantes, la Conférence a accepté le principe de l'établissement d'une charte constitutionnelle, appelée à remplacer la Convention, et elle a chargé le Conseil d'administration de constituer un groupe de travail pour préparer le projet d'une charte de ce genre, en temps voulu pour qu'il puisse être distribué aux pays Membres un an au moins avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires qui doit se tenir à Genève en 1971.

La Conférence a approuvé les comptes de l'Union pour les années 1959 - 1964 et fixé les plafonds de dépenses pour la période 1966 - 1971, avec une marge prévoyant de légères augmentations annuelles de ces dépenses. Elle a également approuvé l'achat, pour le 31 décembre 1965, du nouveau bâtiment du siège de l'U.I.T.

Dans une série de résolutions, la Conférence a demandé que soient recherchées des méthodes propres à améliorer la coopération technique, que soient perfectionnés les moyens dont dispose l'Union pour donner des renseignements et des conseils aux pays nouveaux ou en voie de développement, que la science et la technique des télécommunications soient appliquées dans l'intérêt de ces pays, et que l'organisation de cycles d'études soit poursuivie et même intensifiée. Une autre résolution, relative aux télécommunications et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, stipule qu'il est hautement souhaitable que tous les pays puissent disposer des mêmes facilités pour l'utilisation des moyens de radiocommunications spatiales. La Conférence a également estimé que l'on devrait établir le plus tôt possible, dans les différentes régions du monde, des centres d'étude des communications spatiales.

Il a été décidé de convoquer certaines Conférences spéciales, en particulier une Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour le service mobile maritime et une Conférence administrative régionale pour l'Amérique latine.

La Conférence a apporté certains changements à la structure de l'organisation, notamment en portant de 25 à 29 le nombre des Membres du Conseil d'administration et en ramenant de 11 à 5 celui des membres du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.).

Elle a élu le Dr Manohar Balaji Sarwate, de l'Inde, comme nouveau Secrétaire général, en remplacement de M. Gerald C. Gross, qui prend sa retraite à la fin de l'année. Elle a également élu M. Mohamed Mili, de Tunisie, Vice-Secrétaire général.

Les Membres du nouveau Conseil d'administration sont, pour les cinq Régions de l'U.I.T. :

(pour l'Amérique) : République Argentine; Etats-Unis d'Amérique; Canada; Mexique; République de Venezuela; Brésil;

(pour l'Europe occidentale) : France; Italie; Confédération suisse; République Fédérale d'Allemagne; Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord; Irlande;

(pour l'Europe orientale et l'Asie septentrionale) : Union des Républiques Socialistes Soviétiques; République Socialiste Fédérative de Yougoslavie; République Populaire de Pologne;

(pour l'Afrique) : Royaume du Maroc; République du Dahomey; République Fédérale de Nigeria; République Démocratique et Populaire d'Algérie; Ethiopie; République Malgache; Ouganda;

(pour l'Asie et l'Australasie) : Japon; Commonwealth de l'Australie; République de l'Inde; Pakistan; Liban; Royaume de l'Arabie Saoudite; Chine.

Les nouveaux membres de l'I.F.R.B., qui ont aussi été élus par Région et qui entreront en fonctions le 1er janvier 1967, sont :
M. Fioravanti Dellamula (République Argentine); M. René Petit (France);
M. Ivan Petrov (Union des Républiques Socialistes Soviétiques);
M. Abderrazak Berrada (Royaume du Maroc) et M. Taro Nishizaki (Japon).
